

**COMPTE-RENDU DU PROCÈS DE LA TENTATIVE D'ATTENTAT DU 19
AVRIL 2019 ET DE L'ASSASSINAT D'AURÉLIE CHATELAIN**

Du 5 octobre au 9 octobre 2020

Cour d'assises de Paris

10 boulevard du Palais – Paris

Salle d'audience Voltaire

Introduction

A partir du lundi 5 octobre et en théorie jusqu'au 6 novembre prochain, la cour d'assises spécialement composée juge dix personnes dont Sid-Ahmed GHLAM, accusé de la tentative d'attentat à l'église Saint-Cyr-Sainte-Juliette et l'église Sainte-Thérèse à Villejuif et de l'assassinat d'une jeune femme, ainsi que neuf autres pour leur soutien présumé à l'organisation de cette tentative

Ce compte-rendu est élaboré à partir des notes prises par la FENVAC, association de victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole et à notre volonté de lisibilité, la prise de note ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

JOUR 1 – LUNDI 5 OCTOBRE 2020

L'audience du procès de l'attentat du 19 avril 2020 s'ouvre. La présidente commence par énumérer les noms des accusés :

1/ Beramdane BESSOUYAH

Né en 1974, de nationalité algérienne, exerçant dans le bâtiment.

2/ Rabah BOUKAOUMA

Né en 1980, marié, de nationalité française, intérimaire dans la manutention, en détention le 11 juin 2015, 5 ans et 3 mois de détention provisoire.

3/ Farid BRAHAMI

Né 1976, divorcé, 3 enfants, double nationalité française et algérienne ; il est animateur auprès des enfants et travaille dans une sandwicherie, placé en détention provisoire le 11 juin 2015.

4/ Abdelkader JALAL

Né en 1980, de nationalité française, en concubinage, 3 enfants, agent d'accueil dans une crêperie, placé en détention provisoire le 21 avril 2015.

5/ Sid-Ahmed GHLAM

Né en 1991 ; étudiant, DE nationalité algérienne, placé en détention provisoire le 24 avril 2015.

6/ Johny MARKOVIC

Se présente libre, né en 1980, de nationalité française, avait été placé initialement en détention provisoire en octobre 2015, et placé assignation à résidence en 2017, puis sous contrôle judiciaire en 2019.

7/ Mamadou N'DIAYE

En détention provisoire depuis le 26 janvier 2018.

8/ Sammy SADAOUI

De nationalité française, aide-soignant, il comparait libre.

La présidente leur rappelle leur droit au silence. La présidente doit juger deux personnes absentes, qui sont : Abdelnasser BENYOUCEF et Samir NOUAD, qui n'ont jamais été entendus

La présidente leur état civil :

- Abdelnasser BENYOUCEF, visé par deux mandats d'arrêt de 2017 et de 2019
- Samir NOUAD est également visé par deux mandats d'arrêts.

Les deux n'ont jamais été entendus dans cette procédure.

La présidente constate qu'ils sont absents, que ces personnes seront jugées par défaut, les formalités de convocation ayant été effectuées.

Ensuite, elle fait la liste des témoins.

- Parmi eux, la mère de GHLAM, que la Cour souhaitait entendre, ne pourra pas comparaître. Elle rappelle l'obligation de se présenter pour un témoin et demande la présentation d'un certificat médical. Le père de GHLAM ne pourra pas non plus se présenter, car il vit à l'étranger.
- La sœur de GHLAM se présentera comme témoin, et sera entendue le 7 octobre, 17h.
- L'oncle de GHLAM vit à l'étranger et n'a pas l'intention de venir.

Pas d'observations des parties sur les défaillances de ces trois membres de la famille GHLAM cités comme témoins.

Sur les constitutions de parties civiles :

- Les parents de Mme CHATELAIN ;
- Le beau-père d'Aurélien CHATELAIN ;

- M.B., l'ex compagnon de Mme CHATELAIN, et au nom de leur enfant en commun ;
- N. CHATELAIN, belle-mère de Aurélie
- B. C., la sœur d'Aurélie CHATELAIN ;
- L'oncle et parrain d'Aurélie CHATELAIN ;
- La FENVAC, représentée par Me CHEMLA;
- L'AFVT.

La présidente explique qu'il y a le versement aux débats de documents, tels que les casiers judiciaires des accusés ; les rapports de détention et des SPIP et de contrôle judiciaire pour 2 accusés ; ainsi que des rapports d'expertises psychologiques concernant M. MARKOVIC ; M. GHLAM ; M. N'DIAYE, qui leur ont été apporté par l'expert en début de matinée aujourd'hui.

De nouvelles pièces ont été versées par l'avocat général :

- Un arrêt de la CA de Paris de janvier 2020 concernant N'DIAYE ; une pièce issue de procédure du 13 novembre 2015, actuellement en audencement ; des renseignements sur l'Etat islamique (EI) ;
- Des pièces issues de la procédure disjointe qui concerne Catherine C, citée comme témoin, son audition durant sa garde à vue (GAV) ;
- L'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnelle, jugement correctionnel de Samir Rettoune, Farid Rettoune et (*inaudible*) ; ainsi que des interrogatoires de Sonia M.

L'avocat général les a transmis aux avocats par email.

La présidente va effectuer le rappel des faits pendant le reste de la journée. Les éléments de ce compte-rendu ne reprennent pas l'entièreté de cette lecture des faits, mais des éléments jugés pertinents.

I. Rappel des faits

A. Sur l'ensemble de la procédure générale

(...)

Le 13 octobre 2016, lors de la restitution du studio qu'occupait antérieurement Sid Ahmed GHLAM, une 2^{ème} perquisition aura lieu, qui permettra de découvrir :

- 134 fichiers audios par un conférencier de l'EI ;
- des livres et feuilles manuscrits comme légitimant la lutte armée avec la possibilité de tuer des civils et appelant à l'attentat suicide ;
- une allégeance manuscrite a Abou Bakr Al-Baghdadi ;
- des récitations du coran ;
- une note sur l'égorgement etc.

Sur la perquisition de la Renault trouvée à Aulnay-sous-Bois, dérobée en mars 2015 dans le 78. Des recherches établissaient que cette voiture avait fait 125 km entre le vol de cette voiture et sa découverte ; on y retrouvait une clé USB emballée et maintenue par un ruban adhésif, cette clé avait été achetée par GHLAM le 15 avril 2015 et connectée à son ordinateur le même jour ; contenait un fichier « comment utiliser ? » ;

La majorité des supports informatiques saisis dans le cadre des investigations saisis étaient examinés.

Sur l'ordinateur Lenovo : GHLAM expliquait avoir acheté cet ordinateur à la demande d'Abou Montana suite à son 2^{ème} séjour en Turquie, qu'il l'avait acquis le 14 février 2015 à la FNAC. Cet ordinateur était dédié aux communications avec ses commanditaires. Cela permettait la découverte

de milliers de fichiers cryptés et des recherches internet les 4 et 27 mars 2015 sur des Églises notamment.

Sur le téléphone retrouvé dans la voiture de GHLAM : utilisé pour les connections internet ; son exploitation permettra la découverte de notamment : 48 sourates du coran ; des vidéos faites le 14 avril 2015 qui montrait une partie des armes saisies au domicile de GHLAM ; des coordonnées GPS enregistrées sous la rubrique « lieux historiques » ; dont une adresse située près du parking où le corps d'Aurélié CHATELAIN sera découvert.

Au domicile de GHLAM, 1^{ère} perquisition : Étaient notamment trouvés des chargeurs de type kalachnikov, des gilets tactiques et gilets pare-balles ; également deux gyrophares ; 5 brassards ciblés police.

Sur un autre téléphone retrouvé dans la voiture de GHLAM : 9 contacts étaient constatés ; des échanges d'emails en anglais ; des recherches « journée européenne des victimes » notamment. Des vidéos appelant au djihad, et 3 vidéos amateurs ; et des citations du Coran.

Le GPS saisi dans la voiture de GHLAM enregistrait une adresse des deux Églises de Villejuif ; Sainte Juliette notamment ; et des adresses à proximité de l'Église de la Madeleine ; des coordonnées de lieux touristiques comme le Champs de Mars ou Montmartre.

Sur le disque dur externe retrouvé chez GHLAM : une multitude de données en lien avec le Djihad ; des vidéos de propagande ultra-violentes, des photos avec des combattants armés, un gâteau d'anniversaire célébrant le 11 septembre ; de la documentation sur des armes de guerre ; fichiers sur l'entraînement au djihad, dispensant des consignes sur la prise d'otages ou comment déjouer l'investigation de la police, avec une indication « maîtrise du droit » ; allocution de Baghdadi et de Abou Hamza : ministre de la guerre de l'EI ; tactique et pratique militaire ; la stratégie de guerre ;

Seront également retrouvées des conversations entre GHLAM et Emilie L., avec des projets de mariage et des projets d'aller au front, et de porter la hijra (*Ndl, l'émigration en terre d'Islam*).

Autre disque dur : des informations sur (*nom inaudible*); des programmes d'entraînement virtuels pour les candidats au djihad ; de la documentation sur les devoirs des époux ; instructions aux épouses des moudjahidines partant au combat pour mourir en martyr ; légitimation de la décapitation des mécréants ; appelle les musulmans de la diaspora à commettre des actions terroristes ; vidéos de propagande montrant des exécutions ; dossier intitulé « explosifs » ; un dossier nommé « Églises » destiné à recenser toutes les églises d'Ile-de-France ; classification reprenant les États ennemis de l'EI.

Étaient trouvées des recherches internet avec des mots clés « commissariat de police » ; « Église » ; « paroisse » ; « police municipale », « église à proximité du 91 » etc.

Seront retrouvés des messages a Emilie L., où il lui prodiguait des conseils à la suite de la convocation qu'elle avait reçue en septembre 2014 des services de renseignements ;

Sur la carte mémoire : cryptage de données servant au chiffrement et du déchiffrement via un logiciel de cryptage.

Sur le téléphone Sony, trouvé sur la table de chevet : seront trouvés des fichiers audios et vidéos de prières djihadistes et des photos de drapeau de l'EI ; des échanges de mail en mai 2013, avec une société spécialisée dans les composants électroniques.

Carte Micro SD : des fichiers audios en langue arabe et des prêches et des conférences religieuses ; appelant au djihad et au martyr ;

Sur les armes saisies : 4 fusils mitrailleurs notamment.

B. Sur l'organisation de l'attaque terroriste, et sur le retracement du parcours de GHLAM

Deux voyages en Turquie de GHLAM en octobre 2014, puis en février 2015.

15 octobre 2014 : son père, entendu dans la procédure algérienne, disait que son fils venait régulièrement et qu'il allait de nouveau passer 10 jours ; il était en effet localisé à Tiaret.

29 octobre 2014, GHLAM part d'Alger pour Istanbul : les investigations montreront qu'il a voyagé pour rejoindre l'EI.

1^{er} novembre 2014 : GHLAM utilisait une adresse de connexion non loin de la frontière turco-syrienne

GHLAM est de retour en France le 29 novembre 2014 .

Janvier 2015 : il est localisé dans des cybercafés du 13^{ème}. Le lendemain, il obtient la délivrance d'un visa turc et a acheté des billets pour partir en février 2015.

Le 3 février, il embarque sur un vol pour Istanbul.

Le 13 février, GHLAM revient en France.

A son retour en France, il visite sa famille à Saint-Dizier.

S'ensuit une phase plus opérationnelle avec les commanditaires en Syrie :

14 février : GHLAM achète l'ordinateur Lenovo pour communiquer à ses commanditaires ; et s'enquiert notamment de l'état de santé d'Abou Montana.

Le 15 février, il filmait deux quais d'une gare (Villemante).

Le 17 février, depuis un taxiphone, il crée un compte Skype, lui servant à communiquer avec ses commanditaires.

Le 26 février, Il s'inscrit à la Bibliothèque François Mitterrand (BNF), et y consulte plusieurs sites relatifs aux jours de marché de Montreuil, des Batignolles et du marché aux fleurs etc.

Le 3 mars : à la BNF, il rédige un message, communique avec ses commanditaires et demande quels types d'armes il aurait.

Il demandait des conseils notamment en cas d'accrochage avec la police ; il disait avoir besoin d'une kalachnikov ; avoir besoin d'un frère ou deux pour les informations ; besoin que le frère lui ramène une arme ; qu'il ne veut pas être une cible facile ; « besoin de vos conseils », « si l'opération se déroule bien, je me cacherais au moins deux jours chez la sœur que je veux me marier » ; « s'ils m'identifient , j'aurais au moins la possibilité de commettre une autre action » (telle que dans un train) « je veux porter le masque de Anonymous pendant l'action car ils sont aussi contre nous ».

Au mois de mars, il communique beaucoup avec les commanditaires. Il se rend encore à la BNF pour faire beaucoup de recherches d'églises, l'agenda de l'évêché de Créteil etc.

Le 28 mars, il se rend en Seine Saint Denis : les messages sur son ordinateur révéleront que les commanditaires lui disent passer une « période difficile », et lui demandent de trouver une bonne Église avec du monde où il puisse repartir facilement ; GHLAM répond que face à ces difficultés, « la victoire est proche » ; il demande encore des conseils.

Le 5 avril 2015 : un email est retrouvé enregistré sur le Lenovo disant bien avoir reçu son email, expliquant déjà avoir trouvé une cible, mentionnant l'Église du Sacré-Cœur, que c'est un site touristique. Il demande conseil pour trouver une cible, « s'il faut taper à Paris ou ailleurs » ; explique avoir fait des recherches sur les explosifs ; etc.

Il utilise de nouveau le compte Skype avec un autre commanditaire qui donnait RDV à GHLAM à 19h, pouvant être l'heure d'Istanbul en Turquie.

Le 7 avril : il effectue un aller-retour à l'aéroport Paris Charles de Gaulle pour récupérer son oncle arrivant en France.

Le 12 avril : GHLAM est positionné avenue de Paris à Villejuif et à proximité du commissariat de Police.

Le 13 avril : GHLAM est positionné près d'un commissariat de Police à Villepinte.

Des vidéos seront retrouvées de GHLAM filmant les armes et le matériel, dont des gilets tactiques.

Un commanditaire lui indiquait de se rendre dans un garage, de parler à une personne spécifique, pour récupérer une BMW et des conseils pour cacher le matériel.

Le 18 avril 2015, la veille de l'attentat, il est situé à proximité d'une église de Villejuif .

Un commanditaire l'incite à passer à l'acte comme prévu ; que c'est à lui de voir comment il veut travailler ; les autres frères vont passer dimanche, « *si tu veux pas ce dimanche là, dis-nous comment tu souhaites procéder* » ; « *écris nous ce que tu comptes faire exactement, le plus rapide sera le mieux* ».

C. Le rapprochement avec l'assassinat d'Aurélie CHATELAIN

L'étui percuté a bien été tiré avec le revolver, retrouvé dans le véhicule de GHLAM. Ce dernier a nié avoir tué Mme CHATELAIN mais il reconnaissait avoir été présent. L'ADN d'Aurélie Châtelain sera retrouvé sur les prélèvements effectués (tâche de sang sur une veste).

Sur la découverte du corps d'Aurélie CHATELAIN : des témoins constatent une fumée s'échapper d'une rue avec des feux de détresse allumés, le véhicule est enfumé, il n'est pas possible de voir à l'intérieur du véhicule. Il y a des traces de sang côté conducteur ; les témoins appellent les pompiers ; les pompiers constatent un corps assis sur le siège passager avant. Le corps sans vie d'Aurélie est extrait de la voiture. Elle présente des traces de brûlures aux deux jambes, aussi sur son blouson, et des traces de sang sur l'épaule droite. Aurélie CHATELAIN a été tuée d'une seule balle.

Elle était mère d'une petite fille de 4 ans. Elle était décrite comme une femme saine, vive et sportive, elle était allée joindre une formation de pilâtes dans le cadre d'une reconversion professionnelle ; elle disait vouloir partir tôt.

Le médecin légiste attribue la cause de la mort par « hémorragie interne aigue et massive ».

La zone de départ de l'incendie à l'intérieur du véhicule sera sur le siège passager avant, avec une « intervention humaine délibérée ».

Le 21 avril, les enquêteurs constatent des traces rougeâtres du lieu de découverte d'Aurélie Châtelain : un passant confirmait avoir vu des traces de sang sur le sol du parking. Le profil génétique de GHLAM était identifié suite à ces taches de sang.

Le système de vidéosurveillance étant défaillant, seul un agent de sécurité pouvait être potentiellement témoin des faits. Vers 8h30, il avait été appelé par un chercheur au CNRS dans l'établissement en face du parking. L'agent de sécurité est seul et non armé sur les lieux, et n'a rien vu.

Ce médecin sera entendu, ainsi que l'agent de sécurité. Le premier disait avoir entendu un bruit fort et sourd et avait vu un individu dont il était sûr qu'il n'était pas GHLAM ce matin du 19 avril.

II. La version de GHLAM

En garde à vue, GHLAM est resté silencieux à part des déclarations sur son parcours, il reconnaissait être allé en Turquie en 2014, qu'il avait trouvé des armes. Il se positionnait comme une victime d'individus lui ayant jeté un sort

Il expliquait avoir regardé des vidéos de l'EI en expliquant qu'il n'avait pas de désir d'y aller.

Il disait avoir rencontré une personne l'incitant à faire le djihad en Algérie, il espérait se marier avec Emilie L. ; il lui avait proposé de l'épouser ; la jeune femme avait accepté.

En octobre 2014, il est contacté par un ami pour se rendre en Syrie ; après 20 jours à Istanbul, il avait été rejoint par Abou Montana, leur expliquant que GHLAM devait retourner en France et les deux autres iraient en Syrie. Il soutenait qu'il avait été ensorcelé par ces personnes

Il disait vouloir uniquement faire peur en disant qu'il fallait arrêter les bombardements en Syrie sans tuer personne.

Il disait être accompagné de Abou HAMZA et vouloir se tirer une balle dans la jambe par peur des représailles de l'EI.

Il avait préféré appeler le Samu car il risquait de se faire tirer dessus par la police.

Il maintenait qu'Aurélie CHATELAIN avait été tuée par Abou HAMZA.

Au cours des interrogatoires ultérieurs, il maintenait qu'elle avait été tuée accidentellement, reconnu comme Sami AMIMOUR, protagoniste des attentats de novembre 2015.

Il confirmait se contenter de tirer en l'air. Il disait être contre cette idéologie. GHLAM invoquait des trous de mémoire, se retranchant derrière une naïveté et avoir été manipulé. Il disait avoir dit à ces commanditaires qu'il ne voulait pas tuer des gens, qu'il n'était pas prêt

Il était réentendu par la juge d'instruction et ne fournissait pas d'explications sur la présence des couteaux dans sa voiture.

Sur les supports téléphoniques, il estimait que certains téléphones étaient uniquement pour échanger avec sa famille et que d'autres étaient pour échanger avec Abou Montana.

Il contestait tout séjour en Syrie.

GHLAM reconnaissait être l'auteur des recherches effectuées sur les ordinateurs et reconnaissait avoir été immergé dans cette idéologie djihadiste, dont il reconnaît aujourd'hui avoir été détaché. Il contestait tout caractère opérationnel de recherches, disant s'être inscrit à la BNF pour changer d'air car il se sentait isolé. Il affirmait être conscient de la manipulation dont il a fait l'objet.

Il expliquait que le 12 avril, le dimanche précédent, il avait fait des repérages vers des Eglises à Villejuif.

Il déclarait être repent et avoir été délaissé par cette organisation avant même son incarcération.

Il déclarait être transparent et assumer ses responsabilités et qu'il avait essayé d'éviter les attentats du 13 novembre et déplorait ne pas avoir pu identifier Abou HAMZA comme étant Sami Amimour.

Lors de son dernier interrogatoire, il persistait à inculquer le meurtre d'Aurélie Châtelain comme étant celui de Habou Hamza. Il maintenait s'être blessé volontairement.

Sur la reconstitution en mars 2016, il continuait d'invoquer Abou HAMZA, avec lequel il aurait accepté de faire peur aux gens et de tirer en l'air.

Il dit avoir touché le poulx et les yeux d'Aurélie Châtelain, après laquelle il aurait eu une discussion avec Abou HAMZA, lui disant que c'était accidentel ; ensuite, Abou HAMZA serait reparti en scooter après que GHLAM lui aurait dit « on arrête tout ».

Sur les blessures de GHLAM : il était admis à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Les médecins hospitaliers ne constataient pas de lésions osseuses mais cutanées et musculaires. GHLAM refusait des soins de pansements avant d'en accepter. En l'absence de lésion vasculaire majeure, l'écoulement de sang n'avait pas été important, et avait été absorbé par les vêtements. Cela permettait de savoir pourquoi il n'y avait pas de trace de sang entre le véhicule d'Aurélie et celui de GHLAM.

Sur les prélèvements ADN : le tir a été fait à bout touchant (sur la blessure de GHLAM). Durant la détention provisoire, des mesures de sonorisations des parloirs et d'écoutes téléphoniques avec ses proches laisseront apparaître une pratique rigoriste de la religion. A ainsi été retrouvée une lettre dans sa cellule se demandant l'opportunité de mentionner dans le cadre de ses interrogatoires Abou HAMZA.

Abdelkader JALAL reconnaissait être le fournisseur des gilets par balles et de la Renaud Mégane, mais disait ne pas connaître l'intermédiaire qu'il avait utilisé. Cet intermédiaire était un kabyle. Il expliquait que vers le mois de mars 2015, le kabyle l'avait sollicité pour la fourniture d'armes et de gilets pare-balle.

Abdelkader JALAL reconnaissait MARKOVIC comme étant celui qui lui avait vendu les gilets pare-balles.

Suspension d'audience.

JOUR 2 – MARDI 6 OCTOBRE 2020

I. Interrogatoire de CV de Rabah BOUKAOUMA

Né en 1980 à Mantes la Jolie, il est marié depuis 2001, il a 4 enfants, 4 frères et 4 sœurs.

Il dit avoir eu une enfance heureuse. Sa première difficulté émotionnelle a été la maladie de son père qui est resté très longtemps à l'hôpital.

Il a continué sa scolarité normalement. A l'âge de 15 ans, a été victime d'une séquestration qui a été un événement traumatisant. BOUKAOUMA a été au lycée, il a fait une première année normale avec des résultats corrects puis les années suivantes il y a eu moins d'investissement de sa part. Au même moment, les pratiques religieuses ont commencé. (...)

BOUKAOUMA a suivi des cours d'éco-gestion à Cergy Pontoise. *Inaudible*. Il a ensuite commencé à travailler fin avril, début mai 2001. Il travaille jusqu'en septembre dans la manutention pendant plus de 18 mois. *Inaudible* (...)

En 2010, il rénove la structure (*inaudible*). Il a des difficultés financières. En 2011, il se rend en Algérie pour le décès de son grand père et pendant ce temps-là un de ses employés va introduire dans son garage un véhicule volé, cet employé sera trouvé en train de le démonter, et sera arrêté le 8 mai.

BOUKAOUMA rentre d'Algérie, il est convoqué et placé en garde à vue puis il est relâché.

En 2013, il y a une perquisition demandée au sein du garage. On lui signifie une assignation à comparaître en tant que responsable de la structure. BOUKAOUMA et son associé ont été condamnés alors que son employé et un autre individu n'ont pas été poursuivis.

Suite à cet événement, il a décidé de se séparer des parts qu'il avait. Dans un premier temps, il a donné la priorité à son ex associé pour les parts mais il n'avait pas les fonds suffisants, il va faire trainer les choses et finalement décide de vendre à quelqu'un d'autre. (...)

L'achat se finalisera à l'été 2013. Date à laquelle il se rend en Algérie en août, qu'il décide de tenter de s'installer là-bas avec sa famille, il voulait que ses enfants ne poursuivent pas leurs études dans la cité car elle était difficile. Il essaie de les inscrire pour le plus grand au collège Alexandre Dumas et le dernier dans une autre école, les deux en accord avec l'ambassade de France. Sauf qu'il fallait s'y prendre un an plus tôt donc n'a pas pu les inscrire. Il tenait à ce que ses enfants garde le français comme langue maternelle.

Il y avait aussi le fait que les cours ne le satisfaisaient pas, c'était essentiellement de l'arabe ; donc ça poussait à revenir en France. Finalement, il reste qu'un mois en Algérie avec sa famille.

En 2014, il trouve une mission plus longue de 5 mois et se trouve alité pendant trois mois. Il reprend le travail en juillet et l'entreprise ferme début août. Donc il part en vacances une semaine en août et rentre fin août. Il reprend les missions mais c'est très ponctuel.

• Questions de la Cour

BOUKAOUMA a évoqué une enfance heureuse. Ses parents viennent tous les deux d'Algérie. Bonne ambiance familiale, pas de parents pratiquants. Pas de fréquentation de la mosquée. Scolarité où il a été plutôt bon élève.

Après la seconde, ses résultats ont baissé, ça a été un déclencheur, sa pratique religieuse a débuté à ce moment-là. A 15 ans, ses lectures ont débuté, la pratique religieuse s'est installée en 1997.

Sur la séquestration, il n'en a pas parlé au juge d'instruction. C'est un souvenir qu'il voulait enlever de son esprit. Ne l'avait jamais dit à personne.

Jusqu'à l'âge de 14 ans, il était très sportif, il pratiquait le foot à un bon niveau. Il a été blessé et n'a pas pu en faire pendant 2 ans. Avant ça, pas de fréquentation. C'est après cela qu'il a eu des fréquentations en dehors du milieu scolaire et du sport.

Sur la séquestration et la manière dont il s'y est retrouvé, il était avec quelqu'un de son quartier, 4 personnes sont arrivées en voiture et parlaient à celui avec qui il était. Il n'était à l'origine pas concerné. Ils recherchaient quelqu'un pour une affaire de stupéfiants.

La personne avec qui il était plutôt que de régler ça, a dit que BOUKAOUMA savait ou cette personne était et qui les emmènerait ; c'était vrai mais il l'a mis dans une situation compliquée. BOUKAOUMA leur a indiqué le quartier où était la personne qu'ils recherchaient sans précision. Voyant qu'il les faisait tourner en rond, ils ont parlé entre eux en arabe, BOUKAOUMA comprenait que quelques mots et a déchiffré ce qu'ils disaient et a compris qu'ils cherchaient à savoir ce qu'ils allaient faire de lui : le jeter dans la seine ou le mettre dans une cave. (...) Finalement ils décident de le redéposer chez lui, en disant de ne rien dire à personne sinon leurs frères allaient chercher à se venger. Donc il n'en a jamais parlé.

Cette séquestration a duré au plus 2 heures. Il n'a parlé de ça à personne, donc il n'y a pas eu de plainte. Il considère que c'est un événement traumatique dans son enfance, il l'a réalisé plus tard. Il y a eu une baisse de résultats en fin de collège mais pas catastrophique.

Sur ses premières lectures, il a commencé au lycée. (...)

Sur la pratique à partir de là : BOUKAOUMA pratique la prière. Il le fait en cachette de ses parents car il sait que ce n'est pas forcément accepté. Il avait peur de les décevoir. Les événements de 90 en Algérie ont été traumatisants pour ses parents car l'essentiel a été commis dans la région où il habitait. Les frères et sœurs n'ont pas suivi non plus ce type de pratique mais cela ne l'empêche pas de suivre ses études.

Il a eu son bac à 20 ans. Il l'obtient au bout de la troisième fois. A cette époque-là, il souhaitait poursuivre les études, les matières qui l'intéressaient c'était le droit et l'économie et finalement il choisit l'économie à la fac de Cergy. Finalement il s'y inscrit mais abandonne car fin septembre il voyage en Egypte. Il cherche à apprendre l'arabe à ce moment-là. Il part seul mais rejoint une connaissance du quartier dans lequel il était.

Il souhaitait pouvoir apprendre l'arabe car ne la connaissait pas et c'est ce qui l'a sauvé quand il s'est retrouvé face aux personnes qui l'ont séquestré plus tôt.

(...)Ca a duré 6 mois, il suit un cursus d'arabe renforcé qu'il obtient, puis il revient en France. Il commence à travailler pendant 1 mois et demi dans une pizzeria. Puis il travaille en tant que préparateur de commande.

En septembre 2001, il se marie. Il s'installe chez son frère avec son épouse le temps de trouver un appartement qu'il obtient deux mois plus tard.

Sa femme à l'époque était lycéenne. Elle avait 18 ans, d'origine algérienne. Elle était convoquée cet après-midi mais ne peut pas car a un TD.

Actuellement, elle a repris ses études il y a deux ans, elle a obtenu son DAU, elle est en deuxième année de psycho. Ils ont 4 enfants, le plus grand a 18 ans bientôt, il est scolarisé à coté de Cergy. Le second a 14 ans, il est collégien en 3^{ème}, la 3^{ème} fille a 9 ans, elle est en CM1 et le dernier a 6 ans et entre en CP.

Ils ne sont pas initiés au Coran, le plus grand et le second ont suivi des cours d'arabe.

Sur son activité professionnelle, il avait sa SARL. Il était gérant de droit. En 2004, il se rend à la Mecque en janvier pour le pèlerinage. Ils sont deux à s'y rendre avec Inaudible.

Il y a un groupe qui y part en même temps mais ils ne partent pas avec ce groupe. Ils réservent un hôtel moins onéreux en périphérie de la ville.

Le départ a été fait à la dernière minute donc sa femme n'en était pas vraiment informée.

Il fait ce pèlerinage de janvier à février 2004.

Il rencontre au pèlerinage un cousin qui était parti avec un groupe de la région parisienne, c'était du hasard même s'il savait qu'il allait à la Mecque. Le cousin lui propose de racheter des parts dans sa société.

Il le met en contact avec le gérant, mais il se rend en Algérie ce qui retarde le rachat des parts. Finalement la vente est finalisée en fin d'année 2004 pour rentrer dans les lieux le 1 janvier 2005.

BOUKAOUA lui achète les parts pour 15 mille euros, ce sont ses parents et son frère qui avancent les fonds. Mais c'est son cousin qui l'introduit dans cette affaire, lui n'est pas titulaire de parts dans cette société. Il est gérant de droit et de fait car il y travaille, elle est à Aubervilliers au 77 avenue de la République.

L'activité est relativement correcte. A l'époque, il est gérant et salarié, il est au SMIC. *Inaudible* (...) Il se sépare de son salarié.

Sur son employé Redouane KHALID qui sort de Guantanamo. Suite à l'appel du parquet, il est réincarcéré. (...)

BOUKAOUA effectue des travaux dans le magasin pendant trois mois ou c'est ce Redouane K. qui les fait.

Il n'y avait pas d'autres salariés.

L'activité de cette boîte : vente de lignes téléphoniques

La clientèle de la société : clientèle locale et fidélisée

Il rachète en 2005 et revend en 2010. C'est l'époque où les prix internet et de la téléphonie tombent.

BOUKAOUA revend les parts 25 mille euros. Il les investit dans un garage où il peut faire des travaux.

(...)

Il réussit finalement à absorber tout le passif de la société et revend les parts en 2013.

La présidente a une note au dossier qui vise l'activité du garage : ce garage était un lieu de rencontre des frères, fréquentés, le gérant de fait était Redouane. Il dit s'en être séparé en 2010 car ils divergés sur beaucoup de choses. Il voulait s'installer en Angleterre, il y est.

La note a été déclassifiée au mois de décembre 2015, les investigations sur C.KOUACHI révèle qu'il était impliqué dans une revente de vêtements.

Un dispositif de surveillance a été mis en place sur C.KOUACHI à Gennevilliers, il se rend à Aubervilliers pour déposer au garage, il fait état de plusieurs contacts entre KOUACHI et ce garage. Il y a eu des investigations par la DGSJ pour définir la nature des liens entre KOUACHI et le garage.

La présidente lit la note.

Redouane KHALID travaillait dans le garage, il est passé par Guantanamo.

Sur le garage, quand il a été auditionné par le juge, il a demandé que le juge entende son associé qui confirmerait qu'à l'origine, il ne connaissait pas KOUACHI qui lui a été présenté par *inaudible*.

En 2009, KOUACHI vient souvent pour l'entretien de son véhicule. Il le voit 4 ou 5 fois sur toute la période.

KOUACHI lui a été présenté par l'intermédiaire d'un taxi.

Il était venu quelque fois dans son garage, il avait acheté une voiture accidentée, une Golf, que le garage a remis en état puis il y a eu un problème d'embrayage dessus donc il est revenu pour le faire réparer

Sur sa relation avec Chérif KOUACHI, ça se résumait à une relation client – garagiste. BOUKAOUMA confirme, il dit qu'il n'a eu aucun contact avec lui d'autre.

Sur la religion avec lui, il dit n'avoir jamais eu d'échanges sur la religion avec lui. Il venait déposer sa voiture le lendemain.

Il dit ne pas avoir eu d'autres contacts avec lui, que c'était ses seules relations avec lui.

En dehors des KOUACHI, la présidente demande s'il connaît des personnes présentes qui sont dans le box avec lui.

BOUKAOUMA répond Monsieur Farid BRAHAMI, ami d'enfance qu'il connaît depuis très longtemps.

Sur sa relation avec lui, ils étaient très proches. Ils n'avaient pas de pratique religieuse commune mais il est arrivé que selon l'endroit où ils étaient, ils se rendaient à la mosquée ensemble.

Sur les relations inter familiales, ils leur arrivaient de sortir avec les enfants.

Avec JALAL, c'est une connaissance qu'il a fréquenté au travail notamment, c'était un client.

Sur Ichab Tamoumi (?), il l'a connu par le garage, il lui a amené son véhicule pour des réparations.

Sur les pratiques religieuses de BOUKAOUMA, elles sont assidues. Il n'a pas de pratiques particulières, il pratique le ramadan.

Sur son séjour en Egypte ou en Algérie, la présidente demande s'il y en a eu d'autre, il répond qu'il y en a eu un au Maroc dans le but de trouver une école, puis il y a eu un voyage en Turquie où il s'est rendu seul sans en parler à son épouse car il sortait d'une période compliquée ou il a été alité longtemps.

Il a été interpellé en juin 2015, à ce moment, il venait juste de trouver un emploi, il devait remplacer le gérant de taxi phone.

Ils vivaient avec sa famille des aides sociales à ce moment-là.

Sur sa garde à vue, quand on l'a interrogé sur la religion, il a invoqué son droit au silence, a dit que c'était en raison de la mauvaise expérience de la justice. Il estimait qu'il n'avait pas être condamné pour l'erreur de son employé quand il était absent donc a très mal vécu cela.

Et la deuxième raison c'était lors du transport sur le garage pour la fouille, en sortant du garage le flic a eu des mots déplacés à l'encontre d'une femme voilée qui passait dans la rue dans la voiture avec les policiers. Ça l'a choqué.

BOUKAOUMA a fourni récemment dans le dossier ses bulletins de salaire, car ils n'avaient jamais été demandés.

La présidente dit avoir demandé pourquoi il connaissait les autres accusés, elle lui demande quel est le lien de parenté avec BENYOUCEF, il répond que c'est un cousin.

Sur leur différence d'âge, il est un peu plus âgé.

Sur leur relation, (...) il y a un lien de parenté avec sa grand-mère. Ils se revoient par la suite à plusieurs reprises. Ils se revoient à la Mecque. Il n'a pas de relation particulière avec lui.

Le concernant, il ne porte pas la barbe ni de vêtements religieux mais par la suite, BOUKAOUMA apprendra qu'il est incarcéré en Algérie fin 2004 et il s'y rend en 2006. (...) *Inaudible*.

Il a lu dans les médias que c'était un faux braquage.

Cet homme est allé en Syrie demande la Présidente, il répond qu'il est parti *a priori* en 2013. Au moment où il part, il n'a pas de relation avec lui et il est incarcéré en Algérie.

Quand BOUKAOUMA s'est installé en Algérie, c'était aussi pour ouvrir un commerce ou un garage car la carrosserie commençait à se développer en Algérie. (...)

(...) Sur le pan judiciaire, BOUKAOUMA a une condamnation qui date de novembre 2013 pour recel de biens, pour des faits commis de février à mai 2011, 10 mois de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende et une confiscation (ordinateurs). Pas d'autres affaires en cours.

En 2005, quand Chérif a été arrêté, une perquisition est ordonnée dans le local de sa boîte. Il se rend au magasin et quand il se présente les policiers décident de l'arrêter et il est remis en liberté moins de 24 heures après mais à l'origine n'était pas visé par l'arrestation.

Sur sa détention, BOUKAOUMA a décidé de reprendre les études, il s'inscrit en licence de droit, il obtient sa licence et son master 2 de droit et relations internationales (ONG). Il y a mis toute son énergie dit-il. Les conditions de détention ont été difficiles.

Il bénéficie d'aide psychologique. Il s'investit dans ses études. C'est vers ce type d'activités qu'il veut s'orienter en sortant de prison. Il a émis le souhait d'être avocat, mais avec sa condamnation de 2013 ce n'est pas possible.

Sur les visites en détention, sa famille vient le voir. Il essaie de garder un lien pour pouvoir contribuer à l'éducation des enfants.

Aucun incident disciplinaire pendant la détention.

- **Questions de l'assesseur**

Sur son voyage en Turquie où il n'a pas prévenu son épouse ; il lui a juste dit qu'il partait en vacances, mais ne lui a pas précisément dit le lieu, il ne dit pas où il va, il procède comme ça.

Donc si elle part de son côté également, ça ne pose pas de problème demande la présidente, il dit que non.

- **Questions des parties civiles**

Avocat 1

L'avocat dit qu'il a cru entendre que BOUKAOUMA a embauché en 2005, un certain « WASSINI Chérif ».

Quand BOUKAOUMA l'embauche, c'est en mars mais il avait été condamné pour trafic de passeports avant.

Sur le nom des gens qui sont dans le réseau Chérifi, son associé de l'époque avait été interpellé et relâché par la suite.

Si on regarde le dossier, Phone contact serait le point d'attache où se retrouvent les membres du réseau Chérifi. (...)

L'avocat demande à BOUKAOUMA comment il explique qu'il va se retrouver dans un établissement ou il y a un lien direct avec la cause terroriste alors qu'il dit qu'il n'a rien à voir avec ce monde-là. Il répond que ce n'est pas comme ça qu'il y arrive. (Inaudible) il dit de ne pas être au courant de tout ça.

BENYOUCEF le met en relation avec l'individu pour acheter les parts. Et BENYOUCEF a des liens avec ces gens-là.

(...)

BOUKAOUMA embauche, y fait travailler, a comme salariés plein d'individus liés au terrorisme.

BOUKAOUMA voit ça comme un but de réinsertion. (...) Il dit qu'il n'y a pas eu qu'eux, il s'est servi de ses sociétés pour permettre aux gens de se réinsérer.

L'avocat dit que même pour de la réinsertion, ce n'est pas commun.

BOUKAOUMA s'est toujours senti serein, et se présente spontanément à la police quand la police vient pour la perquisition, il ne se sent pas dans l'illégalité.

Sur les relations avec eux (ses employés), BOUKAOUMA a déjà discuté avec eux de la vision de la religion, et aussi pour des questions pratiques sur la prière par exemple...

Il dit espérer les influencer par son propos sur une vision plus modérée des choses.

Il dit que ça concernait aussi en plus de la prière, le voile. La personne qui ne porte pas le voile fait un pêché mineur ou majeur ; lui estimait que c'était des questions où chacun est libre de faire comme il veut.

Sur la qualification de leur pratique, il dit qu'elle est rigoureuse, ils sont très pointus sur tout.

Les pratiques rigoristes peuvent conduire à des pratiques extrêmes dit l'avocat, il dit qu'il n'a pas parlé de ça avec eux. (*Inaudible*)

(...) C'est à la Mecque qu'il croise son cousin, sur le fait qu'il connaissait ses pratiques, et la façon dont il conçoit la vie. Suite à son arrestation en Algérie, BOUKAOUMA dit qu'il comprend. Il en a parlé avec lui à sa sortie mais a dit qu'il n'avait rien à voir directement avec le braquage. Mais la vraie question était de savoir où été destinée à aller l'argent du braquage, pour financer le terrorisme demande l'avocat. C'était peut-être une manière pour lui de ne pas répondre dit BOUKAOUMA.

Avocat 2

Sur sa connaissance de tous ces gens, du réseau Chérifi, KOUACHI quand il vient au garage, c'est la mouvance radicale islamiste, est-il d'accord avec cette appellation, BOUKAOUMA dit que maintenant oui mais n'a rien à voir avec eux.

Un grand nombre de ses clients font partie de cette mouvance, dit l'avocat, BOUKAOUMA dit pas « ses clients » il dit que la fréquentation du garage n'avait pas de lien avec l'islamisme.

L'avocat dit qu'il n'a donc rien à voir avec ça, il répond qu'en 2020 avec le regard d'aujourd'hui oui mais de 2005 à 2010 non.

Sur l'université en Egypte, c'était un cursus arabisant de 6 mois avec cours d'arabe intensif mais pas coranique. *Inaudible*

Tous ces gens qui sont connus dans la mouvance islamiste, ne parlaient pas du djihad etc.

Sur sa perception, c'est que le djihad est une notion qui n'existe plus depuis 10 siècles. Depuis la fin de l'adaptation de la loi à l'évolution de la société, depuis cette période là pour lui le djihad n'existe plus.

La présidente a demandé si le cousin a un surnom, il répond Nacer, il a des enfants deux garçons et deux filles. *Inaudible*.

- **Questions de l'Avocate Générale**

Sur son surnom, c'est Abderrahmane, ce sont ses amis qui l'ont appelé comme ça.

Sur son adolescence et son parcours scolaire, il dit que l'investissement religieux est lié à ses premières difficultés scolaires. L'avocate générale ne comprend pas pourquoi.

Il dit que les lectures ont pris beaucoup de places dans sa vie du coup il avait moins de temps.

Les lectures, il les faisait seul.

Il fréquentait deux mosquées : celle de Mantes la Jolie et *inaudible*. Il retrouvait des étudiants surtout. Monsieur BRAHAMI n'y allait pas.

Une fois qu'il a le bac il part dès septembre en Egypte, il n'était pas sûr de vouloir partir mais a pris sa décision tard, et la veille du départ ses parents étaient contre car pour eux c'était mettre sa scolarité en l'air.

Personne de sa famille n'était au courant de ce départ.

Il s'inscrit à l'université en Egypte. Elle a une certaine renommée dans le monde musulman, voilà pourquoi il choisit celle-là, c'est pour son enseignement reconnu. Pour financer, il a travaillé l'été avant de partir pour payer son inscription. (...) il a obtenu un visa d'un mois puis finalement 6 mois.

Son projet est d'apprendre à parler arabe car chez eux, ils parlent Kabyle. Il veut apprendre pour mieux comprendre les textes religieux. Il va essentiellement dans les cours de langue arabe. Les cours sont intensifs. Il a retrouvé son cousin par hasard qui était étudiant dans une autre école. (*Inaudible*).

Son micro ne marche pas.

A son retour, il ne va pas tellement à la fac de Cergy et c'est la fin de ses études supérieures.

Ils croisent deux trois personnes là-bas pendant son séjour en Egypte.

L'avocate générale évoque plusieurs noms qu'il aurait rencontré là-bas.

L'un a été condamné pour faux passeport dit l'accusé. (...) Il n'a plus de nouvelles de ce dernier, il est parti en Angleterre et se sont juste recroisés.

Sur le garage, *inaudible*

Une déclaration préalable à l'embauche pour travailler au garage a été retrouvée, elle est datée au 8 décembre 2014 (*inaudible*).

- **Questions de la défense**

Sur l'université où il a été, et la présence de Sarkozy qui y est allé le 30 décembre 2003, la défense précise que c'est une université réputée.

(*Inaudible*).

II. Audition de l'enquêtrice de personnalité

Elle l'a rencontré en janvier 2018 à la maison d'arrêt du Havre, il était incarcéré depuis 2015 à Fleury puis au Havre.

Suite à cet entretien, elle a rencontré les parents, son épouse, et un de ses frères ainsi que sa CPIP un binôme de Fleury.

Il a accepté l'entretien sans opposition, il l'a préparé car il avait des documents. Elle a perçu d'emblée comme une sorte de séduction intellectuelle, il a voulu aborder l'entretien comme un partage, stratégie d'évitement sur les sujets intrusifs. La conversation était très intellectualisée.

Au moment de son incarcération, BOUKAOUMA vivait avec son épouse et ses 4 enfants.

Il a grandi à Mantes la Ville puis à Poissy puis à Mantes la Jolie. Ses parents sont originaires d'Algérie. Il se souvient d'une enfance heureuse. Ses parents sont très attachés à la France et aux valeurs républicaines, l'importance de l'intégration et du partage de culture. Les parents ont eu à cœur de témoigner leur attachement à la France avec des documents divers. Ils sont attachés au respect des individus, les parents étaient ouverts pour que les enfants trouvent leur voie. Adolescent, c'était un enfant sage, gentil, calme, pas bagarreur.

A l'âge de 15 ans, il y a un événement qu'il qualifie de traumatique : une séquestration dans une voiture pendant plusieurs heures. Ça a brisé sa sérénité. A ce moment-là, la foi l'a aidé à surmonter sa peur. Il évoque cet événement traumatique, l'entrée au lycée et un questionnement religieux croissant à ce moment-là et en même temps un désinvestissement scolaire, il s'intéressait davantage à la religion musulmane. Il a d'ailleurs triplé la terminale. Ses années au lycée sont socialement difficiles. BOUKAOUMA a grandi dans un environnement calme et à l'entrée du lycée a été confronté à des jeunes de cité, c'était des fréquentations néfastes dont il a réussi à rester à l'écart et c'est grâce à son intérêt pour l'islam et sa rencontre avec un mouvement de jeunes musulmans qu'il a pu se préserver.

Il a grandi dans une famille de culture musulmane sans pratique ni apprentissage mais a conservé des traditions et des habitudes culturelles, il a donc fait seul son éducation religieuse. Il a trouvé le besoin d'apprendre l'arabe pour développer ses connaissances donc en 2000 à 20 ans il part en Egypte pour suivre un programme d'étude. BOUKAOUMA l'avait dit à ses parents quelques jours avant de partir.

Les parents disent l'avoir surpris en train de faire sa prière alors qu'ils ne pensaient pas que ça l'intéressait et que ça prenait beaucoup de place dans son quotidien. En Egypte, il suit des cours d'arabe. De retour en France en 2001, il a repris contact avec une amie du lycée avec qui il s'est marié. Ils auront 4 enfants, il explique qu'ils partagent les mêmes pratiques religieuses depuis leur rencontre, elle est voilée et fait vivre les pratiques de l'islam dans sa famille.

Il relate une vie tranquille, il est décrit comme homme calme, à l'écoute, respectueux des autres, ne jugeant pas. Son frère explique qu'il n'est pas pratiquant et que ça ne pose pas de problème avec BOUKAOUMA.

A un moment, ils ont voulu aller dans un pays musulman et s'éloigner des cités sensibles, ils ont voulu l'Egypte puis finalement l'Algérie, ils y ont passé un été car n'ont pas réussi à inscrire les enfants à l'école.

Sa femme dit qu'elle ne voulait pas aller en Algérie, qu'elle préférerait sa vie en France, dans sa tête l'idée était de rester en France et que BOUKAOUMA fasse des allés retours entre la France et l'Algérie.

En 2014, il a une hernie discale qui entraîne un affaiblissement pendant 4 mois, pendant ce temps là sa femme est partie avec ses enfants pour s'occuper d'un frère handicapé. Ce frère est normalement pris en charge par les parents mais là ils ne pouvaient pas. Il a vécu ça comme un réel abandon de son épouse alors que lui-même n'allait pas bien, il est parti à la suite seul en Turquie pour prendre l'air car il étouffait.

Il décrit leur couple comme harmonieux, c'est un homme sage et mature avec la tête sur les épaules dit sa femme. Lui aussi a un attachement à son épouse et ses enfants même s'il y a quelques tensions avec son épouse, liées à son absence pour le travail et qu'il n'est pas présent pour les enfants. Il y a une jalousie de son épouse qui craint d'une relation extra conjugale.

BOUKAOUMA a adopté un discours intellectualisé quand l'enquêtrice lui a parlé de ça en parlant de l'adultère dans l'islam. Sa femme dit qu'elle a toujours été sûre qu'il ne la trompait pas.

D'un côté, la famille la maison et de l'autre ses activités et sa vie à l'extérieur. Lui dit qu'elle ne sait rien de tout ce qui se passe pour lui en dehors de la maison. BOUKAOUMA est décrit comme un père présent et investi. Si avant il était très pris par son activité professionnelle après il s'en est occupé plus. Il se dit présent et figure d'autorité à la maison, rôle qu'il regrette de ne plus avoir. Il avait inscrit les enfants à la mosquée pour qu'ils apprennent l'arabe alors que leur mère les a suspendus car ils n'avaient pas le temps, finalement elle les a réinscrits. (...)

L'un de ses fils décrit son père comme un homme travailleur, qui s'occupe de sa famille, sa mère, chaleureuse etc. C'est une fratrie soudée aussi.

BOUKAOUMA se décrit comme casanier. Sur le scolaire et le professionnel, il a eu le bac, il est très investi pour l'islam, après les 6 mois en Egypte, il a une activité professionnelle instable (...)

En 2005, il s'est associé à un ami pour un cyber puis en 2008 un garage.

En 2009, il ferme le cyber et s'investit dans le garage.

En 2013, il est poursuivi pour recel de véhicule et vend le garage à ce moment et c'est là qu'il voulait déménageait à l'étranger.

En 2014, il est intérim. Après il a des revenus faibles et une activité instable.

En détention, BOUKAOUMA participe à de nombreux projets (...)

A Fleury : il a suivi un programme, et a un soutien psychologique qui lui a fait du bien.

Au Havre : il y avait de la prévention pour de la récidive violente, il ne s'y est pas reconnu mais a apprécié les interventions.

Les intervenants l'ont décrit comme agréable qui pouvait prendre une place de meneur et porteur d'idées sur les conditions carcérales.

Il est inscrit à l'université de Rouen et a eu sa licence. Il voudrait poursuivre dans l'humanitaire ou le journalisme.

BOUKAOUMA est très maître de lui-même, il n'est jamais agressif ou irrespectueux, il prenait du plaisir à discuter ; (...)

Sa vie adulte est marquée par un clivage entre sa vie extérieure et sa vie familiale.

- **Questions de la Présidente**

L'enquêtrice a rencontré un frère. Sa famille est turque musulmane. Pas de rites religieux chez les parents, pas de pratiques dit-elle mais des choses plus culturelles par exemple le ramadan car ça se fait comme ça chez eux mais ils ne leur ont pas appris l'arabe. Le frère a des pratiques modérées.

Sur ses lectures religieuses vers 15 ans, et en prison, la pratique continue mais les lectures il ne peut pas car livres sont limités mais il continue à s'intéresser à la dimension philosophie de la religion.

- **Questions parties civiles**

Il n'a cité aucun ami car BOUKAOUMA est très casanier, il a dit avoir des connaissances par son travail qui pourraient parler de lui de manière précise. BOUKAOUMA n'a pas de relations amicales, il n'a pas cité de nom de gens qu'il fréquente de manière assidue. Sa femme a dit que quand il sortait elle ne sait pas qui elle voit.

Son voyage en Egypte s'est organisé également par des connaissances.

(...)

- **Questions de l'avocate générale**

Sa femme ne partageait pas les mêmes intérêts que son mari.

Sur la comparaison de son action à celle d'un sachant, elle répond qu'il s'appuie beaucoup sur ses connaissances. Il y a une intellectualisation très marquée qui fait que le cadre de l'entretien était balayé par sa manière de l'aborder et il fallait qu'elle le recadre, car ça s'apparentait à un partage de connaissances et d'intérêts.

- **Questions de la défense**

Rabah BOUKAOUMA apprécie la contradiction, c'est ce que l'enquêtrice voulait dire par intellectualisation dit la défense, elle répond qu'il n'y a pas eu de contradiction, mais plutôt de faire valoir ses positions, son savoir et sa finesse de voir les choses.

Sur son rapport à la religion et sa façon d'en parler avec l'enquêtrice, elle dit qu'il en a peu parlé sauf quand elle a parlé de relations extra conjugales et qu'il a parlé de l'adultère selon l'islam sinon ce n'était pas présent pendant l'entretien mais si elle posait des questions, il répondait.

Sur son frère, il a une pratique modérée, quelque chose de plus traditionnaliste. Le frère a dit que lui par exemple buvait de l'alcool mais BOUKAOUMA n'a jamais fait de réflexion là-dessus, il n'a jamais jugé son mode de vie.

Sur l'épisode traumatique de l'adolescence, il a dit à l'enquêtrice que c'était la 1^{ère} personne à qui il racontait ça, il a expliqué que le suivi psy de Fleury l'avait aidé à faire revenir des choses.

L'avocate dit que les parents n'ont pas su dire les moyens de financements pour sa vie professionnelle, elle dit qu'en Cote X de l'audition de la mère de BOUKAOUMA, elle est interrogée avant l'enquête de personnalité, et indique sur questions des policiers avoir aidé avec son mari à financer sa part sur l'achat du taxi Phone.

III. Enquête de personnalité de Monsieur BRAHAMI.

L'enquêtrice le rencontre à Fleury, il a accepté l'entretien mais s'est montré anxieux sur l'interprétation qu'ils allaient faire de ses réponses.

Il est né en 1976 à Versailles.

Ils habitaient à Mantes la Jolie avec sa femme, ses trois enfants, qui sont scolarisés à l'école privée bilingue français arabe.

Son épouse est sans emploi. Puis elle a repris un travail en raison de l'absence de salaire de BRAHAMI.

Il a eu une enfance heureuse mais marqué par un secret sur ses origines découvert à l'âge de 15 ans. Il a grandi à Mantes la Jolie, sa famille est algérienne, installée depuis plusieurs années. Lui se présente comme le fils de Monsieur et Madame BRAHAMI qui sont en fait ses grands-parents. C'est sa tante qui a apporté des éléments plus clairs. La mère de BRAHAMI a été enceinte à 24 ans mais la grossesse n'a pas été acceptée par son père car hors mariage, donc BRAHAMI a été remis à ses grands-parents qui l'ont fait passer comme le dernier né de la fratrie, ce qui paraissait cohérent. Il a grandi dans l'idée que la mère était sa sœur et les enfants de sa sœur ses neveux et nièces, seul le grand père a mal accepté la situation qui lui rappelait la faute de sa fille.

Leur fils de 5 ans est mort dans les bras de son père qui a entraîné le départ du grand père du domicile. Il est décrit comme ayant été violent et autoritaire, le couple a éclaté après le décès. Le grand père n'a pas surmonté le décès de son fils et la présence de l'accusé dans sa famille. La grand-

mère est finalement décédée et le grand père n'a plus de lien ; après le départ du grand père, la famille était heureuse, BRAHAMI était le chouchou de la grand mère en qualité de dernier. Son adolescence est marquée par la découverte du secret par hasard, à l'école dans le livret de famille, il a vu que sa mère n'était pas sa mère, il a demandé à la grand-mère de clarifier, plus personne n'en a parlé. La mère a ensuite quitté le domicile avec ses deux enfants suivants. Les liens de la fratrie se sont éloignés ; jusqu'à son mariage, BRAHAMI était très soutenu par son oncle et sa tante, son oncle de Séoul l'a fait venir pour des stages, et une autre tante dans le sud pour les vendanges.

En 2005, il a rencontré sa femme qui venait d'Algérie dont la situation personnelle était difficile. Ils se sont installés chez la grand-mère, ont vécu des années heureuses où elle a retrouvé une famille avec un mari qu'elle décrit comme gentil et aimant.

En 2010, ils ont quitté le domicile familial, son épouse n'a pas d'emploi.

Niveau affectif, BRAHAMI est très entouré, il décrit la qualité des liens familiaux, décrit un parcours lisse, perçu comme un évitement qui permettait de ne pas verbaliser sa souffrance.

Après le décès de la grand-mère, il y a eu des distancions.

Les difficultés sont aussi évitées par la mère qui est décrit comme une femme fragile en grande difficulté personnelle pouvant tourner à la clochardisation. Personne n'a son numéro de téléphone, d'adresse, rien de fixe. Elle est incontactable.

Il est décrit par ses proches comme un homme calme, tranquille et sage mais aussi comme un homme pédagogue dans sa relation avec les jeunes du quartier.

Au niveau sentimental, la relation avec son épouse est la plus sérieuse qu'il ait connu. Mme BRAHAMI décrit une vie normale, le décrit comme un père investi et aimant, il sort avec ses enfants, il est présent dans la vie de famille. Elle le qualifie de très câlin et joueur. Elle a l'air dépendante de son mari et de sa belle-famille.

Amicalement, il est entouré par un ami du quartier mais a une vie plus casanière avec sa famille. Il a une bonne hygiène de vie.

Religieusement, c'est une famille musulmane modérée, ils ont un profond respect de chacun. Lui s'est intéressé à l'islam à 18 ans par le biais de rencontres à la mosquée du quartier, lieu de culte, et par un mouvement présent dans les cités qui aidait les jeunes à sortir de la délinquance. Il respectait les choix religieux de chacun. Certains voyages ont participé à son éducation religieuse : Egypte et Arabie Saoudite. Il dit qu'il porte la barbe et qu'il aime que sa femme porte le hijab, il ne sert pas la main aux femmes, c'est un désir de respect des percepts de la religion et veut que ses enfants le fassent par ailleurs. Il est décrit comme un homme ouvert dans le dialogue par son entourage.

(...)

Il a une activité non déclarée, des missions d'intérim, il vend du miel biologique.

Son épouse et lui disent qu'ils n'ont pas eu de difficultés financières.

Depuis 2015, son CDI a été interrompu par la détention. Son employeur dit qu'il est sérieux, ambitieux, et a une bonne communication.

Donc conclusion, il est agréable au contact, BRAHAMI veut donner bonne image. Sur son parcours, il y a un constat de contrôle de ses émotions, (...) il décrit une enfance heureuse et famille qui le soutient, mais la réalité est un peu différente, il y a ce secret autour de sa naissance, avec une mère absente, elle-même en grande difficulté, un père et un grand père absents voir qui l'ont abandonné, aucun membre ne semble avoir occupé la place qui était la sienne pour autant lui était au clair sur les positionnements mais avec une dimension émotionnelle plus difficile. BRAHAMI se présente comme un homme protecteur pour la famille, qui est un pilier pour son épouse, chacun peut se référer à lui dans la famille.

(...)

- **Questions de la présidente**

Il appelait son grand père papa et sa grand-mère, papa et maman.

Sur les relations avec sa mère biologique, une fois qui l'a su pour sa mère ça n'a pas changé.

Par la suite quand il a eu des enfants, ça n'a pas fait évoluer non plus la relation avec sa vraie mère. Sa mère a eu deux autres enfants, de deux hommes différents. Avec les deux enfants, il a eu très peu de relation avec eux ; sa mère apparaît comme mise à l'écart de la famille et sans doute depuis longtemps à cause de ça. Une sœur a expliqué que BRAHAMI ne savait rien de son père. Le père c'était un homme de l'âge de sa mère qu'elle aimait, elle avait 24 ans à l'époque, elle a eu des problèmes d'alcool.

BRAHAMI aborde ce sujet en se présentant comme le fils de ses grands parents et c'est en posant les questions qu'il a expliqué la réalité. Il l'a expliqué simplement.

Son épouse était informée de la situation mais personne n'en parle. Ses enfants à lui ne sont pas informés de la situation car pour lui les choses étaient simples et faciles.

Quand il est interpellé, il travaillait comme livreur à mi-temps dans une société de distribution.

BRAHAMI était satisfait et ça s'est arrêté du fait de sa réincarcération.

Les enfants étaient scolarisés dans une école privée, confessionnelle musulmane.

Une bagarre dans la cité lui a fait peur et il a eu ce contact avec les jeunes du mouvement vers 18 ans, c'est à ce moment qu'il s'est tourné vers la religion.

Il a affiché son désir de respecter les percepts et en les expliquant en même temps.

N'a pas parlé de ses condamnations antérieures.

- **Questions des parties civiles**

(...) Sur l'association, BRAHAMI a dit que c'était un mouvement prosélyte mais dans ses recherches, l'avocat a vu que ça se rapprochait du salafisme, que ça extrait les jeunes et que ce n'est pas vraiment de la bienfaisance.

- **Questions de l'avocat général**

La mosquée dans la cité n'est pas officiellement une mosquée mais une salle de prière.

BRAHAMI ne fournit pas les mêmes versions sur sa vie, il décrit une crise d'adolescence mais pas un jeune à histoire (...)

- **Questions de la défense**

La défense demande à l'enquêtrice si elle fait autant d'enquêtes sur le droit commun que sur les infractions relatives au terrorisme, elle dit plus sur le droit commun.

Sur le souci de bien paraître de BRAHAMI, elle dit qu'elle ne voit pas souvent cette préoccupation chez les individus qu'elle interroge, si elle le note c'est que ça a été marquant mais quand les gens sont incarcérés depuis longtemps, ils sont plus inquiets mais là elle a relevé une réelle préoccupation, demandant à quoi ça servait, pour qui, pourquoi etc.

Deuxième thème, sur son évolution marquée par le secret, et l'absence d'information de la part de la famille, ce secret est-il un mode de fonctionnement propre à lui ou sur le cadre familial demande l'avocat, elle pense que le mot secret c'est le mot qu'elle emploie mais pour cette famille, c'est comme ça.

Donc sur la présentation peu claire qu'il a fait de sa famille, elle croit qu'il ne veut pas trop fouiller dans son histoire et dire les choses c'est aussi avoir accès à la dimension émotionnelle, se questionner sur son père.

L'avocat demande si c'est un cadre familial qui l'a aidé à se poser les bonnes questions. Pour les proches c'est pareil, ils ne se posent pas la question répond-elle.

Sur l'évitement et la banalisation et le secret dont on parle, ce secret a été imposé et l'évitement c'est un mécanisme qu'il a mis en place pour éviter de se confronter à des émotions douloureuses. La banalisation c'est aussi une manière de dire que tout est normal et évite de se confronter à une configuration familiale qui serait différente et des questions qui le feraient souffrir.

Sur ces questions familiales, elle l'a trouvé plutôt sincère, il n'a pas essayé de les cacher mais ne peut pas tout dire car ouvre des portes trop douloureuses mais c'est différent du contrôle et de la maîtrise car n'a pas essayé de se contenir sur ces questions.

Sur la cohérence entre le schéma familial où il a grandi et celui où il est père, il n'est pas possible de faire de lien car c'est un père très investi. (...)

Avocat 2

Sur l'appréhension sur la manière dont elle peut interpréter ses réponses, il faut donner le contexte, il est au début de sa seconde incarcération.

Une personne réincarcérée dans une même affaire, ce n'est pas commun. Elle ne sait pas si elle a déjà connu ça.

Elle dit qu'il était mal aussi à cause de l'isolement. Il n'était pas forcément au courant qu'elle venait. Ça arrive explique t-elle.

IV. Enquête de personnalité de Mamadou N'DIAYE

La famille n'a pas rappelé pour faire l'enquête, mais l'enquêtrice a pu avoir connaissance d'une précédente enquête en 2017.

Né en 1977, avant son incarcération, N'DIAYE vivait avec son frère dans un studio, sans activité. Il a grandi en Normandie, dans une famille mixte avec un père malien et une mère normande. Ils étaient installés dans la ville d'origine de la mère.

L'environnement est plutôt raciste du côté maternel à sa naissance mais ça s'est apaisé après. Sa grand-mère maternelle s'est ensuite attachée à ses petits enfants, donc plus de racisme intrafamilial après.

Coté père, sa mère a été acceptée plus facilement. Sa mère s'est convertie à l'islam pour se marier avec le père, dit de sa mère que c'est une vraie africaine. Il se souvient d'une période heureuse avec une double culture valorisée par les parents. Il dit qu'il n'a manqué de rien. Ses parents se sont beaucoup mobilisés sur la prise en charge du fils aîné qui a des troubles psychologiques, pas beaucoup de précisions, ce frère peut être agressif.

Pas de difficulté de racisme même si c'est le seul noir du village.

N'DIAYE a été victime d'un accident de voiture grave volée, il a été lourdement blessé puis il y a eu une procédure judiciaire où il a été relaxé. Il a eu des broches partout mais n'a plus de séquelles aujourd'hui. N'DIAYE a réfléchi au sens de la vie après ça, il a quitté sa famille pour la région parisienne pour trouver l'insertion professionnelle.

Cet accident a entraîné une perception différente sur la vie avec une dimension religieuse importante, il dit avoir échappé à la mort ce qui l'a poussé vers la religion, dit que sa mère était athée et son père musulman mais la religion avait peu de place et il ne s'y intéressait pas, il a consommé de l'alcool et des stupéfiants. Ensuite il a fréquenté la mosquée de Champigny ou il a rencontré des jeunes sunnites, il décrit sa pratique comme modérée et dans le respect de la société, sans lien avec ses voyages en Turquie en 2014 et 2015.

En région parisienne, il a poursuivi ses études avec un bac professionnelle. Heureux en région parisienne, réservé sur ses relations sentimentales, il n'a pas voulu y répondre.

N'DIAYE a évoqué un loisir qu'il affectionne, c'est le « bouchtrat », c'est une activité de réapprentissage d'une vie dans la nature et une acquisition de compétences de survie, de chasser dans la nature, seul ou en groupe c'est du survivalisme. Il dit avoir cherché à savoir se servir d'une arme à ce moment là qui est dans le guide de survie.

Il a été bagagiste à Roissy, (...) N'DIAYE a eu plusieurs emplois dans la pose de panneaux solaires, il a travaillé dans le bâtiment en 2016, il a également essayé de monter une société avec le Mali. Son dernier emploi est agent de maintenant en hôtellerie, ça a été interrompu par une mise en examen dans une précédente affaire, son ancien employeur était plutôt content de lui.

N'DIAYE a eu du mal à stabiliser sa situation professionnelle du fait de sa situation judiciaire.

Sur sa situation financière, il n'a ni dette ni crédit, il vit grâce aux aides sociales de son frère et lui.

Les parents se sont déchargés de leur fils en difficulté sur lui.

Conclusion d'un parcours plutôt serein mais il donne peu accès à ses émotions, N'DIAYE fait peu de lien, évoque des faits sans analyse, décrit un parcours de vie avec réserve. Son adolescence est marquée par des difficultés sur le plan scolaire et avec l'accident de 1999 où il y a un arrêt dans son parcours puis avec son installation en région parisienne, il n'y a pas eu de solidité dans sa situation pour autant. Depuis 2001, il a son frère à charge, ne parle pas de sa vie personnelle, seul le bouchtrat est un loisir important dans sa vie.

- **Questions de la présidente**

Sur ses attaches avec le Mali, il y est allé pendant les vacances assez souvent, N'DIAYE était proche de sa famille là-bas, d'où le fait d'y monter une société.

Sur l'accident de voiture, il était passager. Il a été sévèrement blessé.

N'DIAYE a la charge de son frère depuis 2001, il en a la charge intrafamiliale mais pas juridique, il n'est pas son tuteur, c'est l'organisation familiale qui fait ça.

Lui ne l'évoque pas comme une contrainte mais il peut dire que les parents n'ont pas réalisé que pour lui c'était une charge importante.

Quand il a commencé à fréquenter une mosquée, comment il s'est orienté vers une pratique religieuse assidue demande la Présidente, elle répond que N'DIAYE parle d'une pratique modérée et de connaissances rencontrées à Champigny sur Marne mais il n'y habitait pas donc c'est sûrement des connaissances qui l'ont amené la.

Sur son loisir de survivalisme, loisir dont il a peu parlé et qui se pratique en groupe mais n'a pas voulu dire avec qui. Il a dit ça mais elle n'a pas compris pourquoi il parlait de ça. N'DIAYE a expliqué qu'il y avait une histoire d'armes là-dedans d'où le fait qu'il soit impliqué notamment dans l'affaire et qu'il y ait la présence d'armes.

Elle ne sait rien de sa vie personnelle. Là il a parlé de ce loisir plus pour justifier le dossier que pour parler de lui.

Pas de présence féminine dans son parcours, N'DIAYE n'a pas voulu en parler.

Sur les parents au Mali, ils se téléphonent tous les 15 jours, il n'a pas voulu donner son téléphone. Elle ne sait pas si ses parents et son frère savent qu'il est incarcéré. N'DIAYE ne sait pas qui a la responsabilité de son frère aujourd'hui. Il donnait l'impression d'être seul.

- **Questions avocate générale**

N'DIAYE donne l'image de quelqu'un d'isolé, il ne veut pas répondre sur ses relations sentimentales et de son entourage.

L'enquêtrice dit qu'elle ne l'a pas vu comme un isolé mais qu'il ne voulait pas donner accès à sa vie comme dans le rapport de 2017.

- **Questions de la défense**

Sur la conversion à l'islam de sa mère, elle remonte au mariage avec son père. (?) *Inaudible*

L'enquêtrice dit qu'elle n'a jamais été rappelée par la famille alors qu'elle a envoyé un courrier. *Inaudible*

Sur la pratique modérée dans le respect de la société, il n'a pas eu de propos comme quoi il était bien ou mal dans la société, l'enquêtrice dit qu'elle n'a pas pu savoir.

N'DIAYE a dit qu'en son absence il espérait que son frère paye les loyers.

Inaudible

Elle a eu le sentiment qu'il en disait peu sur lui et c'était pareil en 2017.

(...) Il a refusé de donner des contacts.

Sur le bouchrat, elle confirme qu'il parle de ça d'un coup alors qu'il ne parle de rien d'autre. Il dit ça pour expliquer qu'il est ici, parle d'une arme à feu, et c'est là où il parle du bouchrat. Ce n'est pas comme un loisir quelconque dont il voulait parler.

L'avocat dit que ce n'est pas comme ça qu'elle l'a formulé dans le rapport. Elle constate qu'elle n'écrit pas son rapport comme les choses arrivent forcément.

V. Audition de l'expert psychiatre pour BESSOUYAH

Il n'a pas d'antécédents psychiatriques mais il a un soutien psy depuis qu'il est incarcéré.

Pas de stupéfiants, rien qui révèle une consommation de toxine. BESSOUYAH s'est montré calme et cohérent. Fonctionnement intellectuel normal, pas d'insuffisance. Fonctions mentales de base qui fonctionnent harmonieusement, pas de trouble de l'inconscience.

Pas de maladie mentale.

Sur les faits, il affirme ne pas les avoir commis, qu'il ne s'intéresse pas à l'islamisme.

Conclusion : aucune anomalie, sujet qu'il comprend et répond, son infraction n'est pas en relation avec une maladie mentale. Il ne nécessite pas d'hospitalisation en milieu psychiatrique.

- **Questions de la présidente**

Il a dit qu'il bénéficiait d'un soutien psychologique à la période où il l'a rencontré. Spontanément, il ne se livrait pas à de grandes explications.

- **Questions de l'avocate générale**

Sur sa difficulté à se positionner dans le temps, l'expert n'a rien noté de particulier.

VI. Audition de Monsieur Mouloud BOUKAOUMA, père de l'accusé

73 ans, retraité, ancien salarié en épicerie. Il a eu 5 enfants.

Il ignorait tout, ne sait pas quoi dire.

C'est un garçon qui avait été élevé. Il jouait au foot, a eu un problème au genou. Puis a eu son bac. Après il n'a pas continué, il s'est lancé dans le corner. Le reste, il ne sait pas. Il était majeur. Ce n'est pas un mauvais homme. Il voudrait qu'il éduque ses enfants comme il l'a éduqué, il demande aux juges leur clémence, dit que ce n'est pas un mauvais « gars ». Il ne sait pas comment c'est arrivé, dit-il car son fils a bon cœur.

- **Questions de la présidente**

Quand il dit qu'il ne sait pas comment c'est arrivé, il veut dire ici à la cour d'assises.

Il ignorait tout, c'est quand il a vu sa photo à la télé qu'il a compris. Il est allé le voir et son fils lui a répondu qu'il n'avait rien fait.

Le père dit qu'il a été en Egypte pour apprendre l'arabe. Il ignorait que ça aurait ces conséquences.

Lui n'avait pas de pratiques religieuses, même pas la prière. Il se dit musulman mais non pratiquant.

Sur le pèlerinage à la Mecque, il dit l'avoir su une semaine avant. *Inaudible*

Sur les activités professionnelles de son fils, il était dans le commerce avec un cyber café à Aubervilliers. Il l'a aidé à investir dans ce fonds de commerce. Il pense qu'il avait donné 7- 8 000 euros. Il avait l'air satisfait. (...) Puis il a eu le garage mais ne l'a pas beaucoup aidé. Il avait la clientèle, un peu de tout dit-il. (...)

Sur les problèmes de santé du père, il a été opéré en 90 d'une hernie discale. (...)

Il a eu des plaques dans le dos, il a été alité plusieurs mois consécutifs à son domicile, et en 2014, il a rechuté. (...)

Sur le fait que sa maladie ait entraîné dans la famille des inquiétudes et une influence sur l'équilibre des enfants, il n'a pas senti ça.

Le fils avait un lien de parenté avec Abdelnasser BENYOUCEF, personnellement le père dit qu'il ne le connaît pas mais croit qu'il y a un lien de parenté du côté de sa mère. *Inaudible*

Il ne l'a jamais rencontré mais le connaissait de nom. Il sait qu'il est mort en Irak ou en Syrie.

Sur les liens de son fils avec cet homme, il ne sait pas. Il a appris sa mort par sa tante. Il n'en sait pas plus. *Inaudible*

Sur les fréquentations de son fils, pour lui il n'y avait rien d'anormal, il n'a pas cherché à savoir. (*Inaudible*)

Sur la détention de son fils, son fils lui a dit qu'il n'avait rien fait. (*Inaudible*)

Sur ses petits-enfants, il les voit. (*Inaudible*)

- **Questions des parties civiles**

Il a 5 enfants, « il n'y a que lui » a dit le père au début de son audition. Qu'est ce qui le diffère des autres demande l'avocat.

Le père répond qu'il a décidé d'aller en Egypte étudier, les autres non, il est allé à la Mecque, pas les autres. Il s'est dit pourquoi pas s'il veut.

Donc ce voyage l'a changé demande l'avocat, le père dit que non, il s'est instruit oui mais n'a pas vu une différence et n'a rien vu après non plus.

Sur les conversations sur la religion, la guerre en Irak, en Syrie, le djihad, ils n'ont jamais parlé de ça ensemble ni avec ses frères.

Sur sa pratique religieuse, son fils lui a demandé alors qu'il était âgé, pourquoi il ne faisait pas la prière et le père a dit qu'il ne voulait pas la faire. En plus il est malade, il s'occupe plus de lui que de religion ou quoique ce soit.

Quand il est rentré d'Égypte, il n'a pas vu de changement chez son fils, rien de mauvais.

Il était normal dit le père. S'il avait vu qu'il se détournait, il l'aurait emmené en Algérie. Il dit qu'il est différent des autres car il est parti étudier.

- **Questions de l'avocate générale**

Son fils venait souvent le voir presque tous les soirs, il est très proche de tous ses enfants. Il lui a déconseillé de partir car l'Égypte n'était pas stable à l'époque, il avait peur pour sa sécurité.

Quand il a été là-bas, ils ont pris contact un peu plus tard. Mais sinon il l'appelait pour donner des nouvelles ; Quand il est revenu, il n'a pas constaté de changement.

Sur le fait qu'il ne reprenne pas ses études en rentrant, il savait que son père n'avait pas les moyens de payer.

Il n'est jamais allé à son cyber mais au garage oui. Dans les différents commerces où il a été, il était investi.

(...)

Son fils n'a jamais envisagé d'aller vivre à l'étranger.

Sur son départ en Algérie, le père se souvient mais ils sont restés peu car ça ne leur a pas plu. Rabah avait dit à son père qu'il croyait que l'Algérie était dans le droit chemin. Le père dit que l'État avait combattu les radicalisés là-bas.

(...)

Sur son projet professionnel en Algérie, il sait que son fils voulait offrir une laverie mais il n'en sait pas plus et comme ils sont revenus, le projet a été abandonné.

Le père n'en sait pas plus sur les fréquentations de son fils. Il se souvient des voisins avec qui Rabah jouait au foot.

Sur BRAHAMI, le père ne le connaît pas du tout.

Sur le fait que BRAHAMI aurait appelé sur le numéro fixe de chez eux, il dit que la maison est ouverte à ses enfants donc ils ont pu se servir du téléphone. Ces contacts ont lieu en mars et avril 2015. Le père dit qu'il ne sait pas, que tous ses enfants ont accès au téléphone.

Sur la ligne téléphonique algérienne associée à Abdelnasser BENYOUCEF, il a été en contact avec sa ligne le 21 avril 2015. Le père répond qu'il ne sait pas, que ce n'est ni sa femme, ni lui.

Il dit qu'il voudrait que son fils Rabah revienne à ses enfants.

VII. Audition de Aicha BOUKAOUMA.

Elle a 37 ans, elle est étudiante en psychologie.

C'est la femme de Rabah BOUKAOUMA, accusé, depuis 19 ans civilement. Elle dit qu'elle n'a pas de déclarations à faire.

• Questions de la Présidente

Sur la personnalité de son mari, elle dit qu'elle ne comprend pas qu'il soit mêlé à cette histoire, elle va lui rendre visite. Elle sait ce qui lui est reproché, elle lui a demandé et il lui a dit qu'il avait acheté des gilets par balle et que c'était pour les envoyer en dehors de la France.

Elle ne sait pas où, il lui a dit qu'un de ses amis lui avait demandé de le faire mais elle n'en sait pas plus.

Sur l'intérêt de son mari dans cette opération, elle dit qu'il n'avait pas d'intérêt, comme c'était un ami, il l'a fait, elle ne sait pas si c'était pour de l'argent. Elle ne sait pas non plus de combien de gilets on parle, quand elle vient le voir elle est avec ses enfants donc ne pose pas de questions là-dessus.

Sur ce qu'elle en a déduit, c'est que c'était pour une personne en zone irako-syrienne et que ce n'était pas pour la France.

Elle dit qu'elle n'a pas vu les gilets. Ils n'étaient pas à leur domicile. Elle a vu les achats après l'incarcération de son mari.

Elle dit que les gilets devaient protéger une personne dans une zone en guerre. Elle pense qu'il n'aurait pas dû faire ces achats et ne pas s'en mêler.

Sur les fréquentations de son mari, elle ne les connaît pas.

Sur les activités de son mari, en 2013, il avait son garage puis il a été intérim sans emploi fixe donc avait des revenus faibles. Elle non plus n'avait pas d'activité. Ils parvenaient à boucler les fins de mois malgré tout et sans endettement.

Rabah BOUKAOUMA a été aidé par sa famille pour ses commerces. Elle dit qu'elle est déjà allée dans les locaux et qu'il en tirait des revenus.

Sur l'activité au sein du garage, ça faisait achat-vente-réparation de véhicule, elle y est déjà allée.

Elle a croisé les employés, ils avaient un rapport de collègue entre eux.

Sur leur couple, ça arrive que lui sorte, elle a plutôt des activités domestiques. Quand il voyage, il ne lui dit pas, elle reconnaît qu'il n'y a pas beaucoup de communication dans leur couple. Ils n'étaient pas en phase à un moment donné, dit-elle.

Lui a évolué dans son travail et elle est restée femme au foyer. Quand il partait, elle ne savait pas. Pour la Mecque, il lui a dit qu'il partait, elle était d'accord. Ça s'était fait à la dernière minute.

Sur son départ en Algérie avec la famille, elle y est allée, elle l'a suivi mais organisation de dernière minute également. Comme ils étaient mal préparés, ils sont rentrés. Il voulait ouvrir un commerce là-bas donc la famille l'a suivi. Le commerce elle ne sait pas ce que c'était, c'était en 2013. Ils sont restés deux mois.

A leur retour, ils ont rescolarisé les enfants. Entre 2013 et 2015, Rabah n'avait pas d'emploi stable.

Sur les téléphones portables de Rabah, il en avait un et elle aussi. Possible qu'il ait déjà utilisé son téléphone.

Sur les amis de son mari, elle dit que c'était des collègues, ils sont déjà venus diner peut-être. Après elle connaît des amis de nom comme Nabil. BRAHAMI elle le connaît de nom également, il est déjà venu diner.

Elle ne sait rien d'autre sur ses fréquentations. Il n'y avait pas de liens, ils sont peu venus, précise-t-elle.

Sur Abdelnasser BENYOUCEF, elle a déjà entendu son nom, c'est un cousin qui n'est pas venu chez eux. Elle dit ne pas en savoir plus. Il vivait en Algérie. Elle dit que son mari ne parle pas beaucoup, que comme dans tous les couples, il y a des hauts et des bas.

Quand il est parti en Turquie, il est parti en vacances. Elle, elle ne partait pas en vacances sans lui dire, précisant qu'avec les enfants, c'est difficile en plus.

Elle ignore si BENYOUCEF est toujours vivant. Elle dit connaître son épouse Fadila qu'elle a connu lors d'un voyage en Algérie. Elle l'a rencontré chez elle quand BENYOUCEF n'était pas là car il était incarcéré à ce moment-là. Elle précise qu'ils ont 4 enfants. Elle ne sait pas ce qu'est devenue Fadila depuis. Elle ne sait plus quand c'était et se sont rencontrées parce que leurs maris se connaissent explique-t-elle.

Elle ne connaît pas de surnom de BENYOUCEF, sa femme l'appelait par son prénom, elle ne sait pas pourquoi il était incarcéré. Elle dit qu'elle n'a pas parlé de lui avec son mari.

Mme BOUKAOUMA dit qu'elles ne se sont pas revues après, elles ne se connaissaient pas bien.

- **Questions des parties civiles**

Sur les fréquentations de son mari et ses amis hors de France, elle dit qu'il n'en a pas, à part son cousin.

Sur son voyage en Turquie, elle l'a su tard.

Sur l'ami en zone irako-syrienne, elle dit qu'elle n'était pas étonnée qu'il connaisse quelqu'un là-bas.

- **Questions avocate générale**

Sur son projet familial, c'est l'Algérie qui a été envisagée.

Le 10 juin 2015, elle dit que son mari n'avait pas de téléphone juste avant son incarcération.

S'agissant de BENYOUCEF, elle dit qu'elle a eu des contacts téléphoniques avec sa femme qui avait besoin de médicaments pour ses enfants et de vêtements. Elle ne sait plus quand c'était.

- **Questions de la défense**

Elle dit qu'elle a l'air de se sentir mise en cause parce que son mari est dans le box dans une cour d'assise. Elle est mariée depuis 19 ans. Elle dit que son mari n'a jamais été violent. Elle est surprise

qu'il soit impliqué dans une affaire terroriste avec le décès d'une femme. C'est un père affectueux, très soucieux de l'éducation de ses enfants, quelqu'un qui a de la tendresse.

Sur l'éducation de leurs enfants, ils veulent qu'ils s'épanouissent.

Son mari n'a pas été élevé dans la religion, elle ne le trouve pas très pratiquant, il ne fait pas toujours ses prières, il n'est pas rigoureux dans sa pratique religieuse. Ils ont suivi des cours de langue arabe. Elle, elle parle le dialecte algérien. Les enfants ne parlent pas arabe. (...)

Sur le voyage en Turquie, elle pense que c'était 1 ou 2 ans avant l'incarcération.

Pendant une longue période, il a été alité. Elle dit qu'elle était à la maison pendant ce temps-là. Elle part à un moment s'occuper de son frère autiste pendant 2 semaines. Elle répète qu'il n'est pas violent même s'il a acheté des gilets par balle.

VIII. Audition de la femme de BRAHAMI

Née en 1976, agent d'entretien.

Elle est la femme de Farid BRAHAMI, ils sont mariés civilement.

Elle dit que son mari est un homme bien, qu'il prend soin de sa famille. Elle dit qu'elle était heureuse avec lui, que ses enfants ont besoin de lui. Elle ne lui reproche rien.

C'est quelqu'un de gentil avec elle et les enfants, il est sportif et serviable dit-elle.

• Questions de la Présidente

Ils sont mariés depuis 2006, ils ont 3 enfants de 14, 12 et 9 ans. Ils sont scolarisés.

Sur l'éducation religieuse donnée aux enfants, elle dit qu'elle est normale. Ils ne suivent pas de cours mais ils font la prière de temps en temps.

Sur la pratique de son mari, il ne va pas souvent à la mosquée, il prie à la maison. Elle dit ne pas connaître ses copains.

Avant la prison, il était dans un magasin qui vendait du miel. Ils n'avaient pas de problème d'argent. Pas de problème dans leur couple non plus.

Elle va le voir en prison mais là il est trop loin et elle n'a pas les moyens d'y aller.

Sur le fait qu'il soit en prison, il a dit qu'il était victime. Elle dit qu'elle préfère ne pas savoir.

• Questions des parties civiles

L'avocat dit que derrière lui, il y a la famille d'Aurélié CHATELAIN qui avait une fille de 5 ans.

• Questions de l'avocate générale

Sur ses enfants, l'un des prénoms fait référence à un personnage du coran.

Sur l'éducation religieuse, les enfants vont dans une école religieuse, elle dit qu'ils n'ont pas des cours de religion mais qu'ils ont des cours d'arabe.

Sur le départ en Égypte de son mari, il est allé pour voyager dit-elle.

Sur le pèlerinage à la Mecque, elle savait, elle y était aussi ainsi que sa belle-mère. Elle croit que c'était en 2007-2008.

Elle décrit une vie de famille classique. Sur son quotidien avant l'incarcération de son mari, le matin elle prépare les enfants, son mari les emmène à l'école, ils font des courses, sortent les petits, vont manger à l'extérieur. Il était là tous les soirs.

Sur ses fréquentations, elle a pleuré quand elle a vu la photo de BOUKAOUMA en garde à vue mais elle venait d'être opérée donc était mal et avait des émotions.

- **Questions de la défense**

Elle voulait dire que son mari était innocent et non victime. Elle dit qu'elle ne connaît pas le vocabulaire juridique.

Sur l'éloignement géographique par l'administration pénitentiaire, elle dit que c'est trop, qu'elle ne l'a pas vu depuis février. Ils étaient très proches, ils s'occupent des enfants.

IX. Audition de la compagne de JALAL

38 ans – étudiante

Elle dit qu'elle s'occupe seule de ses trois enfants. Elle a eu des problèmes de santé, elle a dû être opérée, sa situation est compliquée. Elle dit que Jalal est un très bon père. Elle ne comprend pas toutes ces années d'incarcération, même si l'histoire est compliquée elle ne sait pas ce qu'il fait là.

- **Questions de la Présidente**

Ils sont ensemble depuis dix ans. Ils ont trois enfants de 12-7-3 ans. Les deux aînés sont reconnus. Avant, il travaillait dans une crêperie, il était à l'accueil. Elle n'y est pas allée. Il ne lui en parlait pas. Avant, il a travaillé dans un fast food.

Sur ses fréquentations, parmi les accusés, elle dit ne connaître personne. Ses amis étaient dans les cafés/tabac/quartier.

Sur la pratique religieuse de Jalal, il est musulman, il fait la prière, le ramadan, va à la mosquée le vendredi mais ne s'attardait pas. Il n'a pas une pratique très rigoureuse, c'est un pratiquant modéré dit-elle.

Elle le décrit comme quelqu'un de gentil, marrant, bon père, à l'écoute et serviable. Elle est allée lui rendre visite à la prison avec les enfants.

Elle dit que ça se passait bien quand il était là. Les enfants ressentent le manque de leur père, ils posent souvent des questions, elle ne sait pas quoi dire. Ce n'est pas commun dit-elle. Elle sait que ce n'est pas sa première incarcération, elle croit qu'il l'a déjà été pour vol avant.

- **Questions de l'avocate générale**

Sur les voyages, ils sont allés au Seychelles en novembre 2014. Elle dit qu'ils ont financé cela grâce à de l'argent qu'ils avaient mis de côté. Elle dit qu'il a travaillé avant, qu'il gère bien ses dépenses et qu'elle avait des revenus de son côté.

Ils ont aussi été au Maroc il y a longtemps ainsi qu'en Angleterre quelques jours, lui a travaillé là-bas pendant quelques mois.

Son frère a été entendu, il a dit que Jalal avait fait deux fois le pèlerinage à la Mecque. Elle le sait pour une fois, ce n'était pas le pèlerinage classique dit-elle. C'était avant les Seychelles.

Sur la perquisition, un téléphone a été retrouvé avec des traces de conversations Skype avec des personnes dont la localisation était Karachi. Il y avait des vidéos à caractère djihadiste avec des chants religieux. Elle dit que c'était elle qui avait téléchargé ces vidéos. Elle explique qu'elle a cherché des versets et une vidéo en entraîne une autre mais elle écoutait surtout le son sans regarder les images.

Jalal a aussi dit en avoir téléchargé pour les mêmes raisons.

- **Questions de la défense**

Elle a reconnu qu'ils avaient des activités illicites et que c'est ça qui leur a permis de vivre au-dessus de leurs moyens.

Elle dit qu'il a eu une enfance compliquée financièrement. Il vendait des lots de parfum.

Elle a été choquée de la façon dont ils sont entrés chez eux. Elle décrit un gros choc au moment de l'interpellation. Elle savait que c'était un délinquant mais ne croit pas à ses liens avec le terrorisme.

Cette incarcération a été une prise de conscience sur son passé de délinquant, il a senti le manque de la famille. Il veut partir quand il sortira il a pris conscience de ses fréquentations.

Elle pense qu'il est dans le box pour recel, qu'il a vendu un gilet par balle.

Sur le besoin de reconnaissance de Jalal, elle valide que c'est le cas.

Pendant le pèlerinage à la Mecque, ils n'ont pas fait toutes les étapes, c'était très léger. Elle dit parler un tout petit peu, elle peut le lire. Lui parle un peu mieux dit-elle mais il ne l'écrit pas. Il le lit moins bien qu'elle. (...)

Il a arrêté de boire il y a 12 ans environ. (...)

JOUR 3 – MERCREDI 7 OCTOBRE 2020

Enquête de personnalité concernant les accusés (suite).

I. Abdelkader JALAL

A. Enquête de personnalité d'Abdelkader JALAL :

L'enquêtrice de personnalité est appelée à témoigner à la barre.

Sur son parcours pendant son adolescence, JALAL part dans la délinquance très jeune, à 16 ans il connaît ses premières incarcérations. Il a quelques emplois notamment de manutentionnaire. Ensuite il a d'autres emplois en CDD pour des activités d'employé polyvalent.

Il continuait à côté ses « trafics ». Sa famille pensait à une réinsertion lorsqu'ils voyaient qu'il était occupé mais sa compagne n'a jamais été « dupe » mais disait que ces activités ont beaucoup aidé pour l'argent du couple.

Sur son rapport à l'argent : beaucoup de jeux, jeux de cartes etc...

Lorsque l'enquêtrice de personnalité le rencontre, il aurait compris le côté destructeur de sa vie avec la crainte de la perte sa compagne, il change donc de discours et a une volonté de se réinsérer. Néanmoins il rencontre une difficulté à se projeter dans l'avenir. Il dit avoir besoin d'un suivi psychologique à sa sortie. Ses proches sembleront plus confiant pour sa réinsertion que lui.

Il a bénéficié d'une famille unie autour de lui. Il avait une vie sociale assez épanouie, un intérêt marqué pour le sport. Avec sa compagne il partageait beaucoup de moments.

Rencontre avec sa compagne : leur rencontre a été fortuite, depuis 15 ans. Leur relation a commencé difficilement car la famille de sa femme voyait d'un mauvais œil cette union. Ils se mettent ensemble et ont vite eu deux enfants en 2008 et 2012.

Mais il est incarcéré en 2008 et il n'est pas là pendant l'accouchement de sa femme. Il devient père au foyer pendant un temps mais reprendra assez vite ses activités illégales car il disait ne pas pouvoir subvenir au besoin de sa famille.

Avant d'être incarcéré, il travaillait ses activités, et a un emploi à côté donc il n'était pas souvent là.

Sa femme le menace souvent de le quitter mais le soutient toujours. Il est en incarcération mais refont un enfant en 2017 : ils veulent une grande famille et ont peur qu'ils n'aient pas le temps de faire un enfant après car ils ne savent pas combien de temps il va rester.

Sur la religion : il est né dans une famille de confession musulmane. Une pratique religieuse assez simple, il respecte les principaux rites. Il est peu impliqué dans la communauté de sa ville, il ne présente pas de signe radicalité, il porte la barbe pour un souci esthétique. Ses proches ont tout de suite dit qu'il était tolérant et n'ont jamais été inquiété par sa pratique. Il n'est pas relevé de pratique rigoriste.

Conclusion de l'enquêtrice de personnalité : il considère qu'il est tombé dans la délinquance dès l'adolescence. Il estime que cela n'a jamais été la faute de sa famille et de son entourage. Il avait une forme d'addiction à l'argent et quelques mauvaises fréquentations.

Quand elle l'a vu, il se rendait compte du côté destructeur de sa vie, et avait en tête le problème de ne pas voir ses filles grandir. Il projetera une volonté de changement. Il bénéficie d'un soutien familial pour cela.

- **Questions de la Cour**

La présidente demande si toutes ces délinquances étaient à viser financière ou autre. Il ne l'a pas présenté comme cela, il n'a pas présenté d'autres activités rémunératrices.

Elle demande s'il a essayé de travailler de façon permanente pour gagner de l'argent de manière légale. Elle répond qu'il avait peu de diplômes ce qui lui a donné conscience qu'il gagnerait peu et qui l'a poussé à faire « *de l'argent facile* ».

Il a eu un emploi dans un snack : qu'est-ce qu'il en a dit ? Elle répond que c'était un emploi en CDI mais elle n'a pas trop d'éléments sur la question. Activité polyvalente, il était appelé en cas de besoin, il devait en fait assurer le calme dans ce snack. Il était un peu comme vigile dans cette crêperie. La présidente demande pourquoi il devait faire ça ? ce n'est pas commun de faire « vigile » dans une crêperie. Il a dit que c'était un quartier qui craignait et donc il fallait assurer une sécurité.

Est-ce qu'il a parlé d'un cercle amical ? L'enquêtrice dit avoir contacté deux de ses amis. Ils le décrivent comme assez casanier mais partageait des activités sportives, des restaurants... Ils n'ont mentionné aucun lien avec une appartenance religieuse.

La présidente demande à propos de la religion s'il la pratiquait encore en détention ? Elle n'a pas fait de différence entre la détention et sa vie avant mais pense qu'il continuait à pratiquer sa religion de manière basique.

- **Questions des avocats des parties civiles**

Maître COSTES, avocate de la FENVAC, demande une précision sur ses motivations d'activités illégales. L'enquêtrice répond que l'appât du gain et mettre à l'abri ses proches étaient ses seules motivations.

Elle demande ensuite si elle pense qu'il regrette ? Il regrette apparemment car il a pris conscience des choses et il a vu sa famille, ses parents, sa femme ont souffert pour tout ce qu'il s'est passé.

- **Questions de l'avocat général**

Est-ce qu'il a évoqué avoir été à l'étranger ? Réponse négative.

Elle parle de son quartier et questionne ce dernier. Il parle d'un quartier assez défavorisé, avec des revenus modestes... sensible sur le plan sécuritaire. C'est ce quartier dans lequel il a évolué tout au long de sa vie.

Sur la religion : est-ce qu'il a dit à quel moment de sa vie il s'est tourné vers la religion ? Elle répond que c'était à l'adolescence de façon naturelle.

Elle lui demande si du fait de la loquacité de JALAL, elle n'a pas été influencé vers des thématiques particulières pendant cet entretien. Elle pense avoir été maître de son entretien et ne s'est pas fait entrainer par des questions en particulier.

L'avocat général demande une précision. Elle trouve bizarre qu'il habite dans un milieu assez modeste alors qu'il dit brasser pas mal d'argent. Au final est ce qu'il faisait beaucoup d'argent ou non ?

Elle répond que ce n'était pas une vie particulièrement luxueuse mais il disait améliorer le quotidien de sa famille. Pour que « *la vie soit confortable* ».

Elle demande s'il avait des dettes. Il n'y en avait pas.

- **Questions de la défense**

Avocat de Monsieur JALAL :

Il est peu audible, en l'absence de micro.

L'enquêtrice dira en tout cas que JALAL a répondu à ses questions mais ne s'est pas étendu plus, a part quand il parle de sa famille où là il a pu se confier.

L'avocat lui demande son avis sur le fait qu'il a été vu comme la brebis galleuse de la famille. Elle répond que ce n'est pas le sentiment qu'elle en a eu que sa famille était protectrice avec lui et que c'était à cause du quartier dans lequel il était qu'il a été influencé et aucunement à cause de sa famille ou de l'éducation reçue. Monsieur est beaucoup critique envers ses choix. Il entraînait les gens pour commettre des délits ou autre. Il était plutôt meneur.

I. Audition d'un témoin anonymisé, ancien employeur de JALAL

Il connaît « Kader » car c'était son employé. Il prête serment. Il était gérant de la crêperie sucré-salé où il travaillait.

Il a été choqué car Jalal a travaillé pour lui pas mal d'heures pendant 1 an et 3 mois. Quand les agents sont venus dans sa crêperie et qu'il a su, il a été très choqué. S'il avait eu à faire à quelqu'un qui de temps en temps s'énervait ou quoi il aurait pu se dire que Jalal avait une deuxième vie mais là il ne sait pas ce que ce dernier fait ici.

Il dit que tous les gens du quartier étaient choqués et se disaient tous pourquoi il avait été arrêté.

Pour lui ce n'est pas possible même si sur le reste il ne sait pas ce qui lui est vraiment reproché. Il dit il a fini par céder son magasin à cause de ça car il y avait eu une mauvaise publicité car les forces de l'ordre sont venus dans son commerce à 20 camions.

Il a fréquenté JALAL pendant plus d'un an et il peut dire qu'il était tellement sociable que des gens pensaient que c'était lui le gérant du restaurant. Il avait « *les traits que recherchent tous les patrons* ».

La présidente demande ce qu'elle connaît de lui : il connaît son caractère, il fait de la moto, il joue au foot, il avait des connaissances dans de nombreux domaines.

Elle demande aussi ce qu'il connaît de son passé : il dit qu'il sait qu'il avait eu des petits problèmes avec la justice mais ne savait pas pourquoi. Il n'a pas demandé, il sait juste que c'était du droit commun. Il dit l'avoir appris par quelqu'un d'autre, par une personne qui était venue manger une fois dans sa crêperie. Il n'a pas été intrusif « *il fait son travail c'est tout ce qui m'intéresse* ».

Sur la crêperie : la crêperie a été ouverte en mai 2014. M. JALAL a été embauché à l'ouverture. Il a employé deux ou trois personnes dans cette crêperie. Il l'a rencontré quand il était en travaux pour le restaurant. JALAL est passé en moto et l'a questionné. Ils ont commencé à parler. Il a dit « *si tu as besoin de quelqu'un je suis à côté* ». Deux jours après il y avait trop de monde donc il l'a appelé. Il est venu directement, « au feeling ».

Dans quel cadre il est embauché : CDI à temps partiel. Il était polyvalent, mais essentiellement à la caisse.

Caisse, serpillère, etc... il s'agissait d'un snack ouvert jusqu'à 2h du matin.

Sur son emploi pour assurer la sécurité : il dit que ce n'était pas vraiment ça mais que si on n'est pas de la ville, on peut avoir des problèmes, des gens qui ne payent pas etc... JALAL avait grandi aux Mureaux donc il connaissait les gens et donc il n'y avait pas de problème. Il assurait la gestion des conflits, la gestion de la clientèle. Il a vraiment constaté qu'il gérait les conflits. Il pensait que comme il connaissait tout le monde, il se disait qu'il aurait moins de problèmes.

Il avait une relation tout à fait normale avec le reste des employés. Il avait un magasin assez petit, il faisait surtout de l'emporter.

Il dit que s'il ne parlait pas de travail, il parlait de moto. C'était un passionné de moto.

Il a vendu sa crêperie car après les événements, il a perdu pleins de clients. Les gens qui le connaissaient vraiment disaient que c'était du cinéma. Pour le reste, beaucoup de gens ont eu « peur » et il a ensuite fermé.

- **Questions des parties civiles**

Elle demande s'il connaît d'autres accusés. Il reconnaît Farid BRAHAMI car il était déjà venu à la crêperie. Il dit qu'il passait souvent. Il venait manger et l'aidait de temps en temps. C'est le témoin qui lui demandait de l'aider de temps en temps. Il a essayé de faire des crêpes. Il l'a bien arrangé quand lui ne pouvait pas. Mais il ne l'a jamais engagé.

L'avocate lui parle de ses précédents judiciaires. Il dit qu'il ne veut pas en parler. Il n'a pas à dire quel genre d'infraction c'était.

- **Questions de l'avocat général**

Elle demande la signification du nom de sa société. Il dit que c'est le mot *calme* en arabe mais ça n'a rien à voir avec le nom d'un de ses employés.

Comment il savait que Kader connaissait tout le monde ? il explique qu'il s'est renseigné et qu'il a vite compris que tout le monde le connaissait. Tout le monde lui disait bonjour, le klaxonnait...

Il avait recours de temps en temps à Farid car il habitait à Trappes et que c'était compliqué. Il voulait voir ses enfants et les allers retours l'épuisaient. C'était entre guillemet un service qu'il lui rendait.

Elle dit que les services de police ont dit que dans cette crêperie il y avait beaucoup de monde de connu de leur service.

Il répond qu'il y a les journalistes et la vérité. Il dit qu'il était certifié hallal. Et donc beaucoup de monde venait. Il y avait le hallal et l'électronarcose. Et lui était certifié hallal. La plupart des gens ne font pas attention à cela. Lui il ne mettait pas d'électronarcose. Les gens des Mureaux y allaient donc les yeux fermés.

Au Mureaux c'était le seul établissement crêperie de la sorte.

Elle revient sur la question de base : elle parle de gens connus des services de police pour pratique de l'islam radical.

Il dit qu'il a été fiché S pour un voyage en Égypte. Alors que ce n'était pas le cas. Et donc pour lui ça ne veut rien dire. Ça ne lui parle pas. Il a un cerveau et s'en sert : il sait voir les limites et que s'il avait vu de la violence ou de la haine il n'aurait jamais embauché un tel ou un tel.

L'avocate générale dit qu'il a été condamné pour association de malfaiteur terroriste. Il dit qu'il ne veut pas en parler.

L'avocate générale dit que la crêperie était un rendez-vous de certains pour la Syrie, en acheminement vers la Syrie. Cela a été dit par beaucoup de personnes, clients. Il dit qu'il l'a appris au moment des faits mais ne savait pas ce qu'il se passait.

Il reconnaît encore une personne dans le box, qu'il connaît de vue qui serait allé manger dans sa crêperie. Il dit néanmoins qu'il n'est pas sûr et qu'il peut se tromper.

Sur la fermeture de sa crêperie : elle rappelle que les comptes bancaires étaient assez bas. Ça ne marchait pas très bien. Le témoin répond que certes ça ne marchait pas très bien mais qu'après ce qu'il s'est passé il a voulu donner congé du local. Il a voulu se débarrasser de la crêperie.

- **Questions de la Défense**

Avocat de Farid BRAHAMI

Il demande quels liens il avait avec lui. Il dit qu'il l'a connu à la crêperie. Et qu'il lui a acheté par la suite un téléphone pour son père. Il vendait de temps en temps des choses, par ci par là.

Il disait qu'il était très gentil et qu'il était content de son travail. Il ne voyait rien de mal.

La téléphonie dit qu'il a été en contact régulièrement avec lui. Il répond que c'est possible. Il ne se souvient pas en détails.

Avocat 2 (inaudible) :

Il parle du jour où Kader a été arrêté. Au début il dit ne pas avoir compris. Il a ensuite vu les actualités.

Un autre avocat lui demande s'il n'a pas été impliqué dans ce dossier. Il répond que non, jamais.

Il a été condamné à 3 ans dont deux avec sursis et 3 ans de mise à l'épreuve pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste par le passé. Il n'a pas eu d'autres condamnations ensuite.

L'avocat pose la question car quand il est arrivé à la barre Mr était stupéfait des faits alors que pourtant il connaît ces profils car il a été dans ce milieu, donc il a connu les évolutions dans ses milieux. Il dit que les gens qui pouvaient poser problèmes représentaient 2% de sa clientèle et que les gens n'ont retenu que ces 2%. Il dit qu'il comprend aussi que comme il était certifié halal il pouvait attirer des gens plus rigoureux sur la pratique religieuse. Il ne connaît pas en tout cas les habitudes alimentaires de Kader. Il dit qu'il ne sait même pas si Kader savait que la nourriture était certifiée halal.

B. Audition de témoin anonymisé, ami de JALAL

Il a 40 ans, est veilleur de nuit, originaire de Romainville. C'est un ami de M. JALAL.

Il dit connaître deux personnes ici : « Kader » et M. MARCOVIC.

Il prête serment.

- **Questions de la Cour**

Il connaissait MARCOVIC depuis longtemps. Quand l'affaire est arrivée il a aussi été en garde à vue. Il présente Jalal comme un très bon ami, quelqu'un de débrouillard c'est-à-dire que si on a besoin de

quelque chose dans le quartier on lui demande. Il a présenté MARCOVIC à Kader car Kader avait besoin de matériel pour sa pizzeria.

MARCOVIC aimait les jeux d'argents, jouait beaucoup aux cartes. Mais ce n'est pas un mec qui va vendre de la drogue ou autre. Il flambe et boit beaucoup. Aujourd'hui il a beaucoup changé, il ne fait plus d'écarts.

Son meilleur ami est le frère de Kader donc pour lui c'est comme un petit frère. Ils ont fait « *tout ce que des mecs de cité font ensemble* ». Lui n'était pas du tout proche de la radicalisation. Il « *envoyait chier* » les gens qui lui en parlait.

La présidente demande ce qu'il sait sur ses activités : il dit qu'il ne trainait pas avec lui tout le temps car il était plus avec son frère. Il passait des fois manger à la crêperie quand il allait voir sa mère aux Mureaux. Pour lui c'était une clientèle de cité banale.

Pendant sa garde à vue : la présidente lit sa déposition. Il avait dit que la crêperie était fréquentée « par des barbus ». Il confirme en disant que c'était tous les établissements de sandwicherie de quartier qui étaient comme ça. Il dit qu'il y a deux genres de barbu, ceux pour la religion et ceux pour l'effet de mode.

Il dit que pour lui cette crêperie c'était normal, il n'y avait pas de problème. Il dit même qu'il buvait sa bière sur le trottoir sans problème.

Il dit qu'il ne laissait personne s'approcher de lui pour essayer de le convertir. Mais il n'a pas rencontré ces personnes dans la crêperie. Il n'a pas été approché là-bas.

Jalal n'a jamais rien dit là-dessus également.

Personne n'a jamais dit que c'était un lieu où il y avait des choses à surveiller ou que c'était bizarre.

Sur sa rencontre avec MARCOVIC et Kader: il a déménagé et donc ses anciens amis ont rencontré ses nouveaux amis ; il dit que la rencontre s'est faite comme ça. De plus Jalal cherchait du matériel pour une pizzeria.

Au final l'affaire du matériel ne s'est pas fait jusqu'au bout et il ne sait pas pourquoi.

Il n'a jamais entendu ces deux-là parler d'autres choses, d'autres objets ou matériels. Il ne l'a pas non plus entendu dans son entourage. Il ne lui a jamais parlé d'armes ou de drogue ou chose comme cela.

Il a entendu parler de ces histoires en garde à vue. Il était même étonné. Jalal a pourtant dit devant le juge d'instruction (JI) qu'il était présent pendant la vente des gilet tactiques. Il dit que c'est faux.

Il avait demandé ensuite à MARCOVIC à sa sortie pourquoi il avait été incarcéré. Il avait simplement dit que c'était à cause des gilets. Il dit que MARCOVIC n'en a pas dit plus. Il dit qu'il avait vraiment une relation de proximité avec lui.

Il a été le lien entre les deux hommes et connaissait bien Jalal, et il a du mal à croire qu'il aurait pu faire quelque chose ou acheter des armes etc.

Il dit aussi qu'un gilet peut se trouver très facilement dans les cités. On trouve de tout dans les cités. Il ne sait pas combien ça coûte.

- **Questions de l'avocat général**

Elle demande qui sont les personnes qui sont venus l'approcher pour le convertir : il dit que ce n'est personne en particulier mais des gens qui les voyaient boire par exemple et ils voulaient les remettre dans le droit chemin. Il dit qu'il ne leur répondait même pas, il restait toujours en dehors de ça.

Il se considère en quelque sorte comme « *le grand* » de Kader de par son âge et sa proximité avec son grand frère.

Il dit que Kader était vu comme un voleur dans la cité, de ce qu'il connaît.

Sur les gilets : elle demande ce qu'il en pense. Il dit que MARCOVIC ne travaillait pas et donc avait besoin d'argent et donc c'est comme ça que ça s'est fait. Il dit qu'en soit c'était pour se débrouiller comme il pouvait. Pour MARCOVIC, la limite c'était les armes et la drogue.

Sur l'évolution de Kader : 4 ans avant les faits, il trainait moins. Il était le même mais ne buvait plus d'alcool. Mais c'était aussi le moment où il a rencontré sa femme donc ça s'explique sûrement par rapport à ça, de son point de vue. Kader n'a jamais essayé de le convertir ou lui parler de religion.

Il ne peut pas donner de période exacte car il avait déménagé entre temps.

- **Questions de la défense**

L'avocat demande les noms des bars où ils allaient jouer aux cartes. C'est un bar connu pour le jeu. Dans ses auditions passées il avait dit que ce bar était sûrement surveillé par la police. Il dit que oui car il y avait de grosses affaires qui se faisaient sûrement.

Il y avait surtout des anciens qui jouaient aux cartes.

C. Audition du frère de JALAL, anonymisé

Le témoin ne prête pas serment en raison de son lien familial avec l'accusé.

- **Questions de la Cour**

Il a un rapport très proche avec son frère, il a été « le grand frère », élevé par des parents qui ont appris la tolérance, le respect. Pour lui ce n'est pas évident de parler ici. Le parcours de son frère a été « chaotique », il a toujours fait preuve de cupidité, en tant que grand frère il a poussé pour le bon chemin mais il est têtu et ça ne fait pas de lui un mauvais gars. De par sa naïveté il se retrouve dans des situations particulières comme aujourd'hui.

La présidente demande comment on explique cela par rapport à sa famille qui va bien ? il parle de l'appât du gain, c'est ce qu'il pense en tout cas. Comment expliquer cet appât du gain ? il dit que c'est la facilité d'avoir de l'argent. Il dit qu'ils n'ont jamais manqué de rien mais son frère voulait toujours plus... ils viennent d'un milieu très modeste.

La présidente parle du fait que son frère a dit qu'il était têtu et en même temps influençable ce qui est antinomique ? il répond que c'est juste qu'il en faisait qu'à sa tête, mais il n'est pas bête, il savait ce qu'il faisait.

Sur la religion : son frère dit qu'il ne pratiquait pas plus que ça, que c'était modéré. Si ça avait été le contraire il ne serait pas là pour témoigner pour lui.

Il dit qu'il n'y avait pas de mouvance radicale derrière.

La présidente aborde des vidéos sur son portable plutôt violentes. Il dit que c'est par curiosité, que connaissant son frère il n'aurait pas été dans un mouvement. Il avait parlé de Charlie Hebdo et avait été choqué.

Sur la crêperie : cosmopolite, les gens de la cité... mais il y avait aussi quelques « barbus » mais sans rien à signaler de plus.

Il dit que depuis quelques années il a vraiment muri et a évolué positivement.

La présidente rappelle qu'aujourd'hui c'est l'anniversaire d'Aurélie Châtelain.

- **Questions de l'avocat général**

Elle demande s'il a remarqué une évolution sur son frère par rapport à la religion. Il dit que non et qu'il rencontrait beaucoup de gens de tous milieux. Il était très connu dans le quartier. Il déclare « *mon frère est influencé par l'argent, sa religion c'était l'argent* ». Il dit aussi que son frère peut avancer tout droit sans vraiment penser aux conséquences. Il raconte qu'à un moment il était tellement énervé à cause de son frère vis-à-vis de toute cette situation qu'il a coupé les ponts. Il a voulu lui « donner une leçon ». Mais il a ensuite dit qu'il fallait le soutenir car pour lui il est persuadé qu'il n'a rien fait. Il le croit et le ressent.

- **Intervention de la défense**

Il dit que la réaction de son frère quand il a expliqué pourquoi il était là a fait qu'il l'a cru et a su qu'il n'avait rien fait.

Il a dit à son frère « *je suis dans la merde j'ai vendu un gilet à quelqu'un qui a fait quelque chose d'horrible* ».

Il dit reconnaître le véhicule Scénic dans un reportage qu'il a regardé sur les événements. Madame la Présidente demande comment il sait et pourquoi il reconnaît le véhicule.

Il déclare « *c'est lui qui a fourni le véhicule Madame* ».

Il dit ensuite qu'il était assez confus à ce moment-là donc ne se rappelle plus vraiment mais se rappelle qu'il répétait sans cesse qu'il était « *dans la merde* ».

Un autre avocat lui demande son parcours. Il dit s'occuper de jeunes en réinsertion. C'est un bac+3 pour lui.

Sa sœur a fait des études jusqu'au lycée mais n'a pas de bac. Il pose cette question pour savoir si son frère ne fait pas différemment par « rivalité » avec son frère.

Il rappelle qu'ils ont vécu dans une famille chaleureuse et tolérante, modeste. L'avocat demande s'il y a eu un changement dans sa personnalité et dans sa vision familiale. Il dit que oui sur le fait de venir superficiel et cupide mais pas pour le reste.

On lui demande s'il a changé après son incarcération ? son frère dit qu'il y a eu une évolution, il a muri, il a pris conscience de beaucoup de choses. Il est aujourd'hui dans une autre philosophie. Il veut tourner la page définitivement.

La présidente demande à quelle date ils ont vu le reportage à la télé : il n'a plus le souvenir. Il n'a pas de mémoire des dates.

Suspension d'audience jusqu'à 14h.

II. Enquête de personnalité de Sid-Ahmed GHLAM

A. Audition de GHLAM sur son CV

- **Questions de la Cour**

Il est né le 30 aout 1991 en Algérie, il a 3 sœurs et 2 frères. Il a élevé dans une famille musulmane pratiquante, son père était commerçant dans les voitures. Il a eu une enfance et une adolescence calme.

A l'âge de 9 ans, il est parti en France.

Son frère mort par noyade accidentelle un mois avant son mariage.

Jusqu'à son départ de l'Algérie, Sid Ahmed GHLAM vit à Tiaret, une ville près de d'Oran. Jusque-là, pas de difficultés dans la famille ni de difficultés avec les parents. Il y a une bonne entente entre les parents et les frères et sœurs.

Il dit recevoir une éducation qui n'est pas stricte, qu'il est dans une « famille musulmane par tradition, par culture ».

Ses parents sont tous deux originaires de Tiaret.

Jusqu'à son départ de l'Algérie à l'âge de 10 ans, il est scolarisé jusqu'au CM1/CM2. Il ne rencontre pas de difficultés particulières. Ce sera une éducation en arabe, il n'a pas appris le français à l'école en Algérie. A la maison, il parlait l'arabe avec ses parents. A l'âge de 10 ans, il a donc une connaissance approximative du français. A ses 10 ans donc, ses parents quittent l'Algérie dans le cadre du travail volontaire de son père, qui tient un commerce de voitures. Il ne sait pas plus exactement pourquoi son père est venu en France pour développer ce commerce. Il est inscrit à l'école française, « comme tout le monde ».

La famille GHLAM s'installe à Saint-Dizier en Haute-Marne, car il y avait déjà de la famille sur place. La mère était au foyer. Sid Ahmed GHLAM fait sa 6^{ème} en France, il n'avait pas de difficultés scolaires. Il n'a pas eu de difficultés à apprendre le français une fois arrivé en France, malgré une connaissance approximative de la langue. Il avait des cours particuliers de français à l'école, c'était une école publique, la même où étaient aussi ses frères et sœurs.

Il fait son CM2 et sa sixième en France. Dans le cadre du travail de son père, la famille GHLAM repart en Algérie après ces 2 ans passés en France, toujours par rapport à son commerce de voitures. La présidente demande plus de précisions sur ce commerce de voitures : GHLAM répond qu'il sait que son père avait des associés ; et qu'il était donc à la tête du commerce.

C'étaient des voitures neuves et d'occasions. Elle lui demande si c'était un commerce fructueux. GHLAM dit qu'il n'a pas eu de difficultés matérielles, qu'il vivait dans un confort suffisant. Il n'évoque pas de problème de fin de mois, il n'a manqué de rien à cette période.

Lors du retour en Algérie, GHLAM a 11 ans. La présidente lui demande comment il le vit. Il a suivi ses parents, ça lui convenait.

Il précise que pendant ces 2 premières années passées en France, il est resté constamment en France, il n'est jamais reparti pendant cette période de deux ans.

A leur retour en Algérie, la famille GHLAM repart à Tiaret. Il va au collège, passe son brevet, il va au lycée ; à l'âge de 17 ans, son père était toujours dans le commerce de voitures.

A 17 ans, en 2009, sa famille décide de s'installer définitivement en France. Il n'a pas encore passé son bac.

Il est revenu en France dans le cadre du regroupement familial, il a eu ses papiers et sa carte de séjour. Il a songé à revenir en Algérie pour repasser son bac, puisqu'il avait plus de difficultés au niveau du lycée. Il voulait avoir son bac en Algérie et passer son bac en France.

La présidente note qu'il est arrivé en France le 23 juin 2009. Il aura son bac l'année suivante en Algérie, où il sera reparti tout seul pour passer son bac. Il vivra chez sa grand-mère maternelle pendant ce temps-là. Son bac en poche avec mention très bien. Elle lui demande un justificatif de ce diplôme. C'était un bac scientifique. Il revient tout de suite en France après l'obtention du diplôme.

Elle lui demande ce qu'il a comme documents administratifs, il dit qu'il avait déjà eu son titre de séjour en 2009.

Elle voit qu'il avait un certificat de résidence délivré le 25 juin 2009, valable pour une durée de 10 ans. ; ensuite un récépissé de carte de séjour en janvier 2015, il dit que c'était pour un changement d'adresse. Il a fait une demande de naturalisation, qui a été refusée. Il dit ne pas avoir reçu de motifs. Il dit qu'il voulait être naturalisé pour s'inscrire dans une école de pilote de ligne, et il fallait la nationalité française. C'était son but initial. En 2015, il fait une demande de naturalisation pour se déplacer facilement.

Lorsqu'il a été entendu par la police pendant sa garde à vue juste après son interpellation, il dit exactement cela, qu'en janvier 2015, il souhaitait obtenir la nationalité française et qu'il venait juste de déposer les papiers à la préfecture. Il voulait avoir la nationalité française pour aller faire des études en Angleterre, comme ça il n'aurait pas eu besoin de visa.

Après son bac, il s'inscrit dans une école d'ingénieur informatique à Paris. Ses parents lui ont payé les frais de scolarités, 5000 euros par an. Ils ont payé ses deux premières années. Il était domicilié à Paris dans le 18^{ème} arrondissement. C'était de 2011 à 2013. Il fallait faire 5 ans pour avoir son diplôme d'ingénieur. Il a abandonné en raison des frais de scolarité trop élevé. Il est alors parti dans une université. Il dit que pendant ses 2 premières années à l'école d'ingénieur, il était assidu et présent au cours.

La présidente lui demande s'il avait une vie d'étudiant, s'il sortait, son mode de vie. Il répond qu'il était plus « études, études ». Il n'avait pas de relations extérieures ; chaque semaine il rejoignait sa famille. Il donnait des cours d'arabe à la mosquée de Saint Dizier le week-end. Il n'avait pas vraiment de vie étudiante à l'extérieur de ses études. Il abandonne donc les études pour raisons financières.

Il s'inscrit à Reims pour s'approcher de sa famille. Il demande l'accréditation pour aller directement en 3^{ème} année de licence d'ingénieur ; il intègrera la 2^{ème} au lieu de la 3^{ème}.

Le premier semestre s'est très bien passé, le 2^{ème} semestre il dit qu'il n'a pas pu aller aux examens, il était malade, il avait de la fièvre. C'était un problème de santé ponctuel.

La présidente revient sur l'année 2013/ 2014 où il a été considéré comme défaillant par l'université. Il confirme qu'il a été défaillant par rapport à l'examen, pas par rapport aux cours, qu'il suivait assidument. Il y avait des rattrapages possibles mais la vie à Reims ne lui plaisait pas. Il vivait dans un appartement seul, il était boursier ; ça lui suffisait pour ses dépenses et ses parents l'aidaient. Il

enseignait toujours l'arabe à Reims. Ce n'était pas rémunéré, seulement ses dépenses de déplacements étaient payées par la Mosquée.

Il revient à Paris pour s'inscrire à la Sorbonne mais il n'a pas pu car son niveau s'est révélé insuffisant, donc il a falsifié ses bulletins de note. La fac s'en est aperçue rapidement, ce qui a entraîné une poursuite disciplinaire et a empêché son inscription à la fac. A deux reprises, la commission de discipline l'a convoqué mais il ne s'y est pas rendu.

Il confirme, il dit qu'il arrêta les études. Il n'a pas trouvé utile de s'y rendre. Il disait avoir une autre vision des choses, il trouvait incompatible une vie étudiante et une vie religieuse. Des personnes lui ont convaincu d'arrêter.

Il confirme que s'il n'avait pas rencontré cette radicalisation, il n'aurait pas arrêté ses études. Radié de la FAC, il reste à Paris (fin 2014), il ne repart pas en famille car sa famille pense qu'il continue toujours ses études ; il leur cachait qu'il avait arrêté. La sanction disciplinaire de la fac est venue en mars 2015.

Il touchait 500 euros par mois en bourse et 200 euros d'APL. Au moment de son arrestation, il est arrêté dans la résidence étudiante dans le 13^{ème} arrondissement.

Elle lui demande ce qu'il fait de ses journées à partir de septembre 2014. Il ne fait rien, il reste dans son studio. Il n'est resté qu'un mois à la fac de la Sorbonne, il n'a donc pas pu développer de relations d'amitié.

Elle lui demande si c'était son souhait d'être isolé. Il dit que ce n'était pas une question de voulu, c'était une question de période. Il n'a pas eu le temps. Elle lui demande pourquoi il ne développait pas d'amitié lorsqu'il était à la cité U, là où il résidait. Il répond qu'il n'avait pas d'autres activités, c'est le « piège dans l'isolement » dans lequel il est tombé. Il convient que c'était difficile. Il ne voyait personne, il ne voyait plus sa famille. Il essayait d'éviter sa famille car il est rentré dans cette « spirale de radicalisation ». Il pensait que sa famille s'apercevrait qu'il arrêterait les études. Il a aussi arrêté d'enseigner l'arabe à la mosquée.

Il dit qu'il n'avait pas de brouille avec sa famille. Son père continuait les allers-retours entre la France et l'Algérie. Il précise que ses parents se sont séparés en 2017. Il dit que ses parents se sont séparés après leur audition au 36 quai des orfèvres. Sa mère lui disait que les policiers ont tout fait pour qu'ils se séparent. Que les policiers lui disaient « maintenant vous allez rester seule ». Elle savait déjà pourtant que son mari avait une concubine en Algérie, depuis 2015. Une décision de divorce a été faite en 2017 ou en 2018. Son père n'a pas eu d'enfants avec cette nouvelle compagne. La présidente lui demande si ça a entraîné une rupture au sein de la famille, ce départ du père. « Non, pas de difficultés particulières ».

Son père n'a pas obtenu l'autorisation pour venir le voir en prison. Apparemment, sa mère et sa sœur étaient opposées à ce que le père vienne le voir en prison. Il confirme. La raison étant les querelles entre la mère et la sœur d'un côté et le père GHAM de l'autre.

Durant 2014/2015, il a donc une vie très isolée, ces bourses, il les perçoit vers le mois de janvier 2015, peu de temps avant son interpellation. Pendant cette période, ses parents l'aidaient financièrement. Son père l'a même aidé à acheter une voiture. Son père souhaitait l'aider. Il pensait qu'il était encore dans les études. Son père lui achète une Megan, qu'il achète aux enchères.

GHLAM a eu son permis à 18 ans, en France. Son père lui a proposé une voiture, donc il a accepté. C'était une Megan blanche, payée (*inaudible*) euros. A ce moment, il a un compte bancaire au Crédit Agricole de St-Dizier.

Ce compte est alimenté de dépôts en espèces. La présidente lui demande d'où vient cet argent. Elle donne des exemples : aout 2014 : il effectue plusieurs remises de 6220 euros. Il dit que c'est de l'argent que son père lui donnait pour payer la voiture. La présidente s'étonne qu'il ne l'ait pas payé lui-même. Ce n'est pas indiqué dans la procédure. Elle lui dit que ce n'est pas ce qu'il l'a dit tout le long de la procédure.

Il dit que s'il l'a indiqué au juge d'instruction, que son père lui remettait ces sommes pour qu'il puisse payer la voiture. Pourtant, cette voiture a été payée par chèque par son père. Il dit qu'en fait c'était un chèque au nom de Sid Ahmed GHLAM, donc ensuite le père lui a redonné l'argent en espèces.

La présidente lui demande d'où viennent les sommes versées après août 2014, elle donne des ex : 1260 euros, 350 euros etc. Il ne se rappelle pas d'où vient cet argent. A part sa famille, personne d'autre n'aurait pu lui donner de l'argent.

Elle lui demande s'il faisait des retraits en espèces. Il dit que ça lui arrivait, pour payer ses dépenses quotidiennes. Elle mentionne que dans sa voiture, au moment de son interpellation étaient retrouvées des espèces de 1900 euros : il dit que 300 euros c'était à lui et que le reste lui a été donné par les commanditaires ; il précise que c'était Abou MONTANA et (*inaudible*).

Il dit qu'ils lui avaient donné 3000 euros en une fois. Elle lui demande pourquoi. Il dit pour s'en servir pour des achats de matériel informatique, de billets d'avions, un tas de choses. Elle lui demande dans quel but. Il dit dans le but de travailler avec l'Etat islamique.

« Ça veut dire quoi « travailler avec l'EI Monsieur ? »

« Ça veut dire de commettre un acte en France »

« C'est-à-dire ? »

« Un acte de terrorisme »

La présidente mentionne que lors de ses rencontres qu'avec ces commanditaires, il a eu deux remises d'espèces de 3000 euros à chaque fois. Il confirme que ça a été à deux reprises. Ça s'est fait lors de voyages à l'étranger.

Sur l'usage de ces sommes, il dit que c'était pour « tout achat », ce n'était pas spécifique. Il reprend : certaines « étaient spécifiques et d'autres pas spécifiques ».

Parfois, on lui recommandait d'acheter certaines choses ou telle chose.

La présidente revient sur ce compte bancaire et mentionne un virement de 160 euros au nom de sa mère, le 30 septembre 2014. Il dit qu'il ne se rappelle pas très bien mais il pense qu'il s'agit d'un achat qu'il a fait pour elle. Il n'a pas le souvenir de cette somme. Il ne se rappelle pas de ce que ça peut représenter exactement.

Elle lui demande s'il a quand même des activités de loisirs pendant cette période d'isolement. Il dit que rien, mis à part le sport, qu'il faisait tout seul. Il dit s'être inscrit à la BNF et la « bibliothèque du

lac », où il s'est inscrit le 11 octobre 2014. Il dit que ça lui permettait de sortir un peu. La présidente dit que c'était une bibliothèque spécialisée dans les livres non-occidentaux. Mis à part son inscription, il ne l'a pas fréquenté.

Il dit ne pas avoir de relations avec des filles pendant cette période. Sur Emilie L, il dit qu'il l'a rencontré par sa sœur, elles étaient amies. Il sait qu'elle venait de Brest et qu'elle s'est installée près de St-Dizier et qu'elle a déjà été mariée et qu'elle a des enfants. Il l'a rencontré physiquement à St-Dizier en mars/avril 2014. Il voulait se marier avec elle, ils avaient des projets de mariage. Elle était d'accord mais les parents de GHLAM n'étaient pas d'accord car elle avait des enfants, au nombre de deux : un avait 5 ans et l'autre 2 ans. Elle n'avait pas de compagnon. Ils cherchaient tous les deux à se marier, c'était donc le projet. Il dit qu'il faut bien se marier dans la vie. Elle lui demande si c'était une obligation de type religieux. Il dit que oui, pour sa famille, par tradition, c'est inconcevable de ne pas se marier.

La présidente dit que lorsqu'il était interrogé par les enquêteurs, il disait avoir une petite amie du nom de Fatima qui habitait en Turquie. Il confirme que c'est quelqu'un qu'il a inventé, que c'était un mensonge. Il disait à l'époque que c'était la raison de son 2^{ème} séjour en Turquie. Il a inventé ça à sa famille pour justifier de son voyage en Turquie. Il confirme aujourd'hui que cette personne n'a jamais existé. Sur l'adresse email fatima.yosri, elle lui demande quand elle a été créée pour Mme Le Chat. Il dit ne pas se souvenir de cette adresse email.

Donc Emilie L .serait d'accord pour l'épouser mais ce mariage n'a jamais eu lieu. Elle lui demande ses autres projets avec Emilie L, notamment sur les projets de voyage en Syrie. Il confirme, que ça, c'était après sa radicalisation. Qu'elle n'a finalement pas accepté de se rendre en Syrie avec lui. Il confirme que ce n'était pas très clair entre eux sur ce projet mais que ça n'a pas été abouti car elle n'a pas été d'accord. Elle lui demande si ça l'a fait abandonner son projet de partir là-bas, même seul : il répond que ça n'a pas abouti car elle voulait se concentrer sur des examens. Il dit qu'elle a renoncé en mars/avril 2015. Elle lui demande comment il a vécu cette décision : il dit qu'il l'a vécu comme si c'était le destin. Il l'a accepté. Il convient qu'il était attaché à elle.

Elle lui demande comment se passe la relation après cette décision qu'elle prend : il confirme que « plus de mariage, plus de relations ». La présidente dit que pourtant, la veille des faits, elle lui envoie un email. Il confirme, elle lui disait qu'elle avait des épreuves à passer. La présidente dit que c'est donc la veille des faits qu'elle dit ne pas vouloir le suivre en Syrie. Elle lui demande s'il est sûr de cette chronologie-là. Il dit que c'est difficile, car il était attaché à elle. Il dit que cette relation avec Emilie L se faisait essentiellement sur internet. Il dit avoir un sentiment neutre aujourd'hui à son égard, n'avoir aucune rancœur avec elle. La présidente dit que ce n'est pas ce qu'il ressort des parloirs avec sa famille, où il utilise des mots vulgaires pour la qualifier et des insultes : « c'est une conne ».

Il dit que ce n'est pas forcément qu'il a une rancœur envers elle. Il précise c'était par rapport à un document qu'il avait donné à Emilie L en octobre 2014, une feuille de cryptage, pour qu'il puisse communiquer avec elle en langage crypté.

Il dit qu'il l'a insulté car il lui avait dit de se débarrasser de cette feuille de cryptage alors qu'elle ne l'avait pas fait.

La présidente lui demande si avant 2014, il allait régulièrement en Algérie. Il confirme, il y allait pour les vacances d'été, à Tiaret, dans sa ville d'origine. Elle demande si c'est là qu'il a commencé à être dans la radicalisation. Il confirme que c'est là que s'amorce sa pratique religieuse. Il commence à aller à la mosquée en 2014 lors de ce séjour en Algérie (été 2014), il a 21 ans. Il suit des cours de religion à la mosquée et rencontre d'autres personnes par qui il a été influencé. Ces cours étaient donnés par une personne âgée. Il s'y rendait avec ses amis.

Ensuite, il a rencontré d'autres personnes. La présidente demande comment elles sont arrivées dans son environnement direct, il dit que c'est par son ami d'enfance. Il ne parlait que de l'EI, de son idéologie etc. Il précise que c'était une personne algérienne. Il dit que cette personne était un universitaire, qui s'appelait Aïman ABDELKOUACHI. Il ne sait pas ce qu'il est devenu.

La présidente lui demande ce qui l'a attiré chez ce garçon. Il dit que ce n'est pas une question d'attirance, mais de rencontre. Il parlait de religion et d'idéologie, c'était principalement ça. Elle lui demande si c'était par curiosité intellectuelle, ou qui répondait à une recherche de sa part. Il dit que c'était plus le côté spirituel, religieux.

Sur l'EI, il précise qu'ils (son ami d'enfance, cet universitaire algérien et lui) consultaient leur site ; de la documentation idéologique de l'EI, des bombardements en Syrie, et parlaient du fait qu'il fallait défendre les musulmans.

Il confirme avoir adhéré à ces idées mais plus aujourd'hui. Elle lui demande depuis quand. Il dit s'être désengagé lors de son placement en détention. Il croyait ne plus l'avoir et petit à petit, il s'est aperçu que la radicalisation était encore là. Il pensait que cette radicalisation n'était plus là mais il s'en est aperçu suite à des discussions avec les imams, avec l'islamologue, il a eu beaucoup d'intervenants en prison.

Aujourd'hui, il se considère comme déradicalisé. Il dit que ça a pris plusieurs années, environ 3 ans. La présidente note que ça fait 5 ans et demi qu'il est en détention provisoire.

Sur cette personne qu'il rencontre en Algérie, elle lui demande ce qu'il décide de faire. C'est l'été 2014, il ne fait rien du tout. Il rentre en France.

Il dit être resté en contact avec cet universitaire algérien. Il parlait de religion spécifiquement avec cette personne. Il est rentré au mois d'août 2014 en France. Il est dans sa résidence universitaire.

Elle lui demande s'il effectue des voyages sur août 2014. Il dit être allé en Belgique pour aller voir sa tante qui vit à Bruxelles. La présidente confirme, le 21 août 2014, il est localisé dans la journée là-bas. Il confirme que c'est le seul voyage fait mis à part la Turquie. Il part en Turquie pour la 1^{ère} fois en octobre 2014. Il précise que le but de ce voyage était pour aller en Syrie. Il dit être allé en Algérie d'abord, être resté une quinzaine de jours. Et il se rend ensuite en Turquie. Il fait une demande de visa.

La présidente lui demande ce qu'il fait à Istanbul : il dit que c'était pour aller en Syrie. Il précise qu'il était avec des amis, avec l'universitaire algérien et son ami d'enfance. Ils partent tous d'Alger pour se rendre à Istanbul.

Ils étaient dans un hôtel, ils restent à Istanbul. L'universitaire avait un contact pour la Syrie mais le contact se coupe. Ils attendent quelques jours. Il y a une reprise de contact et ils rencontrent d'autres personnes situées à Istanbul, ils se rendent alors dans une maison d'accueil, où ils rencontrent une 4^{ème} personne. Il dit qu'il s'agit d'Abdollah.

Il ne connaît pas d'autres noms concernant cette personne.

C'était avant ce départ qu'il avait donné à Emilie L. la feuille de cryptage ainsi que sa carte bancaire, au cas où elle aurait besoin d'argent.

Il rencontre une 5^{ème} personne, qui prend son passeport et constate qu'il a été délivré en France. Ses deux amis partent. Il reste à Istanbul car cette 5^{ème} personne lui dit qu'il a besoin de lui en France. Cette personne se présente sous le nom « d'Abou Montana ». GHLAM repart donc à Paris. Il dit accepter cette décision mais qu'il n'y avait rien de précis. Il dit que cette personne était un émir. La présidente lui demande ce qu'il comprend par « besoin de lui » en France. Il dit qu'il n'avait aucune connaissance, qu'il n'y avait rien de précis. La présidente dit que c'est quand même une proposition particulière en soi mais s'étonne du fait qu'il n'y avait rien de précis. Cette personne lui donne de l'argent. Elle lui demande s'il est sûr qu'il le rencontre à Istanbul ou plutôt à Gaziantep, qui est connu pour être un village de passage pour la frontière turco-syrienne. Il dit être resté dans Istanbul dans cette maison d'accueil tout le long de son séjour.

Ses deux amis partent en Syrie, il dit qu'il n'y a pas eu de discussions. Il ne sait pas ce qu'ils sont devenus. Il précise qu'il communiquait avec eux par Skype mais qu'en février/mars 2015 il n'avait plus de nouvelles d'eux.

La Présidente fait référence au fait que Ben Yaya, un ami à lui, était sur le même vol que lui pour aller à Istanbul. Il dit oui qu'il sait mais il pense que son passeport a été utilisé par une autre personne.

Il rentre à Alger en novembre 2014. Ce billet de retour a été pris dans une ville éloignée à Bourrane, dans une ville à 750 km d'Istanbul. GHLAM s'explique en disant avoir acheté ce billet chez un intermédiaire à Istanbul, et que c'est pourquoi c'est localisé à Bourrane mais il confirme l'avoir acheté à l'aéroport Atatürk.

La présidente note que cette adresse email actionnée le 1^{er} novembre 2014, localisée pour être une ville de base arrière pour les djihadistes qui viennent rejoindre l'EI.

Il dit que les serveurs qui fournissent la connexion à internet peuvent donner des localisations plus lointaines que l'emplacement exact. Donc GHLAM maintient qu'il n'a pas quitté Istanbul lors de ce voyage.

Il dit que l'argent, Abou Montana lui a donné pour l'achat d'une caméra. Elle demande pour quoi servait les autres dépenses : GHLAM dit que c'était pour ses propres besoins personnels. Elle demande alors pourquoi cet homme, qu'il ne connaît pas, lui donnerait cet argent pour ses dépenses personnelles. Il dit que c'était pour l'achat du billet de retour. Il dit ne pas savoir à quoi servirait cette caméra. Il dit ne pas lui avoir posé de questions. Il dit qu'il a pris ça pour un test.

Il échange ses adresses Skype avec cette personne. Il dit que c'était uniquement par Skype qu'il a maintenu ces relations avec Abou Montana.

C'est GHLAM qui le recontacte le premier ; pour lui dire qu'il allait bien et qu'il était bien arrivé.

Il dit attendre qu'il lui dise quoi faire.

Il dit que rien ne se passe jusqu'au mois de janvier. Il précise que de novembre 2015 à janvier 2015, il y avait des contacts mais il dit qu'il n'y avait rien de particulier.

Il dit ne pas se rappeler des échanges qu'il avait avec cet homme-là. Il dit maintenir le contact avec cet homme car le but c'était d'aller en Syrie.

En janvier 2017, cet homme lui demande de prendre un visa et de partir en Turquie à Istanbul. Il confirme que c'était pour aller en Syrie, que c'était son but. GHLAM quitte la France le 3 février 2015. Il part avec l'état d'esprit d'aller en Syrie.

La présidente note que les attentats de Charlie viennent d'avoir lieu. Elle lui demande comment il réagit à ça.

Il dit ne pas avoir eu de réactions à ce moment-là, que son but était d'aller en Syrie. Il dit qu'il voulait aller en Syrie pour combattre dans les rangs de l'EI et de combattre le régime de Bashar al-Assad. Il prend un billet aller-retour pour le 13 février. Il dit partir seul.

Il est accueilli par Abdoullah dans la maison d'accueil, ou il apprend que Abou MONTANA est à Gaziantep. Donc il part là-bas. Il part seul, en bus.

Une fois là-bas, il dit être accueilli par des turques radicalisés et ensuite emmené dans une maison d'accueil.

Il confirme que cette ville était une étape pour la Syrie. Il reste 5 jours dans cette maison d'accueil. Il dit avoir rencontré des personnes comme des idéologues, Abou Montana, une personne du nom d'Amirouche, ainsi qu'Abou OMAR. Ils ont parlé de commettre un acte en France.

C'est là qu'ils ont commencé à le convaincre qu'il devait commettre un acte en France. A l'époque, il dit que cette demande n'est pas précise. Il dit que c'était indéfini. Ils parlaient de l'idéologie pour justifier cette pratique. GHLAM dit qu'il a compris qu'avec le recul, il est « *tombé dans le piège de la radicalisation* », un piège d'un mélange de religion et d'idéologie.

Ils lui ont fait croire que « *le mal était un bien* », et que les terroristes, ce n'étaient pas eux mais les autres, ceux qui bombardaient.

Ils ont parlé de Charlie Hebdo ; ils disaient que c'était légitime et que c'était « *le mal pour le bien* ». Une chose l'a bouleversé quand il a parlé avec eux, lorsqu'ils lui montrent une vidéo d'un bombardement d'une maternité en Irak. Ils sortaient les enfants blessés gravement. GHLAM explique : « *cette vidéo m'a brisé. C'est comme ça que j'ai accepté.* »

La présidente : « *Elle vous a tellement brisé qu'il fallait y répondre par les mêmes moyens ?* »
« *Oui ça m'a touché et on m'a présenté la personne qui l'a fait, c'est-à-dire la coalition.* »

La présidente demande pourquoi c'est lui qui a été sélectionné pour commettre un attentat sur le sol français. Il répond que parce qu'il pouvait faire des allers-retours facilement entre la France et la Turquie, que c'était un étudiant, donc difficile de le détecter. Il a donc accepté de revenir en France et de commettre un acte.

Il dit qu'on lui demande son avis pour ça mais qu'il a accepté. À ce moment-là, Abou MONTANA lui parle de la gare de Villepinte. La présidente lui demande pourquoi Villepinte. Il dit que c'est parce qu'Abou Montana est originaire de Villepinte. Une fois cette idée admise, elle lui demande si on lui donne des cours sur les matériels à utiliser, sur les armes etc.

Il dit que concernant les armes, ils avaient les kalachnikovs, lui ont montré le montage et le démontage. Il dit que c'est rapide. C'est facile donc n'a pas eu de difficultés sur ça. Jusque-là, il n'avait pas utilisé d'arme.

Il dit qu'ils lui ont aussi enseigné des méthodes de cryptage avec des logiciels de cryptage.

Ces personnes lui donnent encore de l'argent lors de ce deuxième voyage. On lui dit d'acheter des ordinateurs, etc. c'était juste pour la communication. Ainsi que pour l'achat d'un billet. Il n'y avait pas d'achat prévu pour des armes.

Il rentre en France seul le 13 février 2015. Il va voir sa famille.

Il correspond avec ces commanditaires pendant deux mois.

La présidente lui demande quel est son état d'esprit, une fois à son retour en France. Il dit que son état d'esprit était toujours la vidéo qu'il a vu et qu'il adhérait à cette idéologie. La présidente rétorque que là, on est plus dans la mise en œuvre de cette idéologie. Oui, il convient que c'était de la « mise en œuvre projetée ».

Il dit que pendant ces deux mois, les commanditaires lui donnent des instructions. A partir du 13, il ne repart pas en territoire étranger. Il passera quelques jours en Turquie.

Il dit à sa famille être partie en Turquie pour Fatima. Sa famille le croit. Il dit que sa famille est très éloignée de ses projets d'attentats.

Il dit qu'avant les faits, il a eu quelques hésitations, quelques paniques. Il s'agissait d'un passage de la théorie à la pratique.

La présidente dit qu'il évoquera les préparatifs plus tard sur le passage à l'action. La présidente demande s'il y a des questions.

- **Questions des parties civiles ;**

Me CHEMLA, avocat de la FENVAC, souhaite revenir sur la radicalisation de GHLAM: il dit que dans les discussions qu'il a avec Emilie L, en février et mars 2014, il parle d'aller au front, de l'Hijra.

Me CHEMLA indique pourtant que GHLAM dit que sa radicalisation a eu lieu durant l'été 2014. GHLAM dit que c'est elle qui l'a évoqué, et qu'il faudra donc lui demander à elle. Sur la Hijra, il répète qu'il n'était pas dans une période de radicalisation. Il dit que c'est Emilie L qui parle de front.

Me CHEMLA revient sur le fait qu'en Algérie, GHLAM fait l'objet d'une procédure pour l'été 2014, où il est accusé d'avoir créé une filière d'acheminement vers la Turquie. Une personne témoin dit que ce ne sont pas les gens qui endoctrinent GHLAM mais que c'est GHLAM qui endoctrine les gens. GHLAM répond que s'il avait été radicalisé, il ne serait pas resté autant de temps à Alger mais qu'il serait allé en Syrie. Il dit que ce témoin ment. Car il y a aussi des témoignages qui disent le contraire. Il invoque le fait de la torture en Algérie, et qu'on dit n'importe quoi sous la torture.

Me CHEMLA fait référence au fait que dans la procédure, GHLAM est inquiet d'un mandat d'arrêt contre lui émis par l'Algérie.

La présidente intervient en disant que ce mandat a été délivré le 25 décembre.

GHLAM dit qu'il n'y avait pas de filière, que c'est une erreur.

Me CHEMLA mentionne son rapport à la religion : il demande à la présidente si elle va aborder ces questions, elle dit que oui bien sûr. Elle y reviendra par la suite.

Il dit que sa déradicalisation a été progressive. Il dit que sa relation avec Emilie L était compatible car c'était sur un projet de mariage, en réponse à Me CHEMLA qui lui dit qu'il arrête les études en raison de la mixité, non compatible avec sa pratique religieuse mais qu'il draguait Emilie L.

Lorsqu'il n'était plus étudiant, GHLAM dit qu'il pratiquait plus, qu'il faisait plus de consultations de site internet et de vidéos de l'EI.

Me CHEMLA lui demande son rapport avec la France et les français.

Il dit que toute sa famille réside en France ; le lien est familial et sociétal. Il n'a pas eu de difficultés à vivre dans la société française.

Me CHEMLA dit que pourtant il a eu des propos haineux envers la France.

Il dit qu'il vivait normalement, comme tout le monde qu'il était totalement sociable.

Me CHEMLA revient sur la cause de la séparation avec ses parents et que son père ait une nouvelle compagne. La présidente lui demande de revenir là-dessus plus tard. GHLAM précise que son père vivait avec sa mère en 2015 à St-Dizier jusqu'en 2017.

Questions d'un autre avocat de partie civile, qui lui demande quel diplôme il a aujourd'hui ?

Il a un bac +2.

L'avocat lui demande pourquoi il fait une demande de nationalité française en janvier 2015, tout en faisant référence au fait que GHLAM ait indiqué plus tôt qu'avoir le passeport français évitait de recourir à des visas. L'avocat lui demande si ça lui facilitait donc d'aller en Syrie.

GHLAM répond que oui. Il dit aussi reconnaître la radicalisation, qu'il ait voulu rejoindre Daech.

L'avocat dit que quand on est en Syrie, on propose plusieurs choses : pas uniquement combattre. Il y a plusieurs choses.

Il reconnaît son intention de commettre un attentat en France. Il dit qu'on lui a demandé d'être candidat au Djihad.

L'avocat lui demande pourquoi commettre un attentat en France ?

Il dit qu'il s'est déjà expliqué.

L'avocat dit qu'il ne lui semble pas qu'il l'ait expliqué. Il demande pourquoi commettre un attentat en France.

Il dit qu'on lui a justifié l'acte pour commettre un attentat en France et il a accepté cette justification.

L'avocat demande quelle idée il se fait de son sort personnel au sortir de cet attentat.
Il répond qu'il y avait une possibilité qu'il meure ou de ne pas mourir avec la possibilité d'accepter de mourir en martyr.

L'avocat lui demande s'il préférerait fuir ou mourir en martyr.
Il dit qu'il ne pense pas que sa préférence ait un intérêt. A ce moment-là, ce n'était pas clair, il dit qu'il y avait une possibilité.

L'avocat lui demande lorsqu'il est rentré en détention, s'il était toujours radicalisé ?
GHLAM dit qu'il pensait que se désengager suffit mais il s'est rendu compte que ça ne suffisait pas, que ça demande un travail progressif.
Il pense qu'au début de sa détention, il n'était plus radicalisé mais il a compris qu'il y avait encore cette idéologie en lui.

L'avocat fait référence à la date du 23 avril 2016, quand il reçoit en prison sa sœur et sa fille, et sa mère, et qu'il demande à la fille de sa sœur si elle est fière de la famille GHLAM, ce à quoi elle dit oui (*Ndlr, cette conversation a été enregistrée dans le cadre d'un parler sonorisé*).
Il dit ne pas avoir de fierté dans cette idéologie, mais qu'il ne voulait pas que sa famille soit radicalisée

L'avocat : « ça vous dit quelque chose le 7 octobre 2020 ? »
GHLAM dit que non.
L'avocat : « C'est aujourd'hui, qu'Aurélié Chatelain aurait eu 38 ans ».
GHLAM « Oui j'ai bien retenu ».

- **Questions de l'avocat général :**

L'avocat général revient sur un parcours initialement brillant mais arrêté. L'avocat général revient sur le fait que GHLAM affirme que son basculement était en 2014.
Au début, son but est d'être ingénieur informatique. Le dossier dit qu'il a reçu des résultats moyens lors de cette première année.
GHLAM répond que non, il dit avoir suivi tout l'enseignement, toutes les unités d'enseignement.

L'avocat général mentionne qu'il a reçu un enseignement sur des méthodes de cryptologie pendant ces années d'études. Il confirme. Il dit qu'il a validé sa deuxième année.

L'avocat général lui demande de revenir sur sa pratique religieuse avant l'été en 2014.
GHLAM répond qu'il n'a rien à dire ; qu'il faisait le ramadan mais que ce n'était pas « aussi intense ».

L'avocat général revient sur un témoignage d'une personne du lycée de Tiaret, qui était étudiant avec GHLAM au lycée. Cette personne déclarait que GHLAM critiquait tout le temps ses relations avec les filles, et lui disait de ne pas suivre la mode vestimentaire en occident, et qu'il avait un mode de vie malsain avec les filles. Ça se passe en 2008.
GHLAM répond qu'il a toujours été dans une famille traditionnelle mais ça ne montre pas que qu'il était radicalisé.

L'avocat général fait référence à un autre camarade de classe, qui témoigne, et que GHLAM évoquait la barbe, et le pantalon raccourci traditionnel musulman pour les hommes.
GHLAM répond qu'il n'avait pas la barbe à cette époque.

L'avocat général revient sur avril 2013, une personne avait une relation avec sa sœur. GHLAM dit que cette personne harcelait sa sœur. Il y a eu un différend violent et qu'il s'est battu.

L'avocat général dit que c'est évoqué dans l'enquête de personnalité, et que cette personne le décrit comme quelqu'un de « violent », de « méchant », et d'« extrémiste ». Il dit qu'il n'a pas d'explications pour lesquelles il l'a qualifié d'extrémiste mais en même temps il a enlevé sa plainte.

L'avocat général revient sur le fait que sa famille a attiré l'attention des services spécialisés, a 11 ans, sa sœur fait l'objet d'un signalement scolaire, en CM2, sa professeure disait qu'elle faisait l'apologie du djihad en 2014.

GHLAM répond que sa famille n'a jamais connu cette idéologie et qu'il n'en n'a jamais parlé à sa sœur.

Il confirme avoir été radicalisé par rencontre de cette personne en Algérie. Il dit que ce n'est pas son erreur à l'universitaire mais son erreur a lui-même (GHLAM).

Il dit qu'il parlait avec les personnes qu'il rencontrait, il dit qu'il sait qu'il y avait un étudiant avec lui à la Sorbonne, et qu'il a parlé de l'actualité de l'EI.

Un ami a lui de Tiaret indique que sur la période du ramadan de juin-juillet 2014, GHLAM était « fanatisé par l'idéologie islamiste », « Qu'il était influencé par la doctrine », qu'il « en parlait beaucoup ».

GHLAM dit que cette personne a été incarcérée pour des faits de terrorisme en Algérie. Il parle de nouveau de la torture en Algérie, où on peut faire dire à quelqu'un ce que l'on veut sous la torture. Il le qualifie comme étant professeur d'université.

L'avocat général remarque que plusieurs personnes ont tenu des propos similaires à l'égard de GHLAM et qu'elles n'étaient sûrement pas toutes sous la contrainte.

Il dit ne pas avoir coupé les liens avec sa famille et qu'elles ne savaient rien du tout.

Suspension d'audience de 10 minutes.

L'avocat général poursuit ses questions.

L'avocat général émet une contradiction avec le fait qu'il s'est radicalisé dans cet été en Algérie et qu'il est resté pendant 15 jours dans sa famille. Elle ne comprend pas alors qu'il dit qu'il voulait s'éloigner de sa famille pour qu'ils ne s'aperçoivent pas de sa radicalisation.

L'avocat général revient sur le fait que GHLAM, le 1^{er} novembre, est localisé par une connexion IP car son adresse email n'est pas loin de la frontière turco-syrienne. L'avocat général revient alors sur les propos qu'il a eu aujourd'hui, où il disait « comment voulez-vous que j'ai fait ce trajet entre le 30 novembre et le 1^{er} octobre ? »

GHLAM répond savoir que cette localisation était au Sud et qu'il n'a aucune idée du nombre de kilomètres que représente une telle distance entre Istanbul et cette localisation près de la frontière turco-syrienne.

L'avocat général dit que ça représente 1140 km, et que ce trajet se fait en 13 heures.

Il répond qu'il ne pense pas que ce soit possible en 13 heures.

L'avocat revient sur le fait qu'il pensait que la localisation ait été déviée par un serveur.

GHLAM répond qu'il n'a pas dit ça, qu'il a juste dit que les fournisseurs d'accès peuvent fournir un accès internet d'un autre lieu. Il dit qu'il pense avoir utilisé un VPN. Il dit qu'il n'a pas de raison pour laquelle il se serait rendu dans cette ville.

L'avocat revient sur premier séjour, où il rencontre donc Abou Montana.

GHLAM dit l'avoir rencontré dans les derniers jours qu'il est resté à Istanbul. Ces deux amis, il dit qu'ils partent directement en Syrie et que c'était le lendemain ou le premier jour après être arrivé dans la maison d'accueil (soit vers la fin du séjour). Il dit être resté avec Abdullah et Abou Montana. Il dit être resté à Istanbul près de 20 jours sans communication car son ami avait perdu le contact. Il dit qu'ils sont restés tous les 3 plus de 20 jours et qu'ensuite Abou Montana arrive.

L'avocat général dit que ce n'est pas clair car dans ses 1^{ers} interrogatoires, il avait indiqué que c'était dans les 3 jours d'arrivée à Istanbul qu'il avait rencontré Abou MONTANA.

Il rentre donc chez lui en France, l'avocat général lui demande s'il s'est posé des questions sur ce qui l'attend après.

GHLAM dit que non, qu'il n'a pas posé de questions. Qu'on lui a juste dit qu'on avait besoin de lui en France. Il dit qu'il était persuadé que lors de son 2^{ème} voyage, il allait combattre en Syrie. Et là, il dit qu'ils l'ont convaincu de retourner en France, ce qu'il a accepté.

L'avocat général demande pourquoi cette vidéo sur la maternité en Irak, on en entend parler uniquement aujourd'hui.

Il répond qu'il en parle, qu'il a fini par accepter le projet.

L'avocat général dit qu'on verra dans les supports retrouvés, qu'il y a plein de vidéos sanglantes etc. Elle lui demande pourquoi cette vidéo de maternité le touche plus.

Il dit que c'était parce qu'on lui avait mis cette idéologie.

L'avocat général le questionne plus précisément sur sa déradicalisation.

GHLAM répond qu'elle a été faite à travers beaucoup de discussions avec des intervenants, tels que des imams, des psychologues, des éducateurs, etc. Il dit que ça ne se détermine pas sur une période précise, que ça s'effectue en plusieurs années.

L'avocat général mentionne que cette période de 3 ans de supposée déradicalisation qu'il mentionne, ça fait 2017, ce qui corrobore avec une période de rapports d'incidents dans les parloirs, et qu'on en reparlera.

- **Questions de la défense :**

L'avocat de Sid Ahmed GHLAM prend la parole.

Son avocat lui demande ce que lui inspire la peine qu'il subit, etc.

Il dit que ça lui inspire des remords, du regret, de la culpabilité.

L'avocat aborde la présence de son père : GHLAM répond qu'il était présent, qu'il les a éduqués.

Son avocat revient sur le fait qu'il ait expliqué que ses allers-retours entre la France et l'Algérie, il suivait ses parents. Il lui demande si ce n'est pas déstabilisant de quitter sa famille comme ça.

GHLAM confirme que oui, surtout par rapport aux études, surtout le fait de changer dans la langue d'instruction, de passer de l'arabe en français.

Un mot sur son frère aîné, Mokthar : il dit qu'il est décédé en 2011. Il dit qu'il est alors devenu l'aîné, que c'était très éprouvant, surtout pour sa mère. Il précise que son frère s'est noyé à la plage ; qu'il devait se marier le mois d'après.

L'avocat lui demande l'impact psychologique que son frère aîné a eu sur lui.

GHLAM répond dit que c'est éprouvant, que c'est une partie de lui, qu'il l'a vécue très difficilement.

L'avocat revient sur le fait qu'il ait dit que la déradicalisation est progressive, qu'il ne la conteste pas aujourd'hui.

GHLAM confirme qu'elle était progressive, mais en réalité, il fallait faire beaucoup de travail.

L'avocat lui demande pourquoi il s'est radicalisé et quand.

GHLAM répond que c'est l'été 2014 et que c'était une « *emprise idéologique insidieuse* » et que l'objectif de ce basculement, il pensait que c'était pour « *la conquête du bien* », pour défendre les gens, pour la justice.

L'avocat lui demande si aujourd'hui, il peut faire un lien entre sa radicalisation et sa vie personnelle, par exemple sur sa relation avec Mme Emilie L.

GHLAM répond que c'est dans cette période. Il répond que ce n'était pas un mariage arrangé mais un mariage d'amour.

L'avocat fait référence au projet de mariage avorté, mais que dans le dossier, il y a 2 demandes en mariage auprès de ses parents, qui refusent.

Emilie L. dit que ça remonte au mois de mars 2013, et que les parents de GHLAM l'ont refusé. Il dit qu'il ne se rappelle pas de la date.

L'avocat fait référence au fait que Emilie L. ait pris la décision de ne pas le suivre : GHLAM dit avoir dit ça car elle passait des épreuves.

L'avocat lui demande sa réaction lorsque Emilie L. lui a indiqué qu'elle ne veut pas le suivre.

GHLAM dit qu'il est déçu, que c'était le but depuis le départ, que c'était une perte de temps.

L'avocat dit que c'est quelques semaines avant les faits qui lui valent de comparaître aujourd'hui. Il demande si ce refus de Emilie L. a concrétisé sa volonté de passer à l'acte terroriste.

GHLAM dit que non, que ce n'était pas déterminant.

L'avocat demande que si elle avait dit oui, s'il aurait commis un attentat. GHLAM répond qu'il serait parti en Syrie.

L'avocat dit que Emilie L. a une influence sur les actes qu'il commet.

GHLAM répond qu'il ne sait pas.

L'avocat pense que c'est elle qui le radicalise. Il dit qu'il ne sait pas.

La Présidente intervient : elle lui a posé la question de savoir si Emilie L. avait un rôle dans sa radicalisation, ce à quoi il avait dit non.

L'avocat entend que l'EI profite d'un état de faiblesse et d'une rupture sentimentale et que pendant plusieurs mois, cette radicalisation est exacerbée. Il veut savoir comment ça se passait cette radicalisation continue.

GHLAM dit que c'était les liens qu'il avait avec ces deux personnes (ami d'enfance et universitaire algérien) et la consultation des sites de l'EI, les prêches, qui lui ont permis ce basculement.

L'avocat demande des précisions : GHLAM répond que c'était constamment, que les vidéos et les prêches, c'était tous les jours.

L'avocat demande s'il a un sentiment de honte par rapport à ses parents : GHLAM dit que ce n'était pas par honte parce que (inaudible). On lui disait de ne pas leur en parler car la famille empêcherait cette pratique.

L'avocat revient sur son deuxième séjour en Turquie, et où on lui demande de commettre un attentat en France. C'est la première fois où il dit qu'il y adhérerait de façon aveugle. Il demande s'il avait la faculté de refuser.

GHLAM répond qu'il se voit mal refuser et que s'il avait refusé, après qu'on lui ait accordé sa confiance et donné de l'argent, ce n'était pas possible, qu'il y aurait des représailles, que l'EI exécutait des ministres, qu'il faisait des assassinats ciblés, c'était donc aussi par craintes des méthodes contre lui et sa famille.

Autre avocat de M. GHLAM: il lui demande de lui donner son sentiment aujourd'hui sur l'EI et de cette idéologie fasciste et de Daech qui prêche le sang et la haine.

GHLAM répond que sur l'EI, sa position est claire : c'est une idéologie mortifère. Il ne se présente pas en tant que victime, que c'est son erreur, qu'il a cru en eux. Tout le monde sait ce que l'EI était devenu : c'était un territoire comme l'Angleterre et avec 9 millions d'habitants. C'est une idéologie à laquelle il n'adhère pas aujourd'hui et qu'il désavoue complètement.

La présidente intervient, la question de l'avocat étant de savoir son positionnement sur l'EI : GHLAM répond qu'il condamne les actions qu'ils font partout dans le monde. Qu'il condamne fermement.

La présidente demande s'il connaît l'un des accusés dans le box, il répond que non.

B. Audition a la barre de la sœur de Sid Ahmed GHLAM

Elle a 26 ans, et employée dans un magasin.

Elle ne sait pas quoi dire à l'invitation de la Présidente. Silence, le témoin ne parle pas.

Elle dit que Sid Ahmed GHLAM est son frère et qu'elle dira la vérité (5 fois de suite).

Il n'y aura donc pas de déclaration spontanée. La présidente passe aux questions directement.

- **Questions de la Cour :**

La présidente lui demande comment s'est passée leur enfance, les parents, l'environnement familial. La présidente précise qu'elle ne comprend pas son embarras, notamment de par le fait que le témoin est intervenue régulièrement dans la presse.

La témoin explique être la 3^{ème} de la famille, que son frère aîné est décédé à l'âge de 23 ans et qu'elle a deux ans d'écart avec Sid Ahmed. Pendant leur enfance, ils avaient une vie très simple. Arrivée en 2000, allée en école comme tout le monde.

Son frère est vraiment quelqu'un de très intelligent, qui travaillait bien à l'école par rapport au reste de la fratrie. Elle le décrit comme quelqu'un de gentil et de généreux. Qu'après le décès du frère, ça a été quelqu'un de soutien.

La présidente lui demande si le père était présent. Le témoin répond que les deux parents étaient présents, qu'ils ont grandi avec une famille harmonieuse.

La présidente intervient sur la possible séparation des parents, et le père qui ne voulait pas déclarer qu'il était retourné en Algérie parce qu'il touchait toujours les aides sociales françaises.

Elle dit qu'après le décès de son frère, ça n'allait plus et ensuite le divorce en 2017. Elle précise que sur la séparation, il n'y avait pas de séparation physique mais que le père faisait des allers retours.

Après le décès du frère aîné, sa mère a perdu tous ses moyens moralement et physiquement. Elle se préparait surtout au mariage qui était prévu 3 semaines avant. Elle a considéré qu'elle n'avait pas suffisamment de soutien de son mari.

La présidente mentionne le fait qu'elle se soit opposée à ce que le père visite son frère : elle dit que toute la famille est contre ce que GHLAM a fait, mais qu'ils le soutiennent, qu'ils lui envoient de l'argent. Son père aussi était contre ce que GHLAM a fait mais que le père ne soutenait pas la famille.

La présidente demande si le père contribuait au soutien pécuniaire de ses enfants.

Elle dit qu'avant les faits oui. Elle dit que son frère allait dans une école supérieure payante.

Elle dit que son père participait à ce budget, à hauteur de 500 euros par mois pour GHLAM. Elle dit que son père reversait la prestation sociale qu'il touchait en équivalent de virement tous les mois à GHLAM.

La présidente demande qui a financé l'achat du véhicule. Le témoin dit qu'elle ne sait pas.

La présidente demande si le père aurait pu financier un tel achat : elle dit qu'elle ne sait pas, qu'elle était jeune.

La présidente l'interroge sur le fait que GHLAM était autoritaire sur la fratrie.

Le témoin répond que c'était « un grand frère pour nous tous », et les petits frères et sœur le voyaient comme un père. Il était un soutien moral. Elle précise qu'elle est mère de 3 enfants, et que « *GHLAM était autoritaire de manière affectueuse* ».

Le témoin demande si la religion était un sujet abordé facilement avec son frère : elle dit que oui, aucun problème.

Elle lui demande si elle comprend que son frère a eu une pratique rigoriste et si elle peut situer ce moment.

Le témoin répond qu'à la maison, on est musulmans mais il ne nous imposait jamais. Elle dit que la famille était pratiquante et respectait « la base » mais il n'a jamais rien dit de spécial. La famille le voyait que le week-end donc elle ne voyait que cela.

La Présidente demande si elle a su qu'il était parti en Turquie. Elle dit que oui mais qu'il avait dit qu'il y allait pour les vacances. Il a seulement dit qu'il était en vacances. Elle ne sait pas comment il a financé ce voyage.

Elle dit connaître Émilie L. C'était une de ses amies. Ils se sont connus par son intermédiaire.

Elle a connu Émilie L. à la mosquée quand elle faisait des cours là-bas. Elles se sont connues, ont parlé et sont devenues amies.

Elle a raconté l'histoire de son amie à la maison et son frère en a aussi été affecté.

Elle voyait son frère le week-end quand il rentrait et avait dit à sa sœur « *ton frère me plait, j'aimerais bien me marier avec lui* ». Sa mère a refusé car il n'avait pas de travail, il était trop jeune. Il fallait qu'il ait finis ses études. Il n'a pas trop aimé.

Elle dit ne pas avoir gardé de relation avec elle car elle n'était pas sincère avec elle. La présidente demande si c'est une raison pour la traiter « de chienne ». Elle dit qu'elle a embobiné son frère en insistant de se marier avec lui. En quoi elle l'a embobiné ? elle dit qu'elle a trop insisté pour se marier avec son frère même après le refus de sa mère.

Sur les faits reprochés : elle parle d'un choc. Elle dit qu'elle n'a pas su tout de suite. C'est très choquant pour elle et sa famille. La police est venue chez eux. Depuis elle dit que c'est le choc à la maison, que ça ne va plus. Qu'il a fait des études, que ce n'est pas lui. Elle dit être déçue. Sa famille n'arrive pas à réaliser que c'est lui qui ait fait tout ça.

Sa mère est en dépression aujourd'hui, elle s'est faite aussi opérée de la jambe. Elle n'est pas capable de venir.

Elle ne rend plus visite à son frère depuis 1 an.

Sur une altercation avec un garçon qui voulait l'épouser : La Présidente pose des questions sur cette situation. Elle dit que cette personne l'a interpellé comme ça en disant qu'il allait la marier. Il la harcelait tous les jours. Il est venu jusqu'à la maison, il attendait quand elle rentrait. Elle ne sait pas ce qu'il s'est passé ensuite mais elle dit que son frère est allé lui parler.

En tout cas le harcèlement s'est terminé.

La présidente parle du comportement de son frère dans le parloir. Elle dit qu'il est très autoritaire avec ses sœurs, leur dit de bien remettre son voile, caché les cheveux etc... Sa sœur répond qu'elle trouve ça normal car c'est comme cela qu'ils fonctionnent. C'est son grand frère, elle l'écoute.

Elle a donné une interview à BFM après les faits et par rapport à son frère : elle explique que c'est normal car tout le monde parlait et elle s'est dit que si elle pouvait aider son frère, elle le ferait.

La Présidente mentionne le nom de Pascal Keller car des cheveux de ce dernier ont été trouvés chez son frère et ainsi qu'une fiche de trajet retrouvé au domicile des parents qui montrait un endroit pas loin de chez Pascal Keller. Sa sœur répond que ça ne lui dit rien.

Sur les parloirs, son frère donne des « instructions » rappelle la présidente. Il lui a demandé d'aller chercher quelque chose dans le 13^{ème} arrondissement. Elle ne s'en rappelle pas. Dans le parloir elle dit qu'elle va y aller. Les policiers ont dit qu'elle n'y était pas allée.

Elle demande à GHLAM de dire ce qu'il en est. Son explication est très diffuse. Il parle de chewing-gum et de papier à jeter. La présidente relie le passage car elle ne voit pas le lien.

Il ne sait pas de quoi il parle. Il dit qu'il n'en a pas le souvenir.

Elle parle d'une autre conversation où son frère lui demande de bruler une feuille qui se trouve dans un livre lors de la perquisition à son domicile.

Elle ne sait pas, il n'a pas mis d'affaires chez elle. Encore moins des livres.

Elle explique que son frère leur a dit qu'il avait été manipulé « *comme une marionnette* », qu'il a été aveuglé. Il lui a dit aussi qu'au dernier moment il n'avait pas pu passer à l'acte.

Son frère serait influençable lorsqu'il a confiance en la personne.

Il y a eu un mandat d'arrêt contre son frère en Algérie. Elle est allée voir en Algérie pour comprendre ce mandat et quand elle est venue, elle s'est adressée à des personnes compétentes qui lui ont dit que le mandat était nul et qu'il n'existait donc pas.

Elle dit qu'elle a réussi à obtenir une trentaine d'attestations d'amis algériens qui connaissent son frère pour témoigner du fait qu'il était gentil etc.

La présidente parle de sa demande de naturalisation. La présidente dit que son frère est très critique sur la France. Elle parle du fait qu'il ait dit un jour à sa mère « *tu ne vas quand même pas faire des*

gâteaux à des français ». Elle dit que ce n'est pas son genre de dire ça. La présidente dit que c'est écrit dans ses PV.

Pourquoi il n'a plus fréquenté l'Université ? elle ne sait pas. Elle ne sait pas pourquoi il a interrompu ses études.

La présidente lui demande si elle veut dire autre chose ce soir. Elle dit qu'elle n'a rien à signaler mais elle sait en tout cas qu'il n'a pas tué Aurélie CHATELAIN.

Sur l'église, la Présidente demande ce qu'il en a dit. Sa sœur reparle du meurtre d'Aurélie CHATELAIN et elle donne un nom que son frère lui a donné qui aurait tué Aurélie. Elle dit qu'il a parlé de Samy AMIMOUR en octobre 2015.

Samy est un des assaillant du Bataclan et tué au Bataclan.

La présidente dit que la date est importante. Savoir si c'est en octobre ou en novembre.

La présidente dit qu'il a parlé de Samy après le bataclan au juge d'instruction et que c'est quand même surprenant. Il n'y a pas ces éléments dans les écoutes du parloir.

Elle dit ne pas se rappeler de la date des attentats du 13 novembre.

Elle demande si son frère a eu de la compassion pour Aurélie CHATELAIN: elle explique que oui et qu'il a essayé de tout faire pour la sauver et qu'il était dégoûté qu'elle meure et des gens qui ont fait ça.

- **Intervention des avocats des Parties civiles**

Il lit un enregistrement ou sa sœur rit des choses que l'avocat ne trouve pas marrant. Elle rit sur la stratégie de son frère en se disant qu'il est vraiment malin.

Elle dit qu'elle ne se souvient pas et qu'ils rient « de tout et de rien en général ».

Il lit des choses comme « les chiens » en parlant de CAZENEUVE et l'avocat demande si c'est vraiment quelqu'un qui a vu la lumière.

Elle ne se souvient pas avoir dit ça.

Sur l'anecdote sur les gâteaux de tout à l'heure, il lit une conversation avec sa sœur et elle dit souvent « *oui, les français, qu'ils aillent se faire foutre* ». L'avocat déclare qu'il pense que son frère n'est pas seul dans sa radicalité.

Sa sœur a dit, dans une conversation à sa grand-mère, « *cette chose-là est incrustée dans sa tête* ». L'avocat se dit donc qu'après les faits, il est encore dans son idéologie.

L'avocat parle de la suite de la discussion au parloir. Elle aurait dit que c'était bien de se marier avec Émilie L. car il risquerait moins s'il y avait une histoire d'amour derrière.

Elle a déclaré aussi « *il y avait peut-être déjà des signes de radicalisation mais on n'a pas voulu les voir* ».

Le garçon qui harcelait apparemment sa sœur a dit de son frère qu'il était « *méchant et extrémiste* ».

Le petit frère de la famille a aussi été interrogé par la DGSI et il avait expliqué que « *son grand frère allait en Syrie faire le jihad* ». Il avait 8 ans à l'époque. L'avocat dit que c'est bizarre que le petit frère sache mais que personne d'autres ne sachent dans la famille.

Autre avocat 2

Sur une enquête sur sa sœur, il a été dit qu'elle était proche de la mouvance radicale. Elle dit que non mais que c'est peut-être parce qu'elle avait quelque fois porter la burqa, environ 1 mois, lorsqu'elle trainait avec Émilie L. Elle dit que c'est ça qui peut l'expliquer.

Elle n'a rien à se reprocher, elle a juste été influencée car elle était jeune mais maintenant elle travaille, elle a des enfants etc.

A propos du djihad elle avait dit dans une discussion « *qu'elle comprenait mais qu'elle n'était pas d'accord* ». Elle avait aussi dit que les chiites sont pires que les mécréants et que les juifs sont des égarés.

- **Intervention de l'AG**

Elle demande si elle a des regrets et de la compassion. Elle répond que bien sûr.

Pas de questions de la défense.

Fin de l'audience à 20h40.

JOUR 5 – VENDREDI 20 OCTOBRE 2020

I. Audition de l'enquête de personnalité, BESSOUYAH

L'enquête a été réalisée en 2018.

Durant l'entretien, elle note une participation volontaire de sa part. Il a été possible de rencontrer une des sœurs, sa mère et un ami d'enfance. Son parcours professionnel est pauvre et chaotique. Monsieur BESSOUYAH détaille très peu son parcours, son environnement affectif et amical. Il verrouille toute tentative d'en savoir plus.

Quant à ses conditions de détention, ça joue sur en décalage avec les autres détenus, tous plus jeunes, en dépression, il ne s'imaginait plus revenir en prison.

En nov. 2018, il est célibataire depuis son incarcération, sa compagne a mis fin sa relation à son incarcération. Il n'a pas d'enfant, il vivait chez sa compagne à Clichy, sans emploi.

Au plan familial, il est fils d'un franco algérien âgé de 70 ans, retraité, ancien chef de chantier.

BESSOUYAH Berramdane est l'aîné d'une fratrie de 8 enfants.

L'un de ses frères dont il se dit proche vit en Algérie.

Sa sœur ne détaillerait plus l'histoire familiale mais évoque ordinaire, une famille qui s'aime beaucoup mais finalement se fréquente assez peu, se retrouve qu'à l'occasion des retours des parents quand ils rentrent en France.

Pour illustrer le fait que les membres de la famille ne sont pas très proche, la famille a appris l'incarcération de BESSOUYAH par bouche à oreilles dans le quartier. Sa propre sœur ne savait pas pour quels motifs BESSOUYAH était incarcéré.

La mère de BESSOUYAH Berramdane dit de lui qu'il a toujours été solitaire, secret.

BESSOUYAH parle d'une relation de respect avec son père et plus tendre avec sa mère. Il baissait les yeux devant lui, une posture presqu'enfantine.

La mère et sa fille ont dit que le père était très en colère de l'incarcération de BESSOUYAH. Il refuse de venir le voir en prison, qu'il n'a aucune excuse.

Il a suivi une éducation tout à fait ordinaire, CAP carreleur, BEP en maçonnerie. Très jeune il a travaillé pour des amis de ses parents sans être payé. Cela l'a dégoûté durablement.

Il a travaillé en intérim ensuite entrecoupé pour de nombreuses incarcérations pour motifs divers.

Un emploi dans une boîte de nuit pendant 2 ans, puis quelques missions dans la restauration.

Après 2006, son parcours est de plus en plus flou, il a exercé quelques postes.

Juste avant son incarcération, il avait comme projet de reprendre la gérance d'une restauration à Bagnolet métro Gallieni. Il se disait très confiant en cette perspective.

Sur le plan affectif, au niveau de ses amis, BESSOUYAH a mis en avant de nombreuses personnes ancrées socialement, notamment un dentiste à Maison Alfort. Cependant, il a déclaré ne pas le connaître plus que ça, une simple connaissance, une réputation à Villeneuve sur Seine de caïd, il ne se fréquentait pas.

Sur le plan affectif, que des échecs amoureux à cause de ses nombreuses incarcérations notamment sa dernière compagne qui l'aurait quitté à l'annonce de son incarcération. Il trouve cette réaction

radicale. Cela le met en difficulté car il vivait chez elle. Il dit vouloir des enfants. Cette compagne s'appelait AICHA, mais personne dans la famille ne la connaissait, personne de sa famille ne l'avait déjà rencontré, aucun moyen de la contacter. Selon sa sœur, cette relation durait depuis plus d'un an.

Au niveau de son parcours judiciaire, il a fait l'objet d'une incarcération à Fleury, et à Lyon pour des faits de vol avec violence.

Il parle beaucoup de ce parcours judiciaire comme la cause de tous ses malheurs professionnels et personnels mais il ne le détaille pas.

Conclusion : elle note l'aspect très étanche entre les différentes facettes de sa vie, ses plus proches ne connaissent qu'une facette de lui, très secret, très discret, très calme.

Il est très cloisonné, elle n'a pas d'accès de l'ordre de l'expression des émotions, position particulièrement défensive.

- **Questions de la Cour :**

Le Président a nombreuses questions sur les revenus de BESSOUYAH.

Au moment de son interpellation, il était sans emploi, sans revenus. Il vivait chez sa compagne selon lui. Aucune indication sur ses ressources. Il passait son temps sans but défini.

Le Président a évoqué l'existence d'un squat dans lequel BESSOUYAH vivait au moment de son interpellation.

Question sur la religion :

BESSOUYAH se dit être un musulman très peu pratiquant issu d'une famille peu pratiquante. Sa mère et sa sœur ont confirmé en disant que c'était une famille musulmane très peu pratiquante. Il n'aurait pas reçu d'éducation religieuse. Il n'a pas souhaité parlé d'une fréquentation assidue d'une mosquée.

BESSOUYAH Berramdane est quelqu'un très solitaire, qui se met à l'extérieur de sa propre vie, parle de son parcours judiciaire comme si ça lui était tombé dessus. Il cherchait à maîtriser son image en choisissant très précisément les détails à révéler.

En détention, il vivait mal, il se sentait en décalage avec les autres. Il disait ne pas à être là.

- **Questions des parties civiles :**

Rien sur la religion, rien sur les relations (à part le dentiste qu'il ne connaît pas vraiment), rien sur l'affectif (une femme sans cordonnées), rien sur les revenus, rien sur le domicile (de lourds soupçons qu'il vivait dans un squat). Je me suis bien rendue compte que je n'avais accès à rien.

Dans son téléphone, il a été retrouvé une vidéo d'une décapitation particulièrement violente, son rapport à la violence et aux armes n'a pas été invoqué.

La sœur de BESSOUYAH s'est manifestée à l'enquêtrice spontanément, elle a essayé de la recontacter de nombreuses fois, par convocation écrite pour s'assurer un contact. C'est là que sa sœur et sa mère sont venues. La sœur était loquasse, sa mère beaucoup plus timide, portant le voile.

En détention, BESSOUYAH Berramdane dit que deux femmes viennent souvent le voir en détention, après vérification auprès du greffe de la prison, il n'y a aucun visa délivré si ce n'est que pour sa mère et sa sœur.

Même pour son projet de gérance d'un restaurant, BESSOUYAH ne donne aucun moyen concret de contacter son prétendu associé.

Il y a le sentiment que toutes ces condamnations lui ont empêchés de vivre sa vie et de réaliser ses projets, comme si ce n'était pas de son fait.

- **Questions de la défense :**

Sa sœur avait bien confirmé l'existence d'une relation affective et considérait que BESSOUYAH Berramdane avait acquis une forme de stabilité.

Suspension d'audience.

Avant la reprise des auditions, le FGTI dépose une demande afin de se constituer partie civile dans la procédure. La Cour en prend note.

II. Audition d'un témoin en qualité d'expert, anonymisé, psychologue clinicien

Expertise de Monsieur BESSOUYAH Berramdane:

L'accusé est doté intelligence normale, d'une psychologie normale. Il est installé dans une position défensive, élevé par ses grands-parents en Algérie, installé en France chez ses parents à la fin de l'enfance. Aucune difficulté, aucun déficit pathologique, il est très évasif sur son parcours de vie, déclarant ne pas faire le ramadan, la prière de temps en temps, etc. Il nie les faits, sans explication, il a répondu qu'il n'était pas délinquant, juste qu'il avait fait des bêtises.

Expertise de Monsieur BOUKAOUMA :

Il est doté d'une acuité intellectuelle normale, aucune infection pathologique, aucune névrose constituée.

Il accepte de parler de son cheminement religieux pendant l'entretien : à partir de 1995, alors âgé de 15 ans, il commence à s'introduire dans la religion, il lui faut 2 années pour développer un intérêt intellectuel. Il triple la terminale, c'est la traduction d'un investissement profond pour la religion. Dans son quartier, il fut séquestré « 1 ou 2 heures » par des trafiquants pour le punir d'avoir refusé de participer au trafic de drogues. Les trafiquants l'ont menacé de mort. Il les a cru et se dit avoir été traumatisé.

Après cet évènement, il va tout quitter pour partir en Égypte et accéder au Coran, il va suivre des cours de théologie à l'université Al Azhar au Caire durant toute une année scolaire. Il rentre ensuite en France.

Une incarcération l'oblige à un travail psychologique de déradicalisation. Il ne mesurait pas l'importance de la religion dans sa vie, il s'est laissé radicaliser. Il a appris lors de sa dé-radicalisation à différencier la religion du terrorisme. Pour lui, les deux étaient forcément liés à travers le jihad. Grâce à sa déradicalisation, il a repris sa vie là où il l'avait laissée, aux études. Il a donc repris ses études en prison. Il était en M2 en relations internationales et souhaite aller plus loin.

L'avocat de Monsieur BOUKAOUMA prend la parole pour aborder l'expertise psychologique établie en 2016.

Expertise de Monsieur BRAHAMI :

Il est doté d'une efficacité intellectuelle normale, aucune infection pathologique, aucune névrose constituée. Sa situation familiale est très atypique, il a découvert à l'adolescence que sa sœur aînée est en fait sa mère. Il est capable d'expliquer correctement cette situation familiale complexe. Il affirme que ça n'a eu aucune conséquence sur sa vie ou sur sa personnalité. Il occulte cette découverte, il ne reconnaît pas cette femme comme sa mère. Mais au regard de son parcours, c'est tout l'inverse. Très vite il se retrouve en échec scolaire, il part vivre chez sa tante à Montpellier, consomme du cannabis et de l'alcool, petites délinquances. Des petits boulots en région parisienne, il va avoir un CDI dans un hôtel social pendant 4 ans puis part vivre en Algérie pour vie de petits boulots jusqu'à son incarcération. Mouvement vers la religion pour apaiser ses angoisses. Il devient musulman rigoriste, portant la barbe. Il laisse entendre qu'il a été introduit dans un groupe de pensées de la religion musulmane.

Selon l'expert, BRAHAMI a trouvé dans ce groupe religieux une place claire alors que dans sa famille il n'avait aucune place. Il s'est souvent posé la question de savoir pourquoi sa famille lui avait caché ce secret. Il conteste les accusations à son encontre, il se dit non concerné.

Intervention de l'avocat de BRAHAMI : l'accusé décrit sa grand-mère comme une mère et sa mère biologique comme sa sœur. Il avait décrit cette situation à sa femme et à ses enfants. Cela montre que BRAHAMI n'occulte rien, qu'il a parfaitement conscience de l'importance de cela mais que par pudeur, il refuse de trop s'étendre dessus. Un non-dit familial très fort, il n'a jamais abordé la question.

Non-expertise de Monsieur GHLAM :

Il reconnaît tous les faits hormis l'assassinat et la tentative d'attentat. Dès le début de l'entretien avec l'expert, il a demandé de l'interrompre pour réfléchir, il voulait connaître les raisons de cette deuxième expertise psychologique. Il a un discours parfaitement correct, pas de problème d'expression, pas de déficit cognitif, aucune névrose constituée, efficacité intellectuelle normale.

La Présidente interroge GHLAM sur ce refus : « Je ne comprenais pas cette expertise, elle m'a paru anormale, je suis suivi par des psychologues, pourquoi réactualiser ? A mon sens c'était anormal. »

Expertise de Monsieur JALAL :

Il est doté d'une efficacité intellectuelle normale, aucune infection pathologique, aucune névrose constituée, ni de dimension névrotique particulière par contre, il s'agit d'un sujet qui s'est installé dans une vie marginale à partir de l'adolescence. Il est en dehors de la société, une vie de délinquance, il reste évasif sur cette période alors qu'elle a duré plus de 20 ans. Toutefois, une contradiction, il a construit une vie commune avec une femme avec qui il a eu des enfants.

Cette volonté de vivre en marge s'explique par un fond de provocation, très ancré dans sa personnalité. Cette volonté de provoquer s'expliquerait par un épisode à 16 ans où il a subi une garde à vue pour des fausses accusations de vol. Il déclare : « J'ai la tête de l'emploi, les préjugés, voilà c'est comme ça. Pour le public, je serais toujours coupable, donc je vais être délinquant ».

Sur la religion, il est évasif, il dit avoir découvert les différences parmi les musulmans en détention. Il déclare ne pas être radicalisé, il a fait un travail énorme au QER (quartiers spécifiques en prison réservés à l'évaluation des personnes détenues concernées par la radicalisation islamiste).

Intervention du conseil de JALAL sur la supposée marginalité de cet homme. La période de déradicalisation va être fondatrice pour lui, il va reprendre son parcours et se rendre compte qu'il avait commis de nombreuses erreurs.

Non expertise de Monsieur MARKOVIC :

Il a refusé de se soumettre à l'expertise. Il s'est présenté, s'est assis au bureau d'entretien. « Il est venu pour m'expliquer refuser subir cet examen, parce qu'il avait tourné la page ».

Expertise de Monsieur N'DIAYE :

Il est doté d'une efficacité intellectuelle normale, aucune infection pathologique, aucune névrose constituée, ni de dimension névrotique particulière. Par contre, il adopte une position très défensive, refusant de répondre à certaines questions en répondant « ça ne vous regarde pas ».

Une chose, concernant son frère, il le présente de façon gênée comme un handicapé mental. Ce frère serait néanmoins autonome. Il ne veut pas parler de lui.

Sur les faits, il déclare ne reconnaître aucun des co-accusés, il dit qu'il a utilisé une arme dans une forêt en 2012 par curiosité et que cette arme s'est retrouvée dans un projet d'attentat.

Intervention de l'avocat de Monsieur N'DIAYE :

Il exerce son droit au silence sans aucune agressivité, sur de son bon droit. Il l'a vécu comme une inquisition, plus proche d'une intrusion dans sa vie.

Cette position défensive est à comprendre à l'aune de ce que représentait la justice, il vit ce procès comme une grande injustice, certain type de personnalité, se laisse condamner, sans vouloir réagir.

Expertise de Monsieur Sammy SADAQUI :

C'est sujet jeune par rapport aux autres, 34 ans. Il est doté d'une efficacité intellectuelle normale, aucune infection pathologique, aucune névrose constituée, ni de dimension névrotique particulière. Il a connu une période difficile à la période de l'adolescence. Il était en obésité. L'obésité est une réaction à l'anxiété, le cannabis comme l'alcool est un très bon anxiolytique. Il est entré dans une relation amoureuse et commencer à se stabiliser professionnellement. Elle était infirmière, grâce à elle, il est devenu aide-soignant en CDI. Il avait avec son grand frère une relation très conflictuelle.

Sa mère lui a dit que c'était de sa faute si son frère était en prison. Ce grand frère a fait de longues études.

S'agissant la religion, il n'a aucune pratique, n'a jamais participé à une activité religieuse quelconque. Il pratique depuis quelques temps le paintball. Il se décrit comme très bon à ce sport. C'est pour ça que son frère il lui a demandé ces gilets.

II. Audition d'un témoin en qualité d'expert psychiatre, anonymisé

Sur Farid BRAHAMI :

Leur rencontre a eu lieu le 2 oct. 2015, alors qu'il était détenu à Nanterre. Il le décrit comme quelqu'un de souriant, avec la langue française acquise. Il utilise l'humour, n'a pas de trouble de l'humeur, d'aspect jovial.

Il a été élevé par sa grand-mère, et a appris que sa grande sœur était en réalité sa mère. De ce fait, qu'il avait un demi-frère et une demi-sœur. Il a redoublé une classe primaire, une orientation en BEP plomberie, et manifeste quelques difficultés d'apprentissages. Il n'a pas obtenu son BEP. Il est consommateur pendant l'adolescence d'alcool et de cannabis, de 13 à 26 ans. Il n'a pas eu de perspectives dans le cadre d'études supérieures.

Il est parti dans le sud, il a commencé à travailler comme animateur avec le BAFA. Il commet des « bêtises », des bagarres alors qu'il était alcoolisé. En 1998, il va travailler comme animateur dans un centre commercial. Il va essayer de travailler chez Peugeot. Il va ensuite travailler dans un hôpital social comme accueillant. En 2009, il a commencé à communiquer sur internet pour trouver des réponses à l'actualité, à la santé, à la religion.

A la suite d'une galère de quartier, pourchassé par des personnes, « j'ai cru que mon cœur aller éclater », il s'est alors tourné vers la religion. Il se marie en 2006, il a 3 enfants, son épouse est mère au foyer.

« J'ai fréquenté des gens qui ont commis des choses qui m'ont ébloué » aurait-il dit concernant les faits. C'est l'entourage social, il aurait prêté son téléphone dans une voiture et c'est à partir de ce prêt de téléphone qu'il aurait été interpellé. Il n'était au courant d'aucun projet.

Il a une séquelle traumatique, il a construit sa propre famille.

L'expert n'a pas constaté d'abolition ni d'altération du discernement au sens de l'article 121-1 du code pénal (CP).

L'avocat de BRAHAMI réagit en pointant du doigt les conséquences de cette faille générationnelle.

Expertise de GHLAM :

Le début de l'entretien se fait en août 2015, ce dernier demandera à ce qu'il ne soit pas évalué tout de suite car il est fatigué de l'entretien qu'il a subi avec le juge d'instruction. L'expert a refusé de reporter l'entretien. La situation est conflictuelle dès le début de l'entretien.

L'expert a recherché comment sa pensée est organisée. C'est quelqu'un qui a des repères, qui n'est pas confus, qui a de la mémoire. Il n'a pas de troubles de l'organisation de la pensée, pas d'aspect dépressif. Il est né en 1991 en Algérie, dans une famille nombreuse. Son père serait « invalide » mais sans plus de précision. Sa mère serait femme au foyer mais présenterait un déficit psychologique suite à la mort tragique de l'un de ses fils qui se serait noyé en 2011.

Sa scolarité a débuté à 5 ans dans une école publique, sans redoublement, au moment de son arrivée en France, il aurait tenté de s'inscrire à l'Université, mais cela est flou. Il n'avait pas son bac. Il aurait choisi de repasser sa Première et sa Terminale en Algérie. Il explique qu'il aurait obtenu un bac scientifique en Algérie.

De 2010 à 2011, il aurait aidé sa mère à distribuer des prospectus. Il s'est inscrit dans une école d'informatique en 2011. Il aurait validé sa deuxième année mais il a dû arrêter à cause du prix des études. Il explique qu'il est boursier et qu'il vit dans un logement universitaire dans le 18ème arrondissement. Il dit qu'au moment des faits, il voulait travailler « dans une société », c'est-à-dire chez les personnes qui réparent les avions. Il décrit des discriminations à son égard au cours de ses études. Ce serait à cause de ces discriminations qu'il aurait arrêté ses études. Il passe une partie de son temps à jouer à League of Legends.

Il s'est inscrit à Paris 6 en troisième année d'électronique sans avoir validé sa deuxième année. Il aurait réussi à le faire en falsifiant des documents. Mais il aurait dû arrêter parce qu'il a suivi les consignes de personnes qui avait une « emprise » sur lui. L'expert demande à GHLAM qui sont ces personnes et que signifie le mot « emprise ». Ces personnes seraient des gens rencontrés en Algérie, qui lui donnaient des ordres, qui lui ont demandé d'arrêter les études, lui parlait de jihad, « moi j'ai cru en leurs mensonges ».

Ses réponses sont assez floues, je fais partie de cette « organisation », je voulais faire peur à des gens dans une église en tirant en l'air mais j'ai pris conscience de ce que je faisais lorsque j'ai vu la fille. Le jour des faits, il aurait été accompagné par un autre, Abou HAMZA, il devait ramener une voiture, on a tiré en l'air, une personne était dans la voiture, celui qui l'accompagnait a tiré sur la fille, il est allé voir la fille, a touché son poulx, elle était morte. Abou HAMZA s'est enfuit et lui s'est rendu. Il aurait appris en Turquie le maniement des armes mais dit ne pas savoir s'en servir.

C'est un jeune homme ordinaire, il a obtenu un bac scientifique, il parle de difficultés administratives mais il a su s'en sortir, il fait preuve d'une intelligence pratique certaine. Superposée à ce parcours, il aurait rencontré une personne faisant partie d'une association pour se rendre en Turquie et apprendre le maniement des armes.

Il ne présente pas des troubles psychiatriques. Il se plaint de discriminations à son encontre.

Il n'a pas de troubles de la personnalité, pas de troubles psychiatriques, il dispose de la capacité de comprendre la sanction si les faits été établis. C'est quelqu'un qui a une capacité cognitive certaine.

Au cours de l'entretien auprès d'un juge, il a revendiqué le statut de repent et que la société devrait le remercier d'avoir déjoué un attentat commandité. La présidente demande à l'expert si GHLAM s'était présenté à elle comme cela. L'experte répond que ce qui a marqué l'entretien, c'est la capacité d'utiliser le système, sa capacité de falsifier des documents administratifs pour reproduire des documents pour obtenir une bourse par exemple. C'est quelqu'un qui a une intelligence pratique.

Réaction d'un avocat de la partie civile qui évoque la Taqiya, c'est-à-dire des prises de positions pour dissimuler une radicalité afin de ne pas être persécuté. Il ressort de quelques écoutes de Monsieur GHLAM qu'il a cherché à élaborer sa défense, qu'il a essayé de manipuler un psychiatre. L'experte affirme ne pas avoir été manipulée et rappelle que Monsieur GHLAM est doué d'une grande intelligence pratique.

Elle ne note pas d'abolition ni d'altération du discernement au sens de l'article 121-1 CP

Prise de parole du conseil de GHLAM questionnant l'experte sur le brouillard au moment des faits, que GHLAM aurait agi comme endormi, l'impossibilité pour GHLAM d'expliquer la scène et l'emprise sous laquelle il aurait été.

L'experte affirme que GHLAM n'a pas agi sous emprise. Selon l'expert, Monsieur GHLAM ne présente pas d'éléments spécifiques laissant supposer qu'il était vulnérable à l'emprise.

Expertise de Monsieur JALAL :

Il était assez satisfait de pouvoir parler avec quelqu'un. C'est une personne qui a un contact fluide, la débit de parole est assez rapide dans la façon de s'exprimer. Le sujet est content de pouvoir dialoguer avec un psychiatre, il n'a aucun mouvement d'humeur.

Immédiatement, il va dire qu'il a des troubles de conduites scolaires depuis l'enfance. Très tôt, il ne voit plus d'utilité pour l'apprentissage, très tôt de la délinquance, très tôt de vols dans les magasins, cambriolages. Il vient d'une famille qui fermait les yeux sur la provenance des objets ou de son argent. Il n'a pas le brevet parce que le jour du brevet, il était en garde à vue. Ensuite, il a été pris en charge par la PJ, en incarcération. Ce qu'il retient de ce parcours : les majeurs font à manger, il explique qu'il s'est bien adapté à la prison.

Il a essayé de renouer avec l'école mais il lâche l'affaire pour commettre des vols de voiture, cambriolages, trafics. Il a été incarcéré 3 fois pour vol pour une durée de 18 mois. Il achète, il revend. L'argent est l'argument pour tous ces agissements.

En 2015, il travaille comme manutentionnaire sous bracelet électronique, il va travailler dans une crêperie. Il va vivre avec une femme, ils ont des enfants, même avec la vie de couple, il continue ses petites magouilles. Sur le plan des addictions, il a des problèmes de boissons, d'alcool.

Il reconnaît qu'un client lui a demandé une voiture et un gilet par balles. Pour la voiture c'est une magouille pour 300 euros. En ce qui concerne le gilet par balle, il l'a obtenu contre des informations pour aller braquer un dealleur.

Il n'a aucun mouvement de revendication envers la religion.

L'experte ne note aucun problème de développement. Il débute les actes transgressifs très rapidement, il va utiliser la naïveté parentale pour cacher ses magouilles. C'est dans la continuité de ses magouilles qu'il a fourni une voiture et un gilet par balles.

Il est doté d'une intelligence ordinaire, il n'est pas investi sur le plan intellectuel, il a investi son intelligence sur l'argent facile. Il n'a aucune notion de moralité.

Elle ne note pas d'abolition ni d'altération du discernement au sens de l'article 121-1 CP

Expertise de Monsieur MARKOVIC :

Il se présente comme ayant un fort caractère, quelqu'un qui va s'exprimer, sans difficulté, de façon fluide ou cohérente. Il est né en France, deux parents retraités, son père aurait vécu d'une activité de

pickpocket, il est resté environ en cumulé 15 ans en détention, femme au foyer, la mère aurait des problèmes de santé et serait décrite comme responsable de l'échec de la famille.

Sa sœur serait morte à l'âge de 18 ans d'une maladie.

Il a une scolarité normale, sans trouble de l'apprentissage. Il redouble en 5^{ème} ce qui modifie son parcours, il débute un BEP mais associe des troubles du comportements à l'abandon de ses études. Il ne poursuivra pas son activité professionnelle dans le milieu associatif et commencera à travailler dans l'hôtellerie.

Il se situe comme quelqu'un de solitaire, il préfère le célibat, « une femme c'est saoulant », il préfère vivre chez sa mère.

Il entre dans la délinquance lorsqu'il obtient son permis. Il va être détenu la première fois en Espagne pour escroquerie. Il a commencé sa consommation de cannabis à 13 ans, il va changer pour se mettre à la cocaïne à l'âge de 25 ans.

En ce qui le concerne, il a vendu le gilet par balles.

La question de l'argent va être de plus en plus manifeste. Il introduit dans sa vie des jeux d'argent, poker en ligne et table illégale de poker. Il se lance dans les contrefaçons et compare la vente de tee-shirts et la vente d'un gilet par balles. Il a pu rencontrer Monsieur JALAL à l'occasion de l'installation de la pizzeria pour l'achat de vente. Il se présente comme addict au poker. Une pulsion du jeu mais pas au niveau d'une véritable addiction.

Il a un grand lien avec sa maman, il continue de vivre avec elle, il a une instabilité affective pour ses vies de couple et une infantilisation vis-à-vis de sa mère.

Il n'a pas d'abolition ni d'altération de son discernement au sens de l'article 121-1 CP.

L'avocat de MARKOVIC réagit relativement quant aux conclusions de l'expert qui affirme l'absence de sens moral de Monsieur MARKOVIC. L'experte estime qu'il y a une grosse différence entre vendre des polos et des gilets par balle. Un gilet par balle est un vêtement exclusivement utilisé pour les situations à risque. L'avocat rétorque que la vente de gilet par balles en France est libre, que c'est parfaitement légal. L'avocat critique le jugement moral de l'expert.

Expertise de N'DIAYE :

Elle a été réalisée en novembre 2018, à la maison d'arrêt de Fleury-Merogis. Il est doté d'une capacité intellectuelle normale, il n'a aucune difficulté, de mouvement d'humeur mais personne en état émotionnel.

Il est né en 77, dans une fratrie de 2 frères. Un de ses frères a un retard mental. Il est né d'un mariage issue d'un couple mixte. Il a présenté sa mère comme étant de la France profonde. Son père est malien et sa mère vient de Normandie. Il qualifie sa famille comme très bien.

C'est lui qui va prendre en charge son frère.

Sur l'investissement religieux, sa mère s'est convertie, mais ses parents ont laissé sa liberté de pensée. Il a vu ses parents faire ses prières régulièrement. Il se décrit comme musulman. Il a découvert l'islam dans le coran. Il fréquente la mosquée de Gentilly. Il en parle de façon simple. Il parle simplement. Il a une scolarité régulière, il redouble en CM1. Il est réorienté en 4ème et 3ème technologique. Il obtient le brevet des collèges et un BAC pro en maintenance industrielle qu'il rate la première fois.

Il n'a aucun trouble de comportement notoire, pas d'exclusion pour des problèmes de violence. C'est quelqu'un d'assez isolé, il pratique le survivalisme.

La vie affective va être perturbée par son frère handicapé.

Il va avoir un accident à cause de sa consommation d'alcool et de cannabis. Cet accident a fait qu'il a arrêté toute consommation.

En 2005, il travaille dans différentes usines. En 2008, il veut créer sa propre entreprise mais manque de financement, il abandonne le projet.

Son explication sur les faits est un lien avec son activité de survivalisme : « j'ai fait la connaissance d'une personne qui avait une arme, je l'ai essayé à double reprise dans une forêt ». Il aurait démonté

et remonté l'arme, je l'ai rendu et ça finit dans les mains de ce « monsieur ». Il ne connaît aucune des personnes dont les noms ont été cités dans cette affaire.

Il n'y a pas de particularité dans l'organisation de sa personnalité, c'est quelqu'un qui a la capacité de comprendre le mot sanction.

Il n'a pas d'abolition ni d'altération du discernement au sens de l'article 121-1 CP.

L'avocat de Monsieur N'DIAYE évoque le sacrifice de son client pour son grand frère handicapé mental. L'experte répond qu'il a effectivement renoncé à une relation amoureuse à cause de la présence de son frère dans son appartement. Toutefois, l'expert s'abstient de rentrer dans les détails car l'organisation de son environnement familial n'était pas comprise dans la mission rédigée par le magistrat instructeur.

Expertise de Monsieur SADAOUI :

Il est né en 86, c'est un homme qui a toujours vécu dans sa famille.

Il n'y a pas de difficultés entre son enfance et son adolescence, son parcours est de bon niveau, il passe le BAC section STI. Toute sa scolarité se fait sans aucune sanction. Il fait des études post-Bac mais il arrête immédiatement et explique que cette perspective d'être carreur ne le tente pas. Il préfère être salarié, il entre dans une période de chômage, il a l'occasion de rentrer dans une institution d'adulte handicapée. Il choisit d'être aidant soignant, entré à la PHP, tous ses projets sont en suspens mais la situation judiciaire l'en empêche. Il a une trajectoire assez lisse, il pratique le sport, il pratique le sport en couple ou seul. Il va faire de la mécanique avec son père dans son garage.

Il n'est pas passionné par les réseaux sociaux. C'est quelqu'un de seul, sur 4 années, elle note une vie commune pendant 1 an, le couple n'a pas eu d'enfants. Il se dit seul et par ailleurs il n'a que des relations de courtes durées.

Il n'y aurait jamais eu de suivi judiciaire. Il a été en garde à vue 3 fois à propos de petits trafics. Il n'a été condamné qu'à des amendes.

Sa trajectoire est assez lisse, il a été interpellé une fois par le GIGN pour suspicion de trafic, interpellé avec 100 grammes de cannabis pour sa consommation personnelle. Il n'a pas d'autre interpellation jusqu'à celle pour GHLAM.

Il répond qu'il est dans cette affaire à cause de son frère. Ce dernier vivrait en Arabie Saoudite, il aurait une société en Algérie. Il a respecté tout ce qui vient du frère aîné. Il vit dans une famille musulmane, mais lui ne se sent pas du tout musulman, il mange du porc et ne pratique pas. Il décrit ce frère comme radical, très moralisateur, il s'est marié avec une femme radicalisée également, il vivait chez ses parents en Algérie. C'est ce frère aîné qui aurait demandé d'acheter un gilet tactique, un gilet qui ont plusieurs poches pour participer à des parties de paintball. S'agissant du degré de radicalité de son frère, « on ne s'en est pas rendu compte ». Il reconnaît que son frère avait été assez admirateur d'Oussama BEN LADEN. « Je ne pensais pas que mon frère était capable de faire ça ». Son frère malhonnête vis-à-vis de lui-même.

Il n'a pas de traumatisme, est très attaché à sa famille. Sa scolarité est ordinaire, il est inséré dans la société en tant qu'aide-soignant. C'est quelqu'un d'équilibré.

Il reconnaît avoir acheté un certain nombre d'objets pour son frère et qu'il est impossible pour lui de comprendre la radicalité de son frère aîné, un sentiment de trahison vis-à-vis de son frère.

Il n'a pas d'abolition ni d'altération du discernement au sens de l'article 121-1 CP. Le mode de fonctionnement traditionnel de la famille laisserait penser à une soumission morale de l'accusé face à son grand frère.

L'avocat de Monsieur SADAOUI intervient. Il revient sur sa famille qui ne s'était pas rendue compte de la radicalité combattante de son frère.

III. Audition de M. BRAHAMI pour l'enquête de personnalité

La Présidente l'invite à aborder les discussions faites à son sujet :

« J'ai entendu beaucoup de choses, en gros, des choses très personnelles. Un point me vient par rapport avec ma mère, j'ai grandi comme si c'était ma sœur, quand j'ai appris ça je suis allé la voir pour lui dire que ce ne sera jamais comme ma mère. Elle avait 24 ans quand elle accouché de BRAHAMI. Malgré tout, je suis assez proche d'elle, elle vient chez moi, passe du temps avec mes enfants, j'ai son numéro, elle a le mien.

Sur la religion, en 96, j'ai un copain qui décède par asphyxie en prison au cours mutinerie. Des copains viennent me voir à Montpellier pour les vacances. On fait la fête, on va en boîte de nuit. Pourtant personne ne me prévient. Ça m'a fait beaucoup énervé, j'ai commencé à m'intéresser à la religion. Une querelle de quartier m'a aussi beaucoup choqué. Ils me pourchassaient partout. J'étais terrorisé. Je me suis dit que c'était impossible de mourir sans faire la prière. C'est pour ça que j'ai commencé à me tourner vers la religion. »

La présidente révèle qu'il a effectué un pèlerinage à la Mecque en 2007 avec sa femme et sa grand-mère. Lors de la perquisition à son domicile, un livre écrit par un formateur d'Al-Qaïda fut retrouvé chez lui. Dans les ordinateurs, ont été retrouvées des consultations de vidéos Dailymotion sur la religion musulmane, sur les attentats de Charlie Hebdo, des images avec des armes, des exécutions, des photos d'Hayat BOUMEDIENNE.